

Notes du mont Royal & WWW.NOTES DUMONTROYAL.COM

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

DU PAPE.

.

-7

·

.

DU PAPE.

PAR L'AUTEUR

DES

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE.

EIΣ KOIPANOΣ EΣTΩ.

Homèr. Iliad. II, v. 204.

SECONDE ÉDITION AUGMENTÉE ET CORRRIGÉE PAR L'AUTEUR.

TOME SECOND.

A LYON,

CHEZ RUSAND, LIBRAIRE, IMPRIMEUR DU ROI.

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE, Rue de l'Abbaye, n° 3.

1821.

Trop de chefs vous nuiroient; qu'un seul homme ait l'empire. Vous ne sauriez, ô Grecs! être un peuple de rois; Le sceptre est à celui qu'il plut au Ciel d'élire Pour régner sur la foule et lui donner des lois.

Homère, Iliad. II, v. 204 et suiv.

DU PAPE.

LIVRE TROISIÈME.

DU PAPE DANS SON RAPPORT AVEC LA CIVILISATION ET LE BONHEUR DES PEUPLES.

CHAPITRE PREMIER.

MISSIONS.

Pour connoître les services rendus au monde par les Souverains Pontifes, il faudroit copier le livre anglais du docteur Ryan, intitulé: Bienfaits du christianisme; car ces bienfaits sont ceux des Papes, le christianisme n'ayant d'action extérieure que par eux. Toutes les Eglises séparées du Pape se dirigent chez elles comme elles l'entendent; mais elles ne peuvent rien pour la propagation de la lumière évangélique. Par elles l'œuvre du christianisme n'avancera jamais. Justement stériles

T I

depuis leur divorce, elles ne reprendront leur fécondité primitive qu'en se réunissant à l'époux. A qui appartient l'œuvre des missions? Au Pape et à ses ministres. Voyez cette fameuse Société biblique, foible et dangereuse émule de nos missions. Chaque année elle nous apprend combien elle a lancé dans le monde d'exemplaires de la bible; mais toujours elle oublie de nous dire combien elle y a enfanté de nouveaux chrétiens (1). Si l'on donnoit au Pape, pour être consacré aux dépenses des missions, l'argent que cette société dépense en bibles, il auroit fait aujourd'hui plus de chrétiens que ces bibles n'ont de pages.

Les Eglises séparées, et la première de toutes surtout, ont fait différens essais dans ce genre; mais tous ces prétendus ouvriers évangéliques, séparés du chef de l'Eglise, res-

⁽¹⁾ Les maux que peut causer cette société n'ont pas semblé douteux à l'Eglise anglicane, qui s'en est montrée plus d'une fois effrayée. Si l'on vient à rechercher quelle sorte de biens elle est destinée à produire dans les vues de la Providence, on trouve d'abord que cette entreprise peut être une préparation évangélique d'un genre tout nouveau et tout divin. Elle pourroit d'ailleurs contribuer puissamment à nous rendre l'Eglise anglicane, qui certainement n'échappera aux coups qu'on lui porte que par le principe universel.

semblent à ces animaux que l'art instruit à marcher sur deux pieds et à contrefaire quelques attitudes humaines. Jusqu'à un certain point ils peuvent réussir; on les admire même à cause de la difficulté vaincue; cependant on s'aperçoit que tout est forcé, et qu'ils ne demandent qu'à retomber sur leurs quatre pieds.

Quand de tels hommes n'auroient contre eux que leurs divisions, il n'en faudroit pas davantage pour les frapper d'impuissance. Anglicans, Luthériens, Moraves, Méthodistes, Baptistes, Puritains, Quakers, etc., c'est à ce peuple que les infidèles ont affaire. Il est écrit: Comment entendront-ils, si on ne leur parle pas? On peut dire avec autant de vérité: Comment les croira-t-on, s'ils ne s'entendent pas?

Un missionnaire anglais a bien senti l'anathème, et il s'est exprimé sur ce point avec une franchise, une délicatesse, une probité religieuse qui le montrent digne de la mission qui lui manquoit.

« Le missionnaire, dit-il, doit être fort » éloigné d'une étroite bigoterie (1) et pos-

⁽¹⁾ Ce mot de bigoterie qui, selon son acception naturelle dans la langue anglaise, donne l'idée du zèle aveugle, du préjugé et de la superstition, s'applique

» séder un esprit vraiment catholique (1). Ce » n'est point le calvinisme, ce n'est point » l'arminianisme; c'est le christianisme qu'il » doit enseigner. Son but n'est point de pro-» pager la hiérarchie anglicane, ni les prin-» cipes des dissidens protestans; son objet est » de servir l'Eglise universelle (2). — Je vou-» drois que le missionnaire fût bien persuadé » que le succès de son ministère ne repose » nullement sur les points de séparation; mais » sur ceux qui réunissent l'assentiment de tous » les hommes religieux (3). »

aujourd'hui, sous la plume libérale des écrivains anglais, à tout homme qui prend la liberté de croire autrement que ces Messieurs; et nous avons eu enfin le plaisir d'entendre les réviseurs d'Edimbourg accuser Bossuet de bigoterie. (Edimb. rev. octobre 1803, n.º 5, pag. 215.) Bossuet bigot! l'univers n'en savoit rien.

- (1) Honnête homme! Il dit ce qu'il peut, et ses paroles sont remarquables.
- (2) Il répète ici en anglais ce qu'il vient de dire en grec. Catholique, universelle, qu'importe! on voit qu'il a besoin de l'unité qui ne peut se trouver hors de l'universalité.
- (3) Voyez Letters on missions adressed to the protestant ministers of the British churches, by Melvil Horne late chaplain of Sierra Leone in Affrica. Bristol, 1794.

Nous voici ramenés à l'éternelle et vaine distinction des dogmes capitaux et non capitaux. Mille fois elle a été réfutée; il seroit inutile d'y revenir. Tous les dogmes ont été niés par quelque dissident. De quel droit l'un se préféreroit-il à l'autre? Celui qui en nie un seul perd le droit d'en enseigner un seul. Comment d'ailleurs pourroit-on croire que la puissance évangélique n'est pas divine, et que par conséquent elle peut se trouver hors de l'Eglise? La divinité de cette puissance est aussi visible que le solefi. « Il semble, dit Bossuet, que » les apôtres et leurs premiers disciples aient » travaillé sous terre pour établir tant d'Egli-» ses en si peu de temps, sans que l'on sache » comment (1). »

L'impératrice Catherine II, dans une lettre extrêmement curieuse que j'ai lue à St-Pétersbourg (2), dit qu'elle avoit souvent observé avec admiration l'influence des missions sur la civilisation et l'organisation politique des peuples: « A mesure, dit-elle, que la relision s'avance, on voit les villages paroître

⁽¹⁾ Hist. des vari. liv. VII, n.º XVI.

⁽²⁾ Elle étoit adressée à un Français, M. de Meillan, qui appartenoit, si je ne me trompe, à l'ancien parlement de Paris.

» comme par enchantement, etc. » C'étoit l'Eglise antique qui opéroit ces miracles, parce qu'alors elle étoit légitime : il ne tenoit qu'à la souveraine de comparer cette force et cette fécondité à la nullité absolue de cette même Eglise détachée de la grande racine.

Le docte chevalier Jones a remarqué l'impuissance de la parole évangélique dans l'Inde (c'est-à-dire dans l'Inde anglaise). Il désespère absolument de vaincre les préjugés nationaux. Ce qu'il sait imaginer de mieux, c'est de traduire en persan et en sanscrit les textes les plus décisifs des prophètes et d'en essayer l'effet sur les indigènes (1). C'est toujours

^{(1) «} S'il y a un moyen humain d'opérer la conversion » de ces hommes (les Indiens), ce seroit peut-être de » transcrire en sanscrit ou en persan des morceaux » choisis des anciens prophètes, de les accompagner » d'une préface raisonnée où l'on montreroit l'accomplissement parfait de ces prédictions, et de répandre » l'ouvrage parmi les natifs qui ont reçu une éducation » distinguée. Si ce moyen et le temps ne produisoient » aucun effet salutaire, il ne resteroit qu'à déplorer la » force des préjugés et la foiblesse de la raison Toute » SEULE » (unassisted reason). W. Jones's Works, on the Gods of Greece, Italy and India, tom. I, in-4.° p. 279, 280.

Il n'y a rien de si vrai ni de plus remarquable que ce que dit ici sir William sur la raison non Assistée;

l'erreur protestante qui s'obstine à commencer par la science, tandis qu'il faut commencer par la prédication impérative accompagnée de la musique, de la peinture, des rites solennels et de toutes les démonstrations de la foi sans discussion; mais faites comprendre cela à l'orgueil!

M. Claudius Buchanan, docteur en théologie anglicane, a publié, il y a peu d'années, sur l'état du christianisme dans l'Inde, un ouvrage où le plus étonnant fanatisme se montre joint à nombre d'observations intéressantes (1). La nullité du prosélytisme protestant s'y trouve confessée à chaque page, ainsi que l'indifférence absolue du gouvernement anglais pour l'établissement religieux de ce grand pays.

- « Vingt régimens anglais, dit-il, n'ont pas
- » en Asie un seul aumônier. Les soldats vi-
- » vent et meurent sans aucun acte de reli-
- » gion (2). Les gouverneurs de Bengale et de
- » Madras n'accordent aucune protection aux
- » chrétiens du pays; ils accordent les emplois

mais pour lui comme pour tant d'autres, c'étoit une vérité stérile.

⁽¹⁾ Voy. Christian Researches in Asia by the R. Claudius Buchanan D. D. in-8.0 London, 1812. IX. édition.

⁽²⁾ Pag. 80.

» préférablement aux Indous et aux Mahomé-» tans (1). A Saffera, tout le pays est au » pouvoir (spirituel) des catholiques qui en » ont pris une possession tranquille, vu l'indif-» férence des Anglais; et le gouvernement » d'Angleterre préférant justement (2) la su-» perstition catholique au culte de Buddha, » soutient à Ceylan la religion catholique (3). » Un prêtre catholique lui disoit : Comment » voulez-vous que votre nation s'occupe de la » conversion au christianisme de ses sujets » païens, tandis qu'elle refuse l'instruction » chrétienne à ses propres sujets chrétiens (4)? » Aussi M. Buchanan ne fut point surpris » d'apprendre que chaque année un grand » nombre de protestans retournoient à l'ido-» lâtrie (5). Jamais peut-être la religion du » Christ ne s'est vue à aucune époque du chris-» tianisme humiliée au point où elle l'a été

⁽¹⁾ Pag. 89 et 90.

⁽²⁾ Il est bien bon, comme on voit! il convient que le catholicisme vaut mieux que la religion de Buddha.

⁽³⁾ Pag. 92.

⁽⁴⁾ Le gouvernement n'a point de zèle, parce qu'il n'a point de foi. C'est sa conscience qui lui ôte les forces, et c'est ce que l'aveugle ministre ne voit pas ou ne veut pas voir.

⁽⁵⁾ Pag. 95.

» dans l'île de Ceylan, par la négligence offi-» cielle que nous avons fait éprouver à l'Eglise » protestante (1). L'indifférence anglaise est » telle que s'il plaisoit à Dieu d'ôter les Indes » aux Anglais, il resteroit à peine sur cette » terre quelques preuves qu'elle a été gouver-» née par une nation qui eût reçu la lumière » évangélique (2). Dans toutes les stations mi-» litaires on remarque une extinction presque » totale du christianisme. Des corps nombreux » d'hommes vieillissent loin de leur patrie dans » le plaisir et l'indépendance, sans voir le » moindre signe de la religion de leur pays. Il » y a tel Anglais qui pendant vingt ans n'a pas » vu un service divin (3). C'est une chose bien » étrange qu'en échange du poivre que nous » donne le malheureux Indien, l'Angleterre » lui refuse jusqu'au nouveau testament (4). » Lorsque l'auteur réfléchit au pouvoir im-

⁽¹⁾ C'est encore ici une délicatesse du gouvernement anglais qui possède assez de sagesse pour ne point essayer de planter la religion du Christ dans un pays où règne celle de Jésus-Christ; mais qu'est-ce qu'un ecclésiastique officiel peut comprendre à tout cela?

⁽²⁾ Pag. 283, note.

⁽³⁾ Pag. 285 et 287.

⁽⁴⁾ Pag. 102,

» mense de l'Eglise romaine dans l'Inde, et à

» l'incapacité du clergé anglican pour contre
» dire cette influence, il est d'avis que l'Eglise

» prolestante ne feroit pas mal de chercher

» une alliée dans la syriaque, habitante des

» mêmes contrées, et qui a tout ce qu'il faut

» pour s'allier à une Eglise PURE, puisqu'elle

» professe les doctrines de la bible et qu'elle

» rejette la suprématie du Pape (1). »

On vient d'entendre de la bouche la moins suspecte les aveux les plus exprès sur la nullité des Eglises séparées; non-seulement l'esprit qui les divise les annulle toutes l'une après l'autre, mais il nous arrête nous-mêmes et retarde nos succès. Voltaire a fait sur ce point une remarque importante. « Le plus grand » obstacle, dit-il, à nos succès religieux dans » l'Inde, c'est la différence des opinions qui » divisent nos missionnaires. Le catholique y » combat l'anglican qui combat le luthérien » combattu par le calviniste. Ainsi tous contre

⁽¹⁾ Pag. 285-287. Ne diroit-on pas que l'Eglise catholique professe les doctrines de l'alcoran! Que le clergé auglais ne s'y trompe pas, il s'en faut beaucoup que ces honteuses extravagances trouvent, auprès des gens sensés de son pays, la même indulgence, la même compassion qu'elle rencontre auprès de nous.

tous, voulant annoncer chacun la vérité et
accusant les autres de mensonge, ils étonnent un peuple simple et paisible qui voit
accourir chez lui, des extrémités occidentales de la terre, des hommes ardens pour
se déchirer mutuellement sur les rives du
Gange (1).

Le mal n'est pas à beaucoup près aussi grand que le dit Voltaire qui prend son désir pour la réalité, puisque notre supériorité sur les sectes est manifeste et solennellement avouée, comme on vient de le voir, par nos ennemis même les plus acharnés. Cependant la division des chrétiens est un grand mal, et qui retarde au moins le grand œuvre s'il ne l'arrête pas entièrement. Malheur donc aux sectes qui ont déchiré la robe sans couture! Sans elles l'univers seroit chrétien.

Une autre raison qui annulle ce faux ministère évangélique, c'est la conduite morale de ses organes. Ils ne s'élèvent jamais au dessus de la probité, foible et misérable instrument pour tout effort qui exige la sainteté. Le missionnaire qui ne s'est pas refusé par un vœu sacré au plus doux des penchans, de-

⁽¹⁾ Voltaire, Essai sur les mœurs, etc. tom. I, chap. IV.

meurera toujours au dessous de ses fonctions, et finira par être ridicule ou coupable. On sait le résultat des missions anglaises à Taïti; chaque apôtre devenu un libertin n'a pas fait difficulté de l'avouer, et le scandale a retenti dans toute l'Europe (1).

Au milieu des nations barbares, loin de tout supérieur et de tout appui qu'il pourroit trouver dans l'opinion publique, seul avec son cœur et ses passions, que fera le missionnaire humain? Ce que firent ses collègues à Taïti. Le meilleur de cette classe est fait, après avoir reçu sa mission de l'autorité civile, pour aller habiter une maison commode avec sa femme et ses enfans, et pour prêcher philosophiquement à des sujets, sous le canon de son souverain. Quant aux véritables travaux apostoliques, jamais ils n'oseront y toucher du bout du doigt.

Il faut distinguer d'ailleurs entre les infidèles

⁽¹⁾ J'entends dire que depuis quelque temps les choses ont changé en mieux à Taïti. Sans discuter les faits qui ne présentent peut être que de vaines apparences, je n'ai qu'un mot à dire: Que nous importent ces conquêtes équivoques du protestantisme dans quelque île imperceptible de la mer du Sud, tandis qu'il détruit le christianisme en Europe?

civilisés et les infidèles barbares. On peut dire à ceux-ci tout ce qu'on veut; mais par bonheur l'erreur n'ose pas leur parler. Quant aux autres, il en est tout autrement, et déjà ils en savent assez pour nous discerner. Lorsque le lord Macarteney dut partir pour sa célèbre ambassade, S. M. B. fit demander au Pape quelques élèves de la propagande pour la langue chinoise; ce que le S. P. s'empressa d'accorder. Le cardinal Borgia, alors à la tête de la propagande, pria à son tour lord Macarteney de vouloir bien profiter de la circonstance pour recommander à Pekin les missions catholiques. L'ambassadeur le promit volontiers, et s'acquitta de sa commission en homme de sa sorte; mais quel fut son étonnement d'entendre le collao ou premier ministre lui répondre que l'empereur s'étonnoit fort de voir les Anglais protéger au fond de l'Asie une religion que leurs pères avoient abandonnée en Europe! Cette anecdote que j'ai apprise à la source, prouve que ces hommes sont instruits, plus que nous ne le croyons, des choses même auxquelles ils pourroient nous paroître totalement étrangers. Qu'un prédicateur anglais s'en aille donc à la Chine débiter à ses auditeurs que le christianisme est la plus belle chose du monde, mais que cette

religion divine fut malheureusement corrompue dans sa première jeunesse par deux
grandes apostasies, celle de Mahomet en Orient,
et celle du Pape en Occident; que l'une et
l'autre ayant commencé ensemble et devant
durer 1260 ans (1), l'une et l'autre doivent
tomber ensemble et touchent à leur fin; que
le mahométisme et le catholicisme sont deux
corruptions parallèles et parfaitement du même
genre, et qu'il n'y a pas dans l'univers un
homme portant le nom de chrétien, qui puisse
douter de la vérité de cette prophétie (2). Assu-

⁽¹⁾ En effet, les NATIONS devant fouler aux pieds la ville sainte pendant 42 mois, (Apoc., XI, 2.) il est clair que par les nations il faut enteudre les Mahométans. De plus, 42 mois font 1260 jours, de 30 jours chacun, ceci est évident. Mais chaque jour signifie un an, donc 1260 jours valent 1260 ans; or, si l'on ajoute ces 1260 ans à 622, date de l'hégire, on a 1882 ans; donc le mahométisme ne peut durer au delà de l'an 1882. Or, la corruption papale doit finir avec la corruption mahométane; donc, etc. C'est le raisonnement de M. Buchanan que j'ai cité plus haut. (Pages 199, 200 et 201.)

⁽²⁾ Quand on pense que ces inconcevables folies souillent encore au XIX.^e siècle les ouvrages d'une foule de théologiens anglais, tels que les docteurs Daubenez, Faber, Cuningham, Buchanan, Hartley, Frère, etc., on ne contemple point, sans une religieuse

rément, le mandarin qui entendra ces belles assertions prendra le prédicateur pour un fou et se moquera de lui. Dans tous les pays infidèles mais civilisés, s'il existe des hommes capables de se rendre aux vérités du christianisme, ils ne nous auront pas entendus longtemps avant de nous accorder l'avantage sur les sectaires. Voltaire avoit ses raisons pour nous regarder comme une secte qui dispute avec les autres; mais le bon sens non prévenu s'apercevra d'abord que d'un côté est l'Eglise une et invariable, et de l'autre l'hérésie aux mille têtes. Long-temps avant de savoir son nom, ils la connoissent elle - même et s'en défient.

Notre immense supériorité est si connue qu'elle a pu alarmer la compagnie des Indes.

terreur, l'abîme d'égarement où le plus juste des châtimens plonge la plus criminelle des révoltes. Le moderne Attila, moins civilisé que le premier, renverse de son trône le Souverain Pontife, le fait prisonnier et s'empare de ses états. Tout de suite, la tête de ces écrivains s'enflamme, ils croient que c'en est fait du Pape, et que Dieu n'a plus de moyens pour se tirer de là. Les voilà donc qui composent des in-octavo sur l'accomplissement des prophèties, et qui triomphent de la chute du Pape, tandis que la puissance et le vœu de l'Europe le reportent sur son trône.

Quelques prêtres français, portés dans ces contrées par le tourbillon révolutionnaire, ont pu lui faire peur. Elle a craint qu'en faisant des chrétiens, ils ne fissent des Français. (Je ne serai contredit par aucun Anglais instruit). La compagnie des Indes dit sans doute comme nous: Que votre Royaume arrive, mais c'est toujours avec le correctif: Et que le nôtre subsiste.

Que si notre supériorité est reconnue en Angleterre, la nullité du clergé anglais, sous ce rapport, ne l'est pas moins.

« Nous ne croyons pas, disoient il y a peu » d'années d'estimables journalistes de ce pays, » nous ne croyons pas que la société des mis-» sions soit l'œuvre de Dieu.....; car on nous » persuadera difficilement que Dieu puisse être » l'auteur de la confusion, et que les dogmes » du christianisme doivent être successive-» ment annoncés aux païens par des hommes » qui non-seulement vont sans être envoyés (1),

⁽¹⁾ Not only running UNSENT. Expression très-re-marquable. Le mot de missionnaire étant précisément synonyme de celui d'envoyé. Tout missionnaire agissant hors de l'unité, est obligé de dire: Je suis un envoyé, non envoyé. Quand la société des missions seroit approuvée par l'Eglise anglicane, la même diffi-

[»] mais

- » mais qui diffèrent d'opinions entre eux d'une
- » manière aussi étrange que des calvinistes et
- » des arméniens, des épiscopaux et des pres-
- » bytériens, des pedo-baptistes et des anti-
- » pedo-baptistes..... »

Les rédacteurs soufflent ensuite sur le frêle système des dogmes essentiels, puis ils ajoutent : « Parmi des missionnaires aussi hétéro-

- » gènes, les disputes sont inévitables, et leurs
- » travaux au lieu d'éclairer les gentils, ne sont
- » propres qu'à éclairer leurs préjugés contre
- » la foi, si jamais elle leur est annoncée d'une
- » manière plus régulière (1). En un mot, la

culté subsisteroit toujours; car celle - ci n'étant pas envoyée, n'a pas droit d'envoyer. Unsent est le caractère général, flétrissant et indélébile de toute Eglise séparée.

⁽¹⁾ Que veulent donc dire les journalistes avec cette expression d'une manière plus régulière? Peut - il y avoir quelque chose de régulier hors de la règle? On peut sans doute être plus ou moins près d'une barque, mais plus ou moins dedans, il n'y a pas moyen. L'Eglise d'Angleterre a même quelque désavantage sur les autres Eglises séparées; car, comme elle est évidemment seule, elle est évidemment nulle. (Vid. Montly political and litterary Censor or anti-jacobin. March. 1803, vol. XIV, n.º 9, pag. 280 et 281.) Mais peut-être que ces mots d'une manière plus régulière cachent quelque mystère, comme j'en ai observé souvent dans les ouvrages des écrivains anglais.

- » société des missions ne peut faire aucun » bien, et peut faire beaucoup de mal.
- » Nous croyons cependant que c'est un
 » devoir de l'Eglise de prêcher l'évangile aux
 » infidèles (1). »

Ces aveux sont exprès et n'ont pas besoin de commentaires. Quant aux Eglises orientales, et à toutes celles qui en dépendent ou qui font cause commune avec elles, il seroit inutile de s'en occuper. Elles-mêmes se rendent justice. Pénétrées de leur impuissance, elles ont fini par se faire de leur apathie une espèce de devoir. Elles se croiroient ridicules, si elles se laissoient aborder par l'idée d'avancer les conquêtes de l'Evangile, et par elles la civilisation des peuples.

L'Eglise a donc seule l'honneur, la puissance et le droit des missions; et sans le Souverain Pontife, il n'y a point d'Eglise. N'est-ce pas lui qui a civilisé l'Europe, et créé cet esprit général, ce génie fraternel qui nous distinguent? A peine le Saint Siége est affermi,

⁽¹⁾ Ibid. Ceci est un grand mot. L'EGLISE seule a le droit et par conséquent le devoir de prêcher l'Evangile aux infidèles. Si les rédacteurs avoient souligné le mot Eglise, ils auroient prêché une vérité très-profonde aux infidèles.

que la sollicitude universelle transporte les Souverains Pontifes. Déjà dans le V.º siècle ils envoient S. Séverin dans la Norique, et d'autres ouvriers apostoliques parcourent les Espagnes, comme on le voit par la fameuse lettre d'Innocent I.er à Décentius. Dans le même siècle, S. Pallade et S. Patrice paroissent en Irlande et dans le nord de l'Ecosse. Au VI.e, S. Grégoire-le-Grand envoie S. Augustin en Angleterre. Au VII.e, S. Kilian prêche en Franconie, et S. Amand aux Flamands, aux Carinthiens, aux Esclavons, à tous les barbares qui habitoient le long du Danube. Eluff de Werden se transporte en Saxe dans le VIII.e siècle, S. Willebrod et S. Swidbert dans la Frise, et S. Boniface remplit l'Allemagne de ses travaux et de ses succès. Mais le IX.e siècle semble se distinguer de tous les autres, comme si la Providence avoit voulu, par de grandes conquêtes, consoler l'Eglise des malheurs qui étoient sur le point de l'affliger. Durant ce siècle, S. Siffroi fut envoyé aux Suédois; Anchaire de Hambourg prêcha à ces mêmes Suédois, aux Vandales et aux Esclavons; Rembert de Brème, les frères Cyrille, et Méthodius, aux Bulgares, aux Chazares ou Turcs du Danube, aux Moraves, aux Bohémiens, à l'immense famille des Slaves; tous ces hommes apostoliques ensemble pouvoient dire à juste titre:

Hic tandem stetimus nobis ubi defuit orbis.

Mais lorsque l'univers s'agrandit par les mémorables entreprises des navigateurs modernes, les missionnaires du Pontife ne s'élancèrent-ils pas à la suite de ces hardis aventuriers? N'allèrent-ils pas chercher le martyre, comme l'avarice cherchoit l'or et les diamans? Leurs mains secourables n'étoient-elles pas constamment étendues pour guérir les maux enfantés par nos vices, et pour rendre les brigands européens moins odieux à ces peuples lointains? Que n'a pas fait S. Xavier (1)?

Les voyages de S. François-Xavier sont détaillés à la fin de sa vie écrite par le père Bouhours, et méritent grande attention. Arrangés de suite, ils auroient fait

⁽¹⁾ A Paulo tertio Indiæ destinatus, multos passim toto Oriente christianos ad meliorem frugem revocavit et innumeros propemodùm populos ignorantiæ tenebris involutos ad Christi sidem adduxit. Nam præter Indos, Brachmanes et Malabaras, ipse primus Paravis, Malaïs, Jaïs, Acenis, Mindanaïs, Molucensibus et Japonibus, multis editis miraculis et exantlatis laboribus Evangelii lucem intulit. Perlustrata tandem Japonia, ad Sinas prosecturus in insula Sanciana obiit. (Voy. son ossice dans le Bréviaire de Paris, 2 décembre.)

Les jésuites seuls n'ont-ils pas guéri une des plus grandes plaies de l'humanité (1)? Tout a été dit sur les missions du Paraguay, de la Chine, des Indes, et il seroit superflu de revenir sur des sujets aussi connus. Il suffit d'avertir que tout l'honneur doit en être accordé au Saint Siége. « Voilà, disoit le grand » Leibnitz, avec un noble sentiment d'envie » bien digne de lui ; voilà la Chine ouverte » aux jésuites, le Pape y envoie nombre de » missionnaires. Notre peu d'union ne nous » permet pas d'entreprendre ces grandes con-» versions (2). Sous le règne du roi Guillaume, » il s'étoit formé une sorte de société en An-» gleterre, qui avoit pour objet la propaga-» tion de l'Evangile; mais jusqu'à présent elle » n'a pas eu de grands succès (3). »

trois fois le tour du globe. Il mourut à 46 ans, et n'en employa que dix à l'exécution de ses prodigieux travaux; c'est le temps qu'employa César pour asservir et dévaster les Gaules.

⁽¹⁾ Montesquieu.

⁽²⁾ Lettre de Leibnitz, cité dans le Journal historique politique et littéraire de l'abbé de Feller. Août 1774, pag. 209.

⁽³⁾ Leibnitzii epist. ad Kortholtam, dans ses œuvres in-4.º pag. 323. — Pensées de Leibnitz, in-8.º tom. I, pag. 275.

Jamais elle n'en aura et jamais elle n'en pourra avoir, sous quelque nom qu'elle agisse, hors de l'unité; et non-seulement elle ne réussira pas, mais elle ne fera que du mal; comme nous l'avouoit tout à l'heure une bouche protestante.

« Les rois, disoit Bacon, sont véritablement » inexcusables de ne point procurer, à la fa-» veur de leurs armes et de leurs richesses, la » propagation de la religion chrétienne (1).»

Sans doute ils le sont, et ils le sont d'autant plus (je parle seulement des souverains catholiques), qu'aveuglés sur leurs plus chers intérêts par les préjugés modernes, ils ne savent pas que tout prince qui emploie ses forces à la propagation du christianisme légitime, en sera infailliblement récompensé par de grands succès, par un long règne, par une immense réputation, ou par tous ces avantages réunis. Il n'y a point, il n'y aura jamais, il ne peut y avoir d'exception sur ce point. Constantin, Théodose, Alfred, Charlemagne, S. Louis, Emmanuel de Portugal, Louis XIV, etc., tous les grands protecteurs ou propagateurs du christianisme légitime, marquent dans

⁽¹⁾ Bacon, dans le dialogue de Bello sacro. Christianisme de Bacon, tom. II, pag. 274.

l'histoire par tous les caractères que je viens d'indiquer. Dès qu'un prince s'allie à l'œuvre divine et l'avance suivant ses forces, il pourra sans doute payer son tribut d'imperfections et de malheurs à la triste humanité; mais il n'importe, son front sera marqué d'un certain signe que tous les siècles révéreront:

Illum aget penna metuente solvi Fama superstes.

Par la raison contraire, tout prince qui, né dans la lumière, la méprisera ou s'efforcera de l'éteindre, et qui surtout osera porter la main sur le Souverain Pontife ou l'affliger sans mesure, peut compter sur un châtiment temporel et visible. Règne court, désastres humilians, mort violente ou honteuse; mauvais renom pendant sa vie, et mémoire flétrie après sa mort, c'est le sort qui l'attend en plus ou en moins. De Julien à Philippe-le-Bel, les exemples anciens sont écrits partout; et quant aux exemples récens, l'homme sage, avant de les exposer dans leur véritable jour, fera bien d'attendre que le temps les ait un peu enfoncés dans l'histoire.

CHAPITRE II.

LIBERTÉ CIVILE DES HOMMES.

Nous avons vu que le Souverain Pontife est le chef naturel, le promoteur le plus puissant, le grand Demiurge de la civilisation universelle; ses forces sur ce point n'ont de bornes que dans l'aveuglement ou la mauvaise volonté des princes. Les papes n'ont pas moins mérité de l'humanité par l'extinction de la servitude qu'ils ont combattue sans relàche, et qu'ils éteindront infailliblement sans secousses, sans déchiremens et sans danger, partout où on les laissera faire.

Ce fut un singulier ridicule du dernier siècle que celui de juger de tout d'après des règles abstraites, sans égard à l'expérience; et ce ridicule est d'autant plus frappant, que ce même siècle ne cessa de hurler en même temps contre tous les philosophes qui ont commencé par les principes abstraits, au lieu de les chercher dans l'expérience.

Rousseau est curieux lorsqu'il commence son Contrat social par cette maxime retentissante: L'homme est né libre, et partout il est dans les fers.

Que veut-il dire? Il n'entend point parler du fait apparemment, puisque dans la même phrase, il affirme que PARTOUT l'homme est dans les fers (1). Il s'agit donc du droit; mais c'est ce qu'il falloit prouver contre le fait.

Le contraire de cette folle assertion, l'homme est né libre, est la vérité. Dans tous les temps et dans tous les lieux, jusqu'à l'établissement du christianisme, et même jusqu'à ce que cette religion eût pénétré suffisamment dans les cœurs, l'esclavage a toujours été considéré comme une pièce nécessaire du gouvernement et de l'état politique des nations, dans les républiques comme dans les monarchies, sans que jamais il soit tombé dans la tête d'aucun philosophe de condamner l'esclavage, ni dans celle d'aucun législateur de l'attaquer par des lois fondamentales ou de circonstances.

L'un des plus profonds philosophes de l'antiquité, Aristote, est même allé, comme tout le monde sait, jusqu'à dire qu'il y avoit des hommes qui naissoient esclaves, et rien n'est plus vrai. Je sais que dans notre siècle il a été blâmé pour cette assertion; mais il eût mieux

⁽¹⁾ Dans les fers! Voyez le poète.

valu le comprendre que le critiquer. Sa proposition est fondée sur l'histoire entière qui est la politique expérimentale, et sur la nature même de l'homme qui a produit l'histoire.

Celui qui a suffisamment étudié cette triste nature, sait que l'homme en général, s'il est réduit à lui-même, est trop méchant pour être libre.

Que chacun examine l'homme dans son propre cœur, et il sentira que partout où la liberté civile appartiendra à tout le monde, il n'y aura plus moyen, sans quelque secours extraordinaire, de gouverner les hommes en corps de nation.

De là vient que l'esclavage a constamment été l'état naturel d'une très-grande partie du genre humain, jusqu'à l'établissement du christianisme; et comme le bon sens universel sentoit la nécessité de cet ordre de choses, jamais il ne fut combattu par les lois ni par le raisonnement.

Un grand poète latin a mis une maxime terrible dans la bouche de César:

LE GENRE HUMAIN EST FAIT POUR QUELQUES HOMMES (1).

⁽¹⁾ Humanum paucis vivit genus. Lucan. Phars.

Cette maxime se présente sans doute dans le sens que lui donne le poète, sous un aspect machiavélique et choquant; mais sous un autre point de vue, elle est très-juste. Partout le très-petit nombre a mené le grand; car sans une aristocratie plus ou moins forte, la souve-raineté ne l'est plus assez.

Le nombre des hommes libres dans l'antiquité étoit de beaucoup inférieur à celui des esclaves. Athènes avoit 40,000 esclaves et 20,000 citoyens (1). A Rome, qui comptoit vers la fin de la république environ 1,200,000 habitans, il y avoit à peine 2,000 propriétaires (2), ce qui seul démontre l'immense quantité d'eslaves. Un seul individu en avoit quelquefois plusieurs milliers à son service (3). On en vit une fois exécuter 400 d'une seule maison, en vertu de la loi épouvantable qui ordonnoit à Rome que, lorsqu'un citoyen romain étoit tué chez lui, tous les esclaves qui habitoient sous le même toit fussent mis à mort (4).

⁽¹⁾ Larcher, sur Hérodote, liv. I, not. 258.

⁽²⁾ Vix esse duo millia hominum qui rem habeant. (Cic. de Officiis, II, 21.)

⁽³⁾ Juven. sat. III, 140.

⁽⁴⁾ Tacit. ann. XIV, 43. Les discours tenus sur ce sujet dans le sénat sont extrêmement curieux.

Et lorsqu'il fut question de donner aux esclaves un habit particulier, le sénat s'y refusa, de peur qu'ils ne vinssent à se compter (1).

D'autres nations fourniroient à peu près les mêmes exemples, mais il faut abréger. Il seroit d'ailleurs inutile de prouver longuement ce qui n'est ignoré de personne, que l'univers, jusqu'à l'époque du christianisme, a toujours été couvert d'esclaves, et que jamais les sages n'ont blâmé cet usage. Cette proposition est inébranlable.

Mais ensin la loi divine parut sur la terre. Tout de suite elle s'empara du cœur de l'homme et le changea d'une manière saite pour exciter l'admiration éternelle de tout véritable observateur. La religion commença surtout à travailler sans relâche à l'abolition de l'esclavage; chose qu'aucune autre religion, aucun législateur, aucun philosophe n'avoit jamais osé entreprendre ni même rêver. Le christianisme qui agissoit divinement, agissoit par la même raison lentement; car toutes les opérations légitimes, de quelque genre qu'elles soient, se sont toujours d'une manière insensible. Partout où se trouve le

⁽¹⁾ Adam's roman Antiquities, in - 8.º London, dag. 35 et seqq.

bruit, le fracas, l'impétuosité, les destructions, etc., on peut être sûr que c'est le crime ou la folie qui agissent.

La religion livra donc un combat continuel à l'esclavage, agissant tantôt ici et tantôt là, d'une manière ou d'une autre, mais sans jamais se lasser; et les souverains sentant, sans être encore en état de s'en rendre raison, que le sacerdoce les soulageoit d'une partie de leurs peines et de leurs craintes, lui cédèrent insensiblement, et se prêtèrent à ses vues bienfaisantes.

« Enfin, en l'année 1167, le pape Alexan» dre III déclara au nom du concile que tous
» les chrétiens devoient être exempts de la
» servitude. Cette loi seule doit rendre sa mé» moire chère à tous les peuples; ainsi que
» ses efforts pour soutenir la liberté de l'Italie,
» doivent rendre son nom précieux aux Ita» liens. C'est en vertu de cette loi que long» temps après, Louis-le-Hutin déclara que
» tous les serfs qui restoient encore en France
» devoient être affranchis...... Cependant les
» hommes ne rentrèrent que par degré et très» difficilement dans leur droit naturel (1). »

⁽¹⁾ Voltaire, Essai sur les mœurs, etc. ch. LXXXIII.

On voit ici Voltaire entiché des réveries de son

Sans doute que la mémoire du Pontife doit être chère à tous les peuples. C'étoit bien à sa sublime qualité qu'appartenoit légitimement l'initiative d'une telle déclaration; mais observez qu'il ne prit la parole qu'au XII.e siècle, et même il déclara plutôt le droit à la liberté que la liberté même. Il ne se permit ni violence, ni menaces: rien de ce qui se fait bien ne se fait vite.

Partout où règne une autre religion que la nôtre, l'esclavage est de droit, et partout où cette religion s'affoiblit, la nation devient, en proportion précise, moins susceptible de la liberté générale.

Nous venons de voir l'état social ébranlé jusque dans ses fondemens, parce qu'il y avoit trop de liberté en Europe, et qu'il n'y avoit plus assez de religion. Il y aura encore d'autres commotions, et le bon ordre ne sera solidedement affermi que lorsque l'esclavage ou la religion seront rétablis.

Le gouvernement seul ne peut gouverner,

siècle, nous citer le droit naturel de l'homme à la liberté. Je serois curieux de savoir comment il auroit établi le droit contre les faits qui attestent invinciblement que l'esclavage est l'état NATUREL d'une grande partie du genre humain jusqu'à l'affranchissement SURNATUREL.

C'est une maxime qui paroîtra d'autant plus incontestable qu'on la méditera davantage. Il a donc besoin, comme d'un ministre indispensable, ou de l'esclavage qui diminue le nombre des volontés agissantes dans l'état, ou de la force divine qui, par une espèce de greffe spirituelle, détruit l'âpreté naturelle de ces volontés, et les met en état d'agir ensemble sans se nuire.

Le Nouveau-Monde a donné un exemple qui complète la démonstration. Que n'ont pas fait les missionnaires catholiques, c'est-à-dire les envoyés du Pape, pour éteindre la servitude, pour consoler, pour rassainir, pour ennoblir l'espèce humaine dans ces vastes contrées?

Partout où on laissera faire cette puissance, elle opérera les mêmes effets. Mais que les nations qui la méconnoissent ne s'avisent pas, fussent-elles même chrétiennes, d'abolir la servitude, si elle subsiste encore chez elles : une grande calamité politique seroit infailliblement la suite de cette aveugle imprudence.

Qu'on ne s'imagine pas au reste que l'Eglise ou le Pape, c'est tout un (1), n'ait, dans la guerre déclarée à la servitude, d'autre vue

⁽¹⁾ Voyez tom. I, pag. 62.

que le perfectionnement politique de l'homme. Pour cette puissance, il y a quelque chose de plus haut, c'est le perfectionnement de la morale dont le raffinement politique n'est qu'une simple dérivation. Partout où règne la servitude, il ne sauroit y avoir de véritable morale, à cause de l'empire désordonné de l'homme sur la femme. Maîtresse de ses droits et de ses actions, elle n'est déjà que trop foible contre les séductions qui l'environnent de toutes parts. Que sera-ce lorsque sa volonté même ne peut la défendre? L'idée même de la résistance s'évanouira: le vice deviendra un devoir, et l'homme graduellement avili par la facilité des plaisirs, ne saura plus s'élever au dessus des mœurs de l'Asie.

M. Buchanan que je citois tout à l'heure et de qui j'emprunte volontiers une nouvelle citation également juste et importante, a fort bien remarqué que, dans tous les pays où le christianisme ne règne pas, on observe une certaine tendance à la dégradation des femmes (1).

Rien n'est plus évidemment vrai : il est possible même d'assigner la raison de cette

dégradation

⁽¹⁾ Christian Researches in Asia, etc. by the R. Claudius Buchanan. DD. Londres, 1812, pag. 56.

dégradation qui ne peut être combattue que par un principe surnaturel. Partout où notre sexe peut commander le vice, il ne sauroit y avoir ni véritable morale, ni véritable dignité de mœurs. La femme qui peut tout sur le cœur de l'homme, lui rend toute la perversité qu'elle en reçoit, et les nations croupissent dans ce cercle vicieux dont il est radicalement impossible qu'elles sortent par leurs propres forces.

Par une opération toute contraire et tout aussi naturelle, le moyen le plus efficace de perfectionner l'homme, c'est d'ennoblir et d'exalter la femme. C'est à quoi le christianisme seul travaille sans relâche avec un succès infaillible, susceptible seulement de plus et de moins, suivant le genre et la multiplicité des obstacles qui peuvent contrarier son action. Mais ce pouvoir immense et sacré du christianisme est nul, dès qu'il n'est pas concentré dans une main unique qui l'exerce et le fait valoir. Il en est du christianisme disséminé sur le globe, comme d'une nation qui n'a d'existence, d'action, de pouvoir, de considération et de nom même, qu'en vertu de la souveraineté qui la représente et lui donne une personnalité morale parmi les peuples.

La femme est plus que l'homme redevable TOM. II.

au christianisme. C'est de lui qu'elle tient toute sa dignité. La femme chrétienne est vraiment un être surnaturel, puisqu'elle est soulevée et maintenue par lui jusqu'à un état qui ne lui est pas naturel. Mais par quels services immenses elle paye cette espèce d'ennoblissement!

Ainsi le genre humain est naturellement en grande partie serf, et ne peut être tiré de cet état que surnaturellement. Avec la servitude, point de morale proprement dite; sans le christianisme, point de liberté générale; et sans le Pape, point de véritable christianisme, c'est-à-dire point de christianisme opérateur, puissant, convertissant, régénérant, conquérant, perfectilisant. C'étoit donc au Souverain Pontife qu'il appartenoit de proclamer la liberté universelle; il l'a fait, et sa voix a retenti dans tout l'univers. Lui seul rendit cette liberté possible en sa qualité de chef unique de cette religion seule capable d'assouplir les volontés, et qui ne pouvoit déployer toute sa puissance que par lui. Aujourd'hui il faudroit être aveugle pour ne pas voir que toutes les souverainetés s'affoiblissent en Europe. Elles perdent de tous côtés la confiance et l'amour. Les sectes et l'esprit particulier se multiplient d'une manière effrayante. Il faut purifier les volontés ou les enchaîner; il n'y a pas de milieu. Les princes dissidens qui ont la servitude chez eux, la conserveront ou périront. Les autres seront ramenés à la servitude ou à l'unité......

Mais qui me répond que je vivrai demain? Je veux donc écrire aujourd'hui une pensée qui me vient au sujet de l'esclavage, dussé-je même sortir de mon sujet; ce que je ne crois pas cependant.

Qu'est-ce que l'état religieux dans les contrées catholiques? C'est l'esclavage ennobli (1). A l'institution antique, utile en elle - même sous de nombreux rapports, cet état ajoute une foule d'avantages particuliers et la sépare de tous les abus. Au lieu d'avilir l'homme, le vœu de religion le sanctifie. Au lieu de l'asservir aux vices d'autrui, il l'en affranchit. En le soumettant à une personne de choix, il le déclare libre envers les autres avec qui il n'aura plus rien à démêler.

Toutes les fois qu'on peut amortir les vo-

⁽¹⁾ Un de ces vieux jurisconsultes qu'on ne lit plus, quoiqu'on leur doive beaucoup, a dit avec raison: Omnia jura loquentia de servis habent locum etiam in monachis, in his scilicet quæ possunt monacho adaptari. (Baldus, in leg. servus 4, Cod. comm. de success.)

lontés sans dégrader les sujets, on rend à la société un service sans prix, en déchargeant le gouvernement du soin de surveiller ces hommes, de les employer et surtout de les payer. Jamais il n'y eut d'idée plus heureuse que celle de réunir des citoyens pacifiques qui travaillent, prient, étudient, écrivent, font l'aumône, cultivent la terre, et ne demandent rien à l'autorité.

Cette vérité est particulièrement sensible dans ce moment où de tous côtés les hommes tombent en foule sur les bras du gouvernement qui ne sait qu'en faire.

Une jeunesse impétueuse, innombrable, libre pour son malheur, avide de distinctions et de richesses, se précipite par essaims dans la carrière des emplois. Toutes les professions imaginables ont quatre ou cinq fois plus de candidats qu'il ne leur en faudroit. Vous ne trouverez pas un bureau en Europe où le nombre des employés n'ait triplé ou quadruplé depuis cinquante ans. On dit que les affaires ont augmenté; mais ce sont les hommes qui créent les affaires, et trop d'hommes s'en mêlent. Tous à la fois s'élancent vers le pouvoir et les fonctions; ils forcent toutes les portes, et nécessitent la création de nouvelles places; il y a trop de liberté, trop de mou-

vement, trop de volontés déchaînées dans le monde. A quoi servent les religieux? ont dit tant d'imbécilles. Comment donc? est-ce qu'on ne peut servir l'état sans être revêtu d'une charge? et n'est-ce rien encore que le bienfait d'enchaîner les passions et de neutraliser les vices? Si Robespierre au lieu d'être avocat eùt été capucin, on eût dit aussi de lui en le voyant passer: Bon Dieu! à quoi sert cet homme? Cent et cent écrivains ont mis dans tout leur jour les nombreux services que l'état religieux rendoit à la société; mais je crois utile de le faire envisager sous son côté le moins aperçu, et qui certes n'étoit pas le moins important, comme maître et directeur d'une foule de volontés, comme suppléteur inappréciable du gouvernement dont le plus grand intérêt est de modérer le mouvement intestin de l'état, et d'augmenter le nombre des hommes qui ne lui demandent rien.

Aujourd'hui, grâce au système d'indépendance universelle, et à l'orgueil immense qui s'est emparé de toutes les classes, tout homme veut se battre, juger, écrire, administrer, gouverner. On se perd dans le tourbillon des affaires: on gémit sous le poids accablant des écritures; la moitié du monde est employée à gouverner l'autre sans pouvoir y réussir.

CHAPITRE III.

INSTITUTION DU SACERDOCE. CÉLIBAT DES PRÈTRES.

§ I.er

Traditions antiques.

It n'y a pas de dogme dans l'Eglise catholique, il n'y a pas même d'usage général appartenant à la haute discipline, qui n'ait ses racines dans les dernières profondeurs de la nature humaine, ou, ce qui revient au même, dans quelque opinion universelle plus ou moins altérée çà et là, mais commune cependant, dans son principe, à tous les peuples de tous les temps.

Le développement de cette proposition fourniroit le sujet d'un ouvrage intéressant. Je ne m'écarterai pas sensiblement de mon sujet en donnant un seul exemple de cet accord merveilleux, je choisirai la confession, uniquement pour me faire mieux comprendre.

Qu'y a-t-il de plus naturel à l'homme que

ce mouvement d'un cœur qui se penche vers un autre pour y verser un secret (1)? Le malheureux, déchiré par le remords ou par le chagrin, a besoin d'un ami, d'un confident qui l'écoute, le console et quelquefois le dirige. L'estomac qui renferme un poison et qui entre de lui-même en convulsion pour le rejeter, est l'image naturelle d'un cœur où le crime a versé ses poisons. Il souffre, il s'agite, il se contracte jusqu'à ce qu'il ait rencontré l'oreille de l'amitié, ou du moins celle de la bienveillance.

Mais lorsque de la confidence nous passons à la confession, et que l'aveu est fait à l'autorité, la conscience universelle reconnoît dans cette confession spontanée une force expiatrice et un mérite de grâce: il n'y a qu'un sentiment sur ce point depuis la mère qui interroge son enfant sur une porcelaine cassée, ou sur une sucrerie mangée contre l'ordre, jusqu'au juge qui interroge du haut de son tribunal le voleur et l'assassin.

Souvent le coupable, pressé par sa conscience, refuse l'impunité que lui promettoit le

⁽¹⁾ Expression admirable de Bossuet. (Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre.) La Harpe l'a justement vantée dans son Lycée.

silence. Je ne sais quel instinct mystérieux, plus fort même que celui de la conservation, lui fait chercher la peine qu'il pourroit éviter. Même dans les cas où il ne peut craindre ni les témoins, ni la torture, il s'écrie: Oui, c'est moi! Et l'on pourroit citer les législations miséricordieuses qui confient dans ces sortes de cas, à de hauts magistrats, le pouvoir de tempérer les châtimens, même sans recourir au souverain.

« On ne sauroit se dispenser de reconnoître » dans le simple aveu de nos fautes, indépen- » damment de toute idée surnaturelle, quel- » que chose qui sert infiniment à établir dans » l'homme, la droiture de cœur et la sim- » plicité de conduite (1). » De plus, comme tout crime est de sa nature une raison pour en commettre un autre, tout aveu spontané est au contraire une raison pour se corriger: il sauve également le coupable du désespoir et de l'endurcissement, le crime ne pouvant séjourner dans l'homme sans le conduire à l'un et à l'autre de ces deux abîmes.

« Savez - vous, disoit Sénèque, pourquoi » nous cachons nos vices? C'est que nous y

⁽¹⁾ Berthier, sur les Psaumes, tom. I, ps. XXXI.

sommes plongés : dès que nous les confes serons , nous guérirons (1).

On croit entendre Salomon dire au coupable: « Celui qui cache ses crimes se perdra;

- » mais celui qui les confesse et s'en retire,
- » obtiendra miséricorde (2). »

Tous les législateurs du monde ont reconnu ces vérités et les ont tournées au profit de l'humanité.

Moïse est à la tête. Il établit dans ses lois une confession expresse et même publique (3).

L'antique législateur des Indes a dit : « Plus

- » l'homme qui a commis un péché s'en con-
- » fesse véritablement et volontairement, et
- » plus il se débarrasse de ce péché, comme
- » un serpent de sa vieille peau (4). »

⁽¹⁾ Quarè sua vitia nemo confitetur? quia in illis etiamnum est: vitia sua confiteri sanitatis indicium est. Sen. Epist mor. LIII. — Je ne crois pas que dans nos livres de piété on trouve pour le choix d'un directeur de meilleurs conseils que ceux qu'on peut lire dans l'épître précédente de ce même Sénèque.

⁽²⁾ Prov. XXVIII, 13.

⁽³⁾ Lévit. V, 5, 15, et 18; VI, 6; Num. V, 6 et 7.

⁽⁴⁾ Il ajoute tout de suite: « Mais si le pécheur veut » obtenir une pleine rémission de son péché, qu'il évite

[»] surtout la rechute!!! » (Lois de Menu, fils de Brahma, dans les Œuvres du chevalier W. Jones, in-4.º tom. III, chap. XI, n.ºs 64 et 233.)

Les mêmes idées ayant agi de tous côtés et dans tous les temps, on a trouvé la confession chez tous les peuples qui avoient reçu les mystères éleusiens. On l'a retrouvée au Pérou, chez les Brahmes, chez les Turcs, au Thibet et au Japon (1).

Sur ce point comme sur tous les autres, qu'a fait le christianisme? Il a révélé l'homme à l'homme; il s'est emparé de ses inclinations, de ses croyances éternelles et universelles; il a mis à découvert ces fondemens antiques; il les a débarrassés de toute souillure, de tout mélange étranger; il les a honorés de l'empreinte divine; et sur ces bases naturelles, il a établi sa théorie surnaturelle de la pénitence et de la confession sacramentelle.

Ce que je dis de la pénitence, je pourrois le dire de tous les autres dogmes du christianisme catholique; mais c'est assez d'un exemple; et j'espère que par cette espèce d'introduction, le lecteur se laissera conduire naturellement à ce qui va suivre.

C'est une opinion commune aux hommes

⁽¹⁾ Carli, Lettere americane, tom. 1, lett. XIX. — Extrait des voyages d'Effremoff, dans le Journal du Nord. St-Pétersbourg, mai 1807, n.º 18, pag. 335. — Feller, Cath. philos. tom. III, n.º 501, etc. etc.

de tous les temps, de tous les lieux et de toutes les religions, qu'il y a dans la CONTINENCE quelque chose de céleste qui exalte l'homme et le rend agréable à la divinité; que par une conséquence nécessaire, toute fonction sacerdotale, tout acte religieux, toute cérémonie sainte, s'accorde peu ou ne s'accorde point avec l'usage même légitime des femmes.

Il n'y a point de législation dans le monde qui, sur ce point, n'ait gêné les prêtres de quelque manière, et qui même, à l'égard des autres hommes, n'ait accompagné les prières, les sacrifices, les cérémonies solennelles, de quelque abstinence de ce genre, et plus ou moins sévère.

Le prêtre hébreu ne pouvoit pas épouser une femme répudiée, et le grand-prêtre ne pouvoit pas même épouser une veuve (1). Le Talmud ajoute qu'il ne pouvoit épouser deux femmes, quoique la polygamie fût permise au reste de la nation (2); et tous devoient être purs pour entrer dans le sanctuaire.

Les prêtres égyptiens n'avoient de même qu'une femme (3). L'hiérophante chez les

⁽¹⁾ Lévit. XXI, 7, 9, 13.

⁽²⁾ Talm. in Massechta Jona.

⁽³⁾ Phil. apud P. Cunœum de Rep. Hebr. Elzévir, 16, pag. 190.

Grecs, étoit obligé de garder le célibat et la plus rigoureuse continence (1).

Origène nous apprend de quel moyen se servoit l'hiérophante pour se mettre en état de garder son vœu (2), par où l'antiquité confessoit expressément et l'importance capitale de la continence dans les fonctions sacerdotales, et l'impuissance de la nature humaine réduite à ses propres forces.

Les prêtres, en Ethiopie comme en Egypte, étoient reclus et gardoient le célibat (3).

Et Virgile fait briller dans les champs Elysées

Le prêtre qui toujours garda la chasteté (4).

Heyne, qui sentoit dans ce vers la condamnation formelle d'un dogme de Gottingue, l'accompagna d'une note charmante. « Cela s'entend, dit-il, des prêtres

⁽¹⁾ Potter's greek Antiquities, tom. I, p. 183, 356.

Lettres sur l'histoire, tom. II, p. 571.

⁽²⁾ Kansardus tà aprivizà pipp... Contrà Celsum, cap. VII, n.º 48. Vid. Diosc. lib. IV, cap. 79; Plin. Hist. nat. lib. XXXV, cap. 13.

⁽³⁾ Bryant's Mythology explained, in-4.°, tom. I, pag. 281; tom. III, p. 240, d'après Diodore de Sicile. Porphyr. de Abstin. lib. IV, p. 364.

⁽⁴⁾ Quique sacerdotes casti dùm vita manebat. Virg. Æn. 661.

Les prêtresses de Cérès, à Athènes, où les lois leur accordoient la plus haute importance, étoient choisies par le peuple, nourries aux dépens du public, consacrées pour toute la vie au culte de la déesse, et obligées de vivre dans la plus austère continence (1).

Voilà ce qu'on pensoit dans tout le monde connu. Les siècles s'écoulent, et nous retrouvons les mêmes idées au Pérou (2).

Quel prix, quels honneurs tous les peuples de l'univers n'ont-ils pas accordés à la virginité? Quoique le mariage soit l'état naturel de l'homme en général, et même un état saint, suivant une opinion tout aussi générale; cependant on voit constamment percer de tous

[»] qui se sont acquittés de leurs fonctions CASTE, PURE

[»] AC PIÈ (c'est-à-dire scrupuleusement), pendant leur

[»] vie. Entendu de cette manière, Virgile n'est point

[»] répréhensible. ITA NIHIL EST QUOD REPREHENDAS. » (Lond. 1793, in-8.°, t. II, p. 741.) Si donc on vient à dire qu'un tel cordonnier, par exemple, est chaste, cela signifie, selon Heyne, qu'il fait bien les souliers. Ce qui soit dit sans manquer de respect à la mémoire de cet homme illustre.

⁽¹⁾ Lettres sur l'histoire, à l'endroit cité, p. 577.

⁽²⁾ I sacerdoti nella settimana del loro servizio si astenevano dalle Mogli. (Carli, Lett. amer. tom. I, liv. XIX.)

côtés un certain respect pour la vierge; on la regarde comme un être supérieur; et lorsqu'elle perd cette qualité, même légitimement, on diroit qu'elle se dégrade. Les femmes siancées en Grèce devoient un sacrifice à Diane pour l'expiation de cette espèce de profanation (1). La loi avoit établi à Athènes des mystères particuliers relatifs à cette cérémonie religieuse (2). Les femmes y tenoient fortement, et craignoient la colère de la déesse si elles avoient négligé de s'y conformer (3).

Les vierges consacrées à Dieu se trouvent partout et à toutes les époques du genre humain. Qu'y a-t-il au monde de plus célèbre que les vestales? Avec le culte de Vesta brilla l'empire romain; avec lui il tomba (4).

⁽¹⁾ E'πί άφοσιάσει τῆς παρθενίας. Voy. le Scholiaste de Théocrite, sur le 66.e vers de la 11.e idylle.

⁽²⁾ Τᾶ δὲ μυστήριὰ ταυτὰ Αθήνησιν πολιτεύονται. Ibid.

⁽³⁾ Tout homme qui connoît les mœurs antiques ne se demandera pas sans étonnement ce que c'étoit donc que ce sentiment qui avoit établi de tels mystères, et qui avoit eu la force d'en persuader l'importance. Il faut bien qu'il ait une racine; mais où est-elle humainement?

⁽⁴⁾ Ces paroles remarquables terminent le mémoire sur les Vestales, qu'on lit dans ceux de l'Acad. des Inscriptions et des Belles-Lettres, tom. V, in-12; par l'abbé Naudal.

Dans le temple de Minerve, à Athènes, le feu sacré étoit conservé, comme à Rome, par des vierges.

On a retrouvé ces mêmes vestales chez d'autres nations, nommément dans les Indes (1), et au Pérou enfin, où il est bien remarquable que la violation de son vœu étoit punie du même supplice qu'à Rome (2). La virginité y étoit considérée comme un caractère sacré également agréable à l'empereur et à la divinité (3).

Dans l'Inde, la loi de Menu déclare que toutes les cérémonies prescrites pour les mariages ne concernent que la vierge; celle qui ne l'est pas étant exclue de joute cérémonie légale (4).

⁽¹⁾ Voy. l'Hérodote de Larcher. tom. VI, pag. 133; Carli, Lett. amer. tom. I, lett. V.e, et tom. I, lett. XXVI.e pag. 458; Not. Procop. lib. II, de Bello Pers.

⁽²⁾ Carli, ibid. tom. I, lett. VIII. — Le traducteur de Carli assure que la punition des Vestales à Rome n'étoit que fictive, et que pas une ne demeuroit dans le caveau. (Tom. I, lett. IX, p. 114, not.) Mais il ne cite aucune autorité. Je crois bien que certains Pontifes, beaux esprits, auroient pris volontiers ce tour de passepasse sur leur consoience.

⁽³⁾ Carli, ibid. tom. I, liv. IX.

⁽⁴⁾ Lois de Menu, chap. VIII, n.º 226; Œuvres du chev. Jones, tom. Ill.

Le voluptueux législateur de l'Asie a cependant dit: « Les disciples de Jésus gardèrent » la virginité sans qu'elle leur eût été com-

- » mandée, à cause du désir qu'ils avoient de
- » plaire à Dieu (1). La fille de Josaphat
- » conserva sa virginité: Dieu inspira son es-
- » prit en elle : elle crut aux paroles de son
- » Seigneur et aux écritures. Elle étoit au
- » nombre de celles qui obéissent (2). »

D'où vient donc ce sentiment universel? Où Numa avoit-il pris que, pour rendre ses vestales saintes et vénérables, il falloit leur prescrire la virginité (3)?

Pourquoi Tacite, devançant le style de nos théologiens, nous parle-t-il de cette vénérable Occia qui avoit présidé le collége des vestales pendant cinquante-sept ans, avec une éminente sainteté (4)?

Et d'où venoit cette persuasion générale chez les Romains, « que si une vestale usoit

⁽¹⁾ Alcoran, chap. LVII.

⁽²⁾ Ibid. chap. LVI.

⁽³⁾ Virginitate aliisque cœremoniis venerabiles ac sanctas fecit. (Tit. Liv. I, 29.)

⁽⁴⁾ Occia quæ septem et quinquaginta per annos summå sanctimonià vestalibus sacris præsederat. (Tac. Ann. 11, 86.)

» de la permission que lui donnoit la loi de

» se marier après trente ans d'exercice, ces

» sortes de mariages n'étoient jamais heu-

» reux (1)? »

Si de Rome la pensée se transporte à la Chine, elle y trouve des religieuses assujetties de même à la virginité. Leurs maisons sont ornées d'inscriptions qu'elles tiennent de l'empereur lui-même, lequel n'accorde cette prérogative qu'à celles qui sont restées vierges depuis quarante ans (2).

Il y a des religieux et des religieuses à la Chine, et il y en a chez les Mexicains (3). Quel accord entre des nations si différentes de mœurs, de caractère, de langue, de religion et de climat! Mais voici qui doit surprendre davantage.

C'étoit une croyance assez générale dans l'antiquité, que la Divinité s'incarnoit de temps

⁽¹⁾ Etsi antiquitùs observatum infaustas ferè et parùm lætabiles eas nuptias fuisse. (Just. Lips. Syntagma de Vest. cap. VI.) Il est bon d'observer que Juste Lipse raconte ici sans douter.

⁽²⁾ M. de Guignes, Voyage à Pekin, etc., in-8.0, tom. II, p. 279.

⁽³⁾ Idem, tom. II, p. 367, 368. — M. de Humbolt, Vue des Cordilières, etc. in-8.º Paris, 1816, tom. I, p. 237, 238.

en temps, et venoit, sous une forme humaine, instruire ou consoler les hommes. Ces sortes d'apparitions s'appeloient des théophanies chez les Grecs, et dans les livres sacrés des Brahmes elles se nomment des avantaras. Or, ces mêmes livres déclarent que lorsqu'un Dieu daigne ainsi visiter le monde, il s'incarne dans le sein d'une vierge, sans mélange de sexes (1).

Et les anciens Hébreux avoient la même idée sur leur Messie futur (2).

Suivant les Japonois, leur grand dieu Xaca étoit né d'une reine qui n'avoit eu de commerce avec aucun homme (3).

Les Macéniques, peuples du Paraguay, habitant les bords du grand lac Zarayas, racontoient aux missionnaires que jadis une femme de la plus rare beauté mit au monde, de la même manière, un très-bel enfant qui, étant devenu homme, opéra d'insignes miracles dans le monde, jusqu'à ce qu'un jour, en présence d'un très-grand nombre de ses disciples, il

⁽¹⁾ Supplément aux Œuvres du chevalier W. Jones, in-4.º tom. II, pag. 548.

⁽²⁾ Berthier, sur Isaïe, in-8.0, tom. I, pag. 293.

⁽³⁾ Vie de S. François-Xavier, par le P. Bouhours. Paris, 1787, tom. II, liv. V, in-12, pag. 5.

s'éleva dans les airs et se transforma en ce soleil que nous voyons (1).

Les Chinois généralisent cette doctrine. Suivant eux, les saints, les sages, les libérateurs des peuples naissent d'une vierge (2). C'est ainsi que naquit Heou-tsi, chef de la dynastie des Tcheou. Kiang-Yuen, sa mère, qui avoit conçu PAR L'OPERATION de Changty, enfanta son premier-né sans douleur et sans souillure. Les poètes chinois s'écrient:

- « Prodige éclatant! miracle divin! mais
- » Chang-ty n'a qu'à vouloir. O grandeur!
- » ô sainteté de Kiang-Yuen! loin d'elle la
- » douleur et la souillure (3). »

Après la virginité, c'est la viduité qui a joui partout du respect des hommes; et ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que, dans les nombreux éloges accordés à cet état par toute sorte d'écrivains, on ne trouve pas

⁽¹⁾ Muratori, Cristianesimo felice, etc. Venise, 1752, tom. I, chap. V.

⁽²⁾ Mémoires des missionnaires, in-4.°, tom. IX, pag. 387. — Mémoire du P. Cibot.

⁽³⁾ Mémoires des missionnaires, in-4.0, tom. IX, p. 387, note. — Je ne présente aucun commentaire sur ces derniers textes. Comme ce n'est pas ici le lieu de disserter, chacun en pensera ce qu'il voudra.

qu'il soit jamais question de l'intérêt des enfans, qui est néanmoins évident : c'est la sainteté seule qui est vantée; la politique est toujours oubliée.

On connoît le préjugé des Hébreux sur l'importance du mariage et l'ignominie attachée à la stérilité; on sait que, dans leurs idées, la première bénédiction étoit celle de la perpétuation des familles. Pourquoi donc, par exemple, ces grands éloges accordés à Judith, pour avoir joint la chasteté à la force, et passé cent cinq ans dans la maison de Manassé, son époux, sans lui avoir donné de successeur? Tout le peuple qu'elle a sauvé lui chante ce chœur: « Vous êtes la joie et » l'honneur de notre peuple; car vous avez » agi avec un courage mâle, et votre cœur » s'est affermi parce que vous avez aimé la » chasteté, et qu'après avoir perdu votre » mari, vous n'avez point voulu en épouser » un autre (1).»

Quoi donc! la femme qui se remarie pèchet-elle contre la chasteté? Non sans doute; mais elle semble renoncer à la sainteté; et si cette dernière gloire la touche, elle en sera louée à tous les momens de la durée et sur

⁽¹⁾ Judith, XV, 10, 11; XVI, 26.

tous les points du globe, en dépit de tous les préjugés contraires.

Dans le Veda, il n'est jamais fait mention du mariage d'une veuve; et la loi dans l'Inde exclut de la succession de ses collatéraux le fils issu d'un tel mariage (1).

Menu crie à ses disciples : » Fuyez le fils » d'une femme qui a été mariée deux fois (2)!»

Et pendant que je médite sur les textes de la vénérable Asie, Kolbe m'apprend que chez les Hottentots, la femme qui se remarie est obligée de se couper un doigt (3).

Chez les Romains, même honneur à la viduité, même défaveur sur les secondes noces, après même que, sur le déclin de l'empire, les anciennes mœurs avoient presque entièrement disparu. Nous voyons la veuve d'un empereur, recherchée par un autre, déclarer qu'il seroit SANS EXEMPLE ET SANS EXCUSE qu'une femme de son nom et de son rang essayât d'un second mariage (4).

⁽¹⁾ Lois de Menu. Dans les Œuvres de Jones, tom. III, chap. IX, n.º8 57 et 160.

⁽²⁾ Ibid. chap. III, n.º 155.

⁽³⁾ Kolbe, Description du cap de Bonne-Espérance. Amst. 1741, 3 vol. in-8.º

⁽⁴⁾ Il s'agit ici de Valérie veuve de Maximien, que Maximin vouloit épouser. Elle répondit entre autres

En général, l'opinion chez les Romains récompensoit, par une grande estime, les veuves qui se refusoient à un nouvel engagement. La langue leur avoit même consacré une épithète particulière; elle les nommoit univiras ou univirias (femmes d'un seul homme), et ce titre se montre encore sur le marbre des épitaphes, où il est bien remarquable qu'on le jugeoit digne de paroître parmi les titres honorifiques (1).

Mais personne n'a mieux exprimé l'opinion romaine sur ce point que, Properce dans sa dernière élégie, morceau plein de grâce, d'intérêt et de sensibilité.

Une dame romaine de la plus haute distinction venoit de mourir. Cornélie en son nom, et Paule par son mari, elle joignoit à ces dons de la fortune, le mérite d'une irréprochable sagesse. Il paroît que sa mort prématurée

choses: Postremò nefas esse illius nominis ac loci feminam SINÈ MORE, SINÈ EXEMPLO, maritum alterum experiri. (Lact. De morte persec. cap. XXXIX.)

Il seroit fort inutile de dire: C'étoit une excuse; puisque l'excuse même eût été prise dans les mœurs et dans l'opinion. Or, il s'agit précisément des mœurs et de l'opinion.

⁽¹⁾ Morcelli de stylo inscript. Lib. II, part. I, cap. 3. Roma, in-4.0, 1780, p. 328.

avoit fait une grande sensation. Le poète qui voulut célébrer les vertus de Paule, imagina de donner à son élégie une forme dramatique. C'est Paule qui paroît, c'est Paule qui prend la parole et qui l'adresse à son époux. Le poète se cache entièrement derrière cette ombre aimable.

La malheureuse épouse voit tout à la fois ce flambeau qu'on éleva le jour de ses noces, et cet autre flambeau qui précéda son convoi. Elle jure par ses ancêtres, par tout ce qu'il y a de plus sacré pour elle, qu'entre ces deux termes, sa conscience ne lui reproche pas la moindre foiblesse:

Je vécus sans reproche entre les deux flambeaux(1).

Toute sa gloire est dans ce mariage, dans cet amour unique, dans cette foi jurée à son cher Paul une fois pour toujours:

Je ne quittai ton lit que pour le lit funèbre. Qu'on grave sur ma tombe: Elle n'eut qu'un époux (2).

⁽¹⁾ Nec mutata mea est ætas; sinè crimine tota est.

Viximus insignes inter utramque facem.

(Sext. Aur. Prop. Eleg. IV, 12, v. 44, 45.)

⁽²⁾ Jungor, Paule, tuo sic discessura cubili;
In lapide hoc, uni juncta fuisse legar.
(1bid. 35, 36.)

Elle se tourne ensuite vers sa fille pour lui dire :

Ma fille, imite-moi! qu'un seul homme ait ta main (1).

Je doute qu'on ait jamais exprimé plus vivement le sentiment du devoir, et le respect pour une grande opinion.

Mais cette même universalité que nous admirions tout à l'heure se retrouve encore ici, et la Chine pense comme Rome. On y vénère l'honorable viduité, au point qu'on y rencontre une foule d'arcs de triomphe élevés pour conserver la mémoire des femmes qui étoient restées veuves (2).

L'estimable voyageur, héritier légitime d'un nom illustre dans les lettres, qui nous instruit de ces usages, se répand ensuite en réflexions philosophiques sur ce qui lui paroît une grande contradiction de l'esprit humain. « Comment » se fait-il (ce sont ses mots) que les Chinois, » qui regardent comme un malheur de mourir » sans postérité, honorent en même temps le » célibat des filles? Comment concilier des » idées aussi incompatibles? Mais tels sont » les hommes, etc. (3). »

⁽¹⁾ Fac teneas unum, nos imitata, virum.

⁽Ibid. 68.)

⁽²⁾ M. de Guignes, Voy. à Pekin, etc. t. II, p. 183.

⁽³⁾ M. de Guignes, Voyage à Pekin, etc.

Hélas! il nous récite les litanies du XVIII.e siècle; difficilement on échappe à cette sorte de séduction. Montesquieu, par complaisance pour les erreurs qui l'environnoient, n'a-t-il pas eu la foiblesse d'avancer « que le chris-

- » tianisme gêne la population en exaltant la
- » virginité, en honorant l'état de veuve, en
- » favorisant les peines contre les secondes
- » noces (1)? »

Mais dans le même livre du même ouvrage, libre, je ne sais comment, de cette malheureuse influence, et ne parlant que d'après luimême, il articule clairement ce grand oracle de la morale et de la politique: « Que la conti-» nence publique est naturellement jointe à

» la propagation de l'espèce (2). »

Rien n'est plus incontestable. Ainsi il n'est pas du tout question d'expliquer ici des contradictions humaines, car il n'y en a point du tout. Les nations qui favorisent la population et qui honorent la continence, sont parfaitement d'accord avec elles-mêmes et avec le bon sens.

Mais en faisant abstraction du problème de

⁽¹⁾ Esprit des lois, liv. XXIII, chap. XXI.

⁽²⁾ Montesquieu, ibid. liv. XXIII, chap. II.

la population, qui déjà a cessé d'être un problème, je reviens au dogme éternel du genre humain: Que rien n'est plus agréable à la Divinité que la continence; et que non-seulement toute fonction sacerdotale, comme nous venons de le voir, mais tout sacrifice, toute prière, tout acte religieux exigeoit des préparations plus ou moins conformes à cette vertu.

On sait quelle condition étoit imposée au prêtre hébreu qui devoit entrer dans le sanctuaire (1).

Les simples initiés étoient traités aussi sévèrement chez les nations païennes. Pour être admis aux mystères, ils devoient garder la continence et les droits même de l'époux étoient suspendus (2).

Les Romains qui devoient sacrifier étoient soumis à la même préparation (3): c'étoit la loi de Jérusalem, et d'où venoit cet accord?

Tout le monde connoît l'esprit général de l'islamisme. Cependant Mahomet ordonne à

⁽¹⁾ Vide sup. pag. 43.

⁽²⁾ Antiquité dévoilée par ses usages, liv. III, ch. I.

⁽³⁾ Sacris operaturi Romani uxoribus abstinebant, ut eruditè ostendit Brissonius in opere de Formulis: abstinebant et Judæi. (Huet. Dem. évang. in-4.°, tom. I, Prop. 4, cap. II, n.° 4.)

ses sectateurs de se séparer de leurs femmes les jours de fêtes, et même pendant tout le pélerinage (1).

Il leur crie: O vous qui croyez en Dieu, si vous avez approché vos femmes, purifiez-vous avant de prier (2).

L'Indou qui veut observer la fête du Nerpoutironnal (en l'honneur du feu) doit jeûner et se priver de sa femme (3).

Tout le monde connoît l'espèce de carême prescrit dans le culte de Cérès, de Bacchus et d'Isis, et toutes les mémoires classiques ont retenu les querelles que les poètes érotiques ont adressées à ces divinités exigeantes. Ovide se plaint sérieusement que les maîtresses de Tibulle n'aient pu lui prolonger la vie en se privant quelque sois de lui (4): il est tenté de douter de l'existence de ces Dieux qui laissent mourir les hommes de bien (5); il s'emporte

⁽¹⁾ Alcoran, chap. I.

⁽²⁾ Ibid. chap. V.

^{· (3)} Sonnerat, Voyage aux Indes, pag. 248.

⁽⁴⁾ Quid vos sacra juvant? quid nunc ægyptia prosunt Sistra? quid in vacuo secubuisse toro? (Ovid. Am.)

⁽⁵⁾ Quùm rapiant mala fata BONOS (ignoscite fasso), Sollicitor nullos esse putare Deos.

⁽Ibid. 35, 36.)

jusqu'à dire: VIVEZ PIEUX, VOUS MOURREZ PIEUX (1).

Ailleurs, il rappelle la privation générale qui signaloit le retour annuel des fêtes de Cérès (2); il oublie tout le reste, qu'il regarde comme un simple accessoire.

Bacchus, divinité si joyeuse, est cependant sur ce point principal tout aussi impitoyable que Cérès. La veille des mystères bachiques, Hercule et Omphale se soumettent à la loi rigoureuse; car le lendemain, au lever de l'aurore, ils doivent être PURS pour sacrifier (3), et ce conte poétique est fondé sur la tradi-

(Ovid. Am. 37, 38.)

En sorte que les dieux étoient inexcusables de laisser mourir des saints tels que Tibulle. On ne raisonneroit pas mieux à Paris. Voyez cependant les dogmes éternels qui surnagent au milieu de ces extravagances. 1.º Abstinence, privations, sacrifices Pour LE SALUT D'UN AUTRE; 2.º piété, mérite dans l'abstinence.

⁽¹⁾ VIVE PIUS, MORIERE PIUS; cole sacra, colentem Mors gravis à templis in cava busta trahet.

⁽²⁾ Annua venerant Cerealis tempora festi, Secubat in vacuo sola puella toro. (Am. III, X, 1, 2.)

⁽³⁾ Sic epulis functi, sic dant sua corpora somno, Et positis juxtà secubuêre toris. Causa, repertori vitis quia sacra parabant; Quæ facerent PURÈ, cùm foret orta dies. (Fast. II, 325 et seq.)

tion universelle et sur les lois sacrées des nations les plus civilisées. Les dames athéniennes admises à célébrer ces mystères, jurent solennellement d'abord qu'elles ont la foi, ensuite qu'elles n'ont rien à se reprocher, et qu'elles sont dans l'état prescrit par la loi (1). Démosthène nous a conservé la formule de ce serment.

Les philosophes parlent comme les poètes: Donnons-nous bien garde, nous dit le sage Plutarque, d'entrer le matin au temple et de mettre la main aux sacrifices après avoir tout fraîchement usé de nos droits; car il est honnête d'interposer la nuit et le sommeil entre deux, et d'y mettre un intervalle suffisant. Nous nous y présenterons purs et nets...... AVEC TOUTES NOUVELLES PENSÉES (2).

Démosthène est encore plus sévère: Pour moi, dit-il, je suis persuadé que celui qui doit s'approcher des autels ou mettre la main aux

⁽¹⁾ L'édition des Variorum, sur ce vers d'Ovide, Causa repertori vitis, etc., a cité cette formule: Πιστεύω καὶ εἰμὶ καθαρά καὶ αγνη ἀπὸ τῶν ἄλλων τῶν καταρευόντων καὶ ἀπὸ ἀνδρός συνουσίας....

Je suis forcé dans ce moment de m'en sier au commentateur d'Ovide, qui n'a sûrement pas inventé ce passage.

⁽²⁾ Plut. Symp. liv. III, quest. VII, trad. d'Amiot.

choses saintes, ne doit pas être seulement chaste pendant un certain nombre de jours déterminés, mais qu'il doit l'avoir été pendant toute sa vie, et ne s'être jamais livré à de viles pratiques (1).

La croyance sur ce point étoit si profondément enracinée dans tous les esprits, que pour initier un homme aux cérémonies les plus scandaleuses, aux mystères les plus infâmes, on exigeoit de lui, comme préparation indispensable, une continence préliminaire et rigoureuse. On peut le voir dans l'aventure romaine des Bacchanales, si bien racontée par Tite-Live (2).

Telle étoit l'opinion universelle de l'ancien monde. Les navigateurs du XV. siècle ayant doublé l'univers, s'il est permis de s'exprimer ainsi, nous trouvâmes les mêmes opinions sur le nouvel hémisphère. Au Pérou, on célébroit, le premier jour de la lune de septembre, après l'équinoxe, une fête solennelle appelée le Cancu: c'étoit une purification religieuse de l'ame et du corps, et la préparation étoit la même (3).

⁽¹⁾ Demosth. contrà Timocratem, édit. grecque de Venise, 1541, in-8.9, fol. 332.

⁽²⁾ Tit. Liv. Hist. lib. XXXIX, cap. 39 et seq.

⁽³⁾ Cérémonies religieuses de tous les peuples. Paris, 1741, in-fol., tom. VII, pag. 187.

Et pendant que les nations, déjà parvenues à un certain degré de civilisation, s'accordent ainsi avec celles de l'ancien continent pour nous certifier le dogme universel, le Huron, l'Iroquois, à peine dignes du titre d'homme, nous déclarent à l'autre extrémité du nouveau continent, que c'est un crime de ne pas observer la continence pendant les vingt-quatre heures qui précèdent la cérémonie du calumet (1).

L'antiquité ne dit point à l'homme qui pense à s'approcher des autels: Examinez-vous bien. Si vous avez malheureusement tué, volé, conjuré, calomnié, diffamé quelqu'un, retirez-vous. Non. Dès qu'il s'agit des dieux et des autels, on diroit qu'il n'y a plus qu'un seul vice et une seule vertu (2).

Jérusalem, Memphis, Athènes, Rome, Benarès, Quito, Mexico et les huttes sauvages de l'Amérique, élèvent donc la voix de concert pour proclamer le même dogme. Cette idée éternelle, commune à des nations si différentes et qui n'ont jamais eu aucun point de contact, n'est-elle pas naturelle? n'appar-

⁽¹⁾ Makensie, Voyage dans le nord de l'Amérique.

⁽²⁾ Vos quoque abesse procul jubeo, discedite ab aris, Queis tulit hesterna gaudia nocte Venus.

⁽Tibull. eleg. I, L. II, 11, 12.)

tient-elle pas nécessairement à l'essence spirituelle qui nous constitue ce que nous sommes? Où donc tous les hommes l'auroient-ils prise, si elle n'étoit pas innée?

Et cette théorie paroîtra d'autant plus divine dans son principe, qu'elle contraste d'une manière plus frappante avec la morale pratique de l'antiquité corrompue jusqu'à l'excès, et qui entraînoit l'homme dans tous les genres de désordres, sans avoir jamais pu effacer de son esprit des lois écrites en lettres divines (1).

Un savant géographe anglais a dit, au sujet des mœurs orientales: « On fait peu de cas » de la chasteté dans les pays orientaux; et la » moralité sur cet article est si relâchée, que » le commerce des deux sexes y est considéré » comme l'usage de certains mets (2). »

Or, ces mœurs orientales sont précisément les mœurs antiques et seront éternellement les mœurs de tout pays non chrétien. Ceux qui les ont étudiées dans les auteurs classiques et dans certains monumens de l'art qui nous restent, trouveront qu'il n'y a pas d'exagé-

⁽¹⁾ Γράμμασι Θιοῦ. (Orig. adv. Cels. liv. I, cap. 5.)

⁽²⁾ Géograph. de M. Pinkerton, t. V de la trad. fr. p.5. L'auteur trace dans ce texte la grande ligne de démarcation entre l'Alcoran et l'Evangite.

ration dans cette assertion de l'abbé de Feller:

- « Qu'un demi-siècle de paganisme présente
- » infiniment plus d'excès énormes qu'on n'en
- » trouveroit dans toutes les monarchies chré-
- » tiennes depuis que le christianisme règne
- » sur la terre (1). »

Plaute nous a dessiné en six vers extrêmement curieux la morale d'un très-honnête homme de son temps, celle que le père de famille le plus sévère prêchoit à son fils, et qui caractérisoit l'homme irréprochable (2). Lisez ces vers, et vous verrez que nos lois pourroient très-bien encore faire brûler un saint de cette espèce.

Observez que tous les crimes de ce genre ne sont considérés que du côté de la propriété violée. Tout homme qui s'abstient de passer per fundum septum, est irréprochable. Observez de plus que la masse immense des esclaves n'est qu'une proie livrée à la lubricité des maîtres, extrêmement inférieurs en nombre.

⁽¹⁾ Catéch. Philos. Liége, 1788, in-12, tom. III, ch. 6, 5 1, pag. 274.

^{(2)} Nemo hic prohibet nec vetat

Quin, quod palàm est venale, si argentum est, emas.

Nemo ire quemquam publicà prohibet vià,

Dùm ne per fundum septum facias semitam,

Dùm te te abstineas nuptà, viduà, virgine,

Juventute, et pueris liberis, ama quod lubet.

Curcul. I, v. 33 et seq.)

Si je voulois faire le procès à l'antiquité, sur l'article capital de la morale, je citerois surtout ce qu'elle a loué. Ainsi, par exemple, dans le dessein de déprimer les philosophes, je ne voudrois point mettre Socrate à la torture pour lui faire dire ses secrets, ni m'asseoir à la porte de Laïs pour écrire les noms de ceux qui entrent : j'aimerois mieux citer l'éloge dont cette vertueuse antiquité honora Zénon (1).

Et cependant, au milieu de cette profonde et universelle corruption, on voit surnager une vérité non moins universelle et tout-àfait inexplicable avec un tel système de mœurs. Un seul homme est fait pour une seule FEMME, et tout le reste est mal.

A Rome et sous les empereurs, « lorsque » les femmes, comme l'a si bien dit Sénèque, » ne devoient plus compter les années par la » succession des consuls, mais par celle de » leurs maris, deux grands personnages, » Pollion et Agrippa se disputent l'honneur » de fournir une vestale à l'état. La fille de » Pollion est préférée UNIQUEMENT parce » que sa mère n'avoit jamais appartenu qu'au

⁽¹⁾ Παιδάριοις εχρητο ΣΠΑΝΙΩΣ. (Diog. Laërt. lib. VII, § 10.)

» même époux, au lieu qu'Agrippa avoit altéré
» sa maison par un divorce (1).

A-t-on jamais entendu rien d'aussi extraordinaire? Où donc et comment les Romains de ce siècle avoient-ils rencontré l'idée de l'intégrité du mariage, et celle de l'alliance naturelle de la chasteté et de l'autel? Où avoient-ils pris qu'une vierge, fille d'un homme divorcé, quoique née en légitime mariage et personnellement irréprochable, étoit cependant ALTEREE pour l'autel? Il faut que ces idées tiennent à un principe naturel à l'homme, aussi ancien que l'homme, et pour ainsi dire partie de l'homme.

§ II.

Dignité du Sacerdoce.

Ainsi donc, l'univers entier n'a cessé de rendre témoignage à ces grandes vérités:

1.º Mérite éminent de la chasteté. 2.º Alliance naturelle de la continence avec toutes les fonc-

⁽¹⁾ Prælata est Pollionis silia NON OB ALIUD quàm quòd mater ejus in eodem conjugio manebat. Nam Agrippa discidio domum IMMINUERAT. (Tacit. Ann. II, 86.)

tions religieuses, mais surtout avec les fonctions sacerdotales.

Le christianisme, en imposant aux prêtres la loi du célibat, n'a donc fait que s'emparer d'une idée naturelle; il l'a dégagée de toute erreur; il lui a donné une sanction divine, et l'a convertie en loi de haute discipline. Mais contre cette loi divine, la nature humaine étoit trop forte et ne pouvoit être vaincue que par la toute-puissance inflexible des Souverains Pontifes. Dans les siècles barbares surtout, il ne falloit pas moins que le bras invincible de Grégoire VII pour sauver le sacerdoce. Souvenons-nous qu'il existe, dans le corps du droit canon, un chapitre intitulé: De Filiis presbyterûm. Sans cet homme extraordinaire, tout étoit perdu humainement. On se plaint de l'immense pouvoir qu'il exerça de son temps; autant vaudroit se plaindre de Dieu qui lui donna la force sans laquelle il ne pouvoit agir. Le puissant Demiurge obtint tout ce qu'il étoit possible d'une matière rebelle; et ses successeurs ont tenu la main au grand œuvre avec une telle persévérance, qu'ils ont enfin assis le sacerdoce sur des bases inébranlables.

Je suis fort éloigné de rien exagérer, et de vouloir présenter la loi du célibat comme un dogme proprement dit; mais je dis qu'elle appartient à la plus haute discipline; qu'elle est d'une importance sans égale, et que nous ne saurions trop remercier les Souverains Pontifes à qui nous la devons.

Le prêtre qui appartient à une femme et à des enfans, n'appartient plus à son troupeau, ou ne lui appartient pas assez. Il manque constamment d'un pouvoir essentiel, celui de faire l'aumône, quelquefois même sans trop penser à ses propres forces. En songeant à ses enfans, le prêtre marié n'ose pas se livrer aux mouvemens de son cœur. Sa bourse se resserre devant l'indigence qui n'attend jamais de lui que de froides exhortations. Il y a de plus, dans la société et le commerce des femmes, certains inconvéniens qui sont et doivent être nuls pour nous, parce qu'ils sont la suite nécessaire d'un ordre de choses, nécessaire aussi, du moins en général. Il n'en est pas de même du prêtre en particulier, dont la dignité est mortellement blessée par de certains ridicules. La femme d'un magistrat supérieur, qui oublieroit ses devoirs d'une manière visible, feroit plus de tort à son mari que celle de tout autre homme. Pourquoi? Parce que les hautes magistratures possèdent une sorte de dignité sainte et vénérable qui les fait ressembler à un sacerdoce. Qu'en serat-il donc du sacerdoce réel? Je feuillette au hasard les journaux anglais et j'y trouve l'article suivant:

« On a plaidé la cause du révérend....., » contre le marquis de......, accusé d'un » commerce criminel avec mistriss....... » (épouse de l'ecclésiastique). Il paroît, par » les détails du procès, que le révérend époux » fut outragé chez lui pendant qu'il célébroit » à l'église l'office du dimanche. Pour excuser » la dame, les avocats alléguoient d'abord la » franchise avec laquelle elle convenoit ou- vertement de sa tendresse pour le défendeur, » et de plus l'insouciance de l'époux. — Dommages et intérêts envers ce dernier, dix » MILLE LIVRES ST. (1). »

Il en coûte cher, comme on voit, en Angleterre, pour faire des visites chez les révérends maris, pendant l'office du dimanche; mais qu'on se figure un homme déjà affiché,

⁽¹⁾ It appears... that the offence was committed while the Reverend husband of the Lady was performing the divine service of the sabbath-day. The ground of the defence was the carelessness of the husband, and the Lady's open declaration of the attachement to the defendant. The damages obtained were 10,000 l. (E. M. sept. 1804, 11.0 273, pag. 235.)

puisque sa philosophique patience étoit donnée comme un moyen d'atténuation, recevant le prix de son déshonneur, et montant en chaire le dimanche suivant, pour y prêcher contre l'adultère: il ne manquera pas sans doute de faire un grand effet!

Non-seulement les vices de la femme réfléchissent une grande défaveur sur le caractère du mari-prêtre, mais celui-ci, à son tour, n'échappe point au danger commun à tous les hommes qui se trouvent dans le mariage, l'occasion de vivre criminellement. La foule des raisonneurs qui ont traité cette grande question du célibat ecclésiastique, part toujours de ce grand sophisme, que le mariage est un état de pureté, tandis qu'il n'est pur que pour les purs. L'épouse est dangereuse quand on ne l'aime pas, et dangereuse quand on l'aime. L'homme irréprochable aux yeux du monde peut être infâme à l'autel. L'union même légitime donne des habitudes sans donner la sagesse. Combien y a-t-il de mariages irréprochables devant Dieu? Infiniment peu. Or, si la foiblesse humaine établit une tolérance de convention à l'égard de certains abus, cette loi générale n'est jamais faite pour le prêtre, parce que la conscience universelle ne cesse de le comparer au type sacerdotal qu'elle contemple en elle-même; en sorte qu'elle ne pardonne rien à la copie, pour peu qu'elle s'éloigne du modèle.

Il y a dans le christianisme des choses si hautes, si sublimes; il y a entre le prêtre et ses ouailles des relations si saintes, si délicates, qu'elles ne peuvent appartenir qu'à des hommes absolument supérieurs aux autres. La confession seule exige le célibat. Jamais les femmes qu'il faut particulièrement considérer sur ce point, n'accorderont une confiance entière au prêtre marié: mais il n'est pas aisé d'écrire sur ce sujet.

Les Eglises si malheureusement séparées du centre n'ont pas manqué de conscience, mais de force, en permettant le mariage des prêtres. Elles s'accusent elles-mêmes en exceptant les évêques et en refusant de consacrer les prêtres avant qu'ils soient mariés. Elles s'accusent encore davantage en s'emparant du prêtre veuf, ivre peut-être de jeunesse et d'amour, et le précipitant pour la vie dans un monastère. Elles conviennent ainsi de la règle que nul prêtre ne peut se marier; mais elles admettent que, par tolérance et faute de sujets, un laïque marié peut être ordonné. Par un sophisme qui ne choque plus l'habitude, au lieu d'ordonner un candidat quoique marié,

elles le marient pour l'ordonner, de manière qu'en violant la règle antique, elles la confessent expressément.

Pour connoître les suites de cette fatale discipline, il faut avoir été appelé à les examiner de près. L'abjection du sacerdoce dans les contrées qu'elle régit, ne peut être comprise par celui qui n'en a pas été témoin. De Tott dans ses mémoires n'a rien dit de trop sur ce point. Qui pourroit croire que dans un pays où l'on vous soutient gravement l'excellence du mariage des prêtres, l'épithète de fils de prêtre est une injure formelle? Des détails sur cet article piqueroient la curiosité, et seroient même utiles, sous un certain rapport; mais il en coûte d'amuser la malice et d'affliger un ordre malheureux qui renferme, quoique tout soit contre lui, des hommes trèsestimables, autant qu'il est possible d'en juger, à la distance où l'inexorable opinion les tient de toute société distinguée.

Cherchant toujours, autant que je le puis, mes armes dans les camps ennemis, je ne passerai point sous silence le témoignage frappant du même prélat russe que j'ai cité plus haut. On verra ce qu'il pensoit de la discipline de son Eglise sur le point du célibat. Son livre déjà recommandé par le nom de son

auteur, étant sorti de plus des presses même du *saint synode*, ce témoignage a tout le poids qu'il est possible d'en attendre.

Après avoir repoussé dans le premier chapitre de ses prolégomènes, une attaque indécente de Mosheim contre le célibat ecclésiastique, l'archevêque de Twer continue en ces termes:

" Je crois donc que le mariage n'a jamais " été permis aux docteurs de l'Eglise (les " prêtres) excepté dans les cas de nécessité " et de grande nécessité, lorsque, par exemple, " les sujets qui se présentent pour remplir " ces fonctions, n'ayant pas la force de s'in-" terdire le mariage qu'ils désirent, on n'en " trouve point de meilleurs et de plus dignes " qu'eux; en sorte que l'Eglise, après que ces " incontinens ont pris des femmes, les admet " dans l'ordre sacré, par accident plutôt que " par choix (1)."

⁽¹⁾ Quo quidem cognito non erit difficile intellectu, an et quomodò doctoribus Ecclesiæ permissa sint conjugia. Scilicet, med quidem sententid, NON permissa UNQUAM præterquòm si necessitas obvenerit, eaque magna; uti sicuti ii (sic) qui ad hoc munus præstò sunt ab usu matrimonii temperare sibi nequeant atque hoc expetant, meliores verò dignioresque desint: ideòque Ecclesia tales INTEMPERANTES, postquòm uxores duxerint, casu

Qui ne seroit frappé de la décision d'un homme si bien placé pour voir les choses de près, et si ennemi d'ailleurs du système catholique?

Quoiqu'il m'en coûtât trop d'appuyer sur les suites du système contraire, je ne puis cependant me dispenser d'insister sur l'absolue nullité de ce sacerdoce dans son rapport avec la conscience de l'homme. Ce merveilleux ascendant qui arrêtoit Théodose à la porte du temple, Attila sur le chemin de Rome, et Louis XIV devant la table sainte; cette puissance, encore plus merveilleuse, qui peut attendrir un cœur pétrifié et le rendre à la vie; qui va dans les palais arracher l'or à l'opulent insensible ou distrait, pour le verser dans le sein de l'indigence; qui affronte tout, qui surmonte tout dès qu'il s'agit de consoler une ame, d'en éclairer ou d'en sauver une autre; qui s'insinue doucement dans les conssciences pour y saisir des secrets funestes,

potiùs non delectu, sacro ordini adsciscat. (Met. Arch. Twer. liber historicus, etc. prol. c. I, p. 5.)

Il faut bien observer que l'archevêque parle toujours au présent, et qu'il a visiblement en vue les usages de son Eglise, tel qu'il la voyoit de son temps. Cet oracle grec paroîtra sans doute: Πολλῶν ἀντάξι ૭ - άλλων.

pour en arracher la racine des vices; organe et gardienne infatigable des unions saintes; ennemie non moins active de toute licence; douce sans foiblesse; effrayante avec amour; supplément inappréciable de la raison, de la probité, de l'honneur, de toutes les forces humaines au moment où elles se déclarent impuissantes; source précieuse et intarissable de réconciliation, de réparations, de restitutions, de repentirs efficaces, de tout ce que Dieu aime le plus après l'innocence; debout à côté du berceau de l'homme qu'elle bénit; debout encore à côté de son lit de mort, et lui disant, au milieu des exhortations les plus pathétiques et des plus tendres adieux... PARTEZ....; cette puissance surnaturelle ne se trouve pas hors de l'unité. J'ai longtemps étudié le christianisme hors de cette enceinte divine. Là, le sacerdoce est impuissant et tremble devant ceux qu'il devroit faire trembler. A celui qui vient lui dire j'ai volé, il n'ose pas, il ne sait pas dire restituez. L'homme le plus abominable ne lui doit aucune promesse. Le prêtre est employé comme une machine. On diroit que ses paroles sont une espèce d'opération mécanique qui efface les péchés, comme le savon fait disparoître les souillures matérielles : c'est encore

une chose qu'il faut avoir vue pour s'en former une idée juste. L'état moral de l'homme qui invoque le ministère du prêtre, est si indifférent dans ces contrées; il y est si peu pris en considération, qu'il est très-ordinaire de s'entendre demander en conversation: Avez-vous fait vos pâques? C'est une question comme une autre, à laquelle on répond oui ou non, comme s'il s'agissoit d'une promenade ou d'une visite qui ne dépend que de celui qui la fait.

Les femmes dans leurs rapports avec ce sacerdoce, sont un objet tout-à-fait digne d'exercer un œil observateur.....

L'anathème est inévitable. Tout prêtre marié tombera toujours au dessous de son caractère. La supériorité incontestable du clergé catholique tient uniquement à la loi du célibat.

Les doctes auteurs de la Bibliothèque britannique se sont permis sur ce point une assertion étonnante qui mérite d'être citée et examinée.

- « Si les ministres du culte catholique,
- » disent-ils, avoient eu plus généralement
- » l'esprit de leur état, dans le vrai sens du
- » mot, les attaques contre la religion n'au-
- » roient pas été aussi fructueuses..... Heu-

reusement pour la cause de la religion, des
mœurs et du bonheur d'une population
nombreuse, le clergé anglais, soit anglican,
soit presbytérien, est tout autrement respectable, et il ne fournit aux ennemis du
culte ni les mêmes raisons ni les mêmes
prétextes (1).

Il faudroit parcourir mille volumes peutêtre pour rencontrer quelque chose d'aussi téméraire; et c'est une nouvelle preuve de l'empire terrible des préjugés sur les meilleurs esprits et sur les hommes les plus estimables.

En premier lieu, je ne sais sur quoi porte la comparaison; pour qu'elle eût une base, il faudroit qu'on pût opposer sacerdoce à sacerdoce; or, il n'y a plus de sacerdoce dans les Eglises protestantes; le prêtre a disparu avec le sacrifice; et c'est une chose bien remarquable que, partout où la réforme s'établit, la langue, interprète toujours infaillible de la conscience, abolit sur-le-champ le mot de prêtre, au point que déjà du temps de Bacon, ce mot étoit pris pour une espèce d'injure (2).

⁽¹⁾ Biblioth. britann. sur l'Enquirer de M. Godwin. Mars 1798, N.º 53, pag. 282.

^{(2) «} Je pense qu'on ne devroit point continuer de se » servir du mot de prêtre, particulièrement dans les cas

Lors donc qu'on parle du clergé d'Angleterre, d'Ecosse, etc., on ne s'exprime point exactement; car il n'y a plus de clergé là où il n'y a plus de clercs: pas plus que d'état militaire sans militaires. C'est donc tout comme si l'on avoit comparé, par exemple, les curés de France ou d'Italie, aux avocats ou aux médecins d'Angleterre et d'Ecosse.

Mais en donnant à ce mot de clergé toute la latitude possible, et l'entendant de tout corps de ministres d'un culte chrétien, l'immense supériorité du clergé catholique en mérite comme en considération, est aussi évidente que la lumière du soleil.

On peut même observer que ces deux genres de supériorité se confondent; car pour un corps tel que le clergé catholique, une grande considération est inséparable d'un grand mérite, et c'est une chose bien remarquable que cette considération l'accompagne même chez les nations séparées; car c'est la conscience qui l'accorde, et la conscience est un juge incorruptible.

[»] où les personness'en trouvent offensées.» (Bacon, Œuv. tom. IV, pag. 472. Christianisme de Bacon, tom. II, pag. 241) Un a suivi le conseil de Bacon. Dans la langue et dans la conversation anglaise, le mot de priest ne se trouve plus que dans priestcraft.

Les critiques même qu'on adresse aux prêtres catholiques prouvent leur supériorité. Voltaire l'a fort bien dit: « La vie séculière » a toujours été plus vicieuse que celle des » prêtres, mais les désordres de ceux-ci ont » toujours été plus remarquables par leur » contraste avec la règle (1). » On ne leur pardonne rien parce qu'on en attend tout.

Alexandre VI aima la guerre et les femmes; en cela il fut très-condamnable, et pour trancher le mot, très-criminel, à raison du contraste avec la règle, c'est-à-dire avec la sublimité de son caractère qui supposoit la sainteté; mais transportons-le à Versailles, il ne tiendra qu'à lui d'être Louis XIV, justement célèbre aussi par ses talens, sa politique et sa fermeté, et qui aimoit, comme l'autre, la guerre et les femmes.

Et si cette comparaison fatigue quelques imaginations, à raison des cruautés, si souvent citées, et que je ne veux point examiner ici,

⁽¹⁾ Je ne prends point la peine de chercher, dans les œuvres volumineuses de Voltaire, ce passage que je trouve cité dans l'ouvrage allemand, intitulé: Der Triumph, etc. (Triomphe de la philosophie, dans le XVIII.' siècle, tom. II, p. 193.), livre très-remarquable sous tous les rapports.

je proposerai, sur-le-champ, Jules II, dont ce même Voltaire a dit: « C'étoit un mauvais » prêtre (1), mais un prince, aussi estimable » qu'aucun de son temps (2). » Pour celui-ci, il n'y a plus de doute, il surpassera Louis-le-Grand, par les talens autant que par les mœurs.

La même règle a lieu depuis le Souverain Pontife jusqu'au sacristain. Tout membre du clergé catholique est continuellement confronté à son caractère idéal, et par conséquent jugé sans miséricorde. Ses peccadilles même sont des forfaits; tandis que de l'autre côté les crimes même ne sont que des peccadilles, précisément comme parmi les gens du monde. Qu'est-ce qu'un ministre du culte qui se nomme réformé? C'est un homme habillé de noir, qui monte tous les dimanches en chaire

Il valoit donc autant que le père du peuple, qui eut avec lui de si grandes affaires.

⁽¹⁾ Parce que, n'étant pas seulement prêtre, mais prince, il avoit la bizarrerie de ne vouloir pas céder ses terres et ses villes aux Vénitiens qui en avoient envie; et parce qu'ayant à se défendre contre la mauvaise foi la plus insigne, contre la politique la plus détestable, il étoit obligé de jouer au plus fin et de renvoyer les traits qu'on lançoit contre lui.

⁽²⁾ Volt. Essai sur les mœurs, etc. in-8.º tom. III, ch. CXII.

pour y tenir des propos honnêtes. A ce métier, tout honnête homme peut réussir, et il n'exclut aucune foiblesse de l'honnête homme. J'ai examiné de très-près cette classe d'hommes; j'ai surtout interrogé sur ces ministres évangéliques l'opinion qui les environne, et cette opinion même s'accorde avec la nôtre, pour ne leur accorder aucune supériorité de caractère.

Ce qu'ils peuvent n'est rien; véritablement hommes, lls sont ce que nous sommes, Et vivent comme nous.

On ne leur demande que la probité. Mais, comme je l'ai dit plus haut, qu'est-ce donc que cette vertu humaine pour ce redoutable ministère qui exige la probité divinisée, c'est-à-dire la sainteté? Je pourrois m'autoriser d'exemples fameux et d'anecdotes piquantes, si ce point n'étoit pas un de ceux sur lesquels j'aime à passer comme sur les charbons ardens. Un grand fait me suffit, parce qu'il est public et ne souffre pas de réplique; c'est la chute universelle du ministère évangélique protestant, dans l'opinion publique. Le mal est ancien et remonte aux premiers temps de la réforme. Le célèbre Lesdiguières, qui résida long-temps sur les frontières du duché de

Savoie, estimoit beaucoup et voyoit souvent S. François de Sales, alors évêque de Genève. Les ministres protestans, choqués d'une telle liaison, résolurent d'adresser une admonestation dans les formes au noble guerrier, alors encore chef de leur parti. Si l'on veut savoir ce qu'il en advint et ce qui fut dit à cette occasion, on peut lire toute l'histoire dans un de nos livres ascétiques assez répandu (1). Pour moi, je ne le copie point.

On cite l'Angleterre; mais c'est en Angleterre surtout que la dégradation du ministère évangélique est le plus sensible. Les biens du clergé sont à peu près devenus le patrimoine des cadets de bonnes maisons, qui s'amusent dans le monde comme des gens du monde, laissant du reste

A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

Le banc des évêques, dans la chambre des pairs, est une espèce de hors-d'œuvre qu'on pourroit enlever sans produire le moindre vide. A peine les prélats osent-ils prendre la parole, même dans les affaires de religion.

⁽¹⁾ Esprit de S. François de Sales, recueilli des écrits de M. le Camus, évêque de Belley, in - 8.°, partie III, ch. XXIII.

Le clergé du second ordre est exclu de la représentation nationale; et pour l'en tenir à jamais éloigné, on se sert d'une subtilité historique qu'un souffle de la législature auroit écarté depuis long-temps, si l'opinion ne les repoussoit pas, ce qui est visible. Non-seulement l'ordre a baissé dans l'estime publique, mais lui-même se défie de lui-même. Souvent on a vu l'ecclésiastique anglais, embarrassé de son état, effacer dans les écrits publics la lettre (1) fatale qui précède son nom et constate son caractère. Souvent encore on l'a vu, masqué sous un habit laïque, quelquefois même sous un habit militaire, amuser les salons étrangers avec sa burlesque épée.

A l'époque où l'on agita, en Angleterre, avec tant de fracas et de solennité, la question de l'émancipation des catholiques (en 1805), on parla des ecclésiastiques, dans le parlement, avec tant d'aigreur, avec tant de dureté, avec une défiance si prononcée, que les étrangers en furent sans comparaison plus surpris que les auditeurs (2).

⁽¹⁾ R. initiale de Révérend.

⁽²⁾ Un membre de la chambre des communes observa cependant qu'il y avoit quelque chose d'étrange dans cette espèce de déchaînement général contre

Aucun Anglais peut-être n'a exprimé ce sentiment d'une manière plus énergique que le docteur King, ecclésiastique de cette même nation, qui nous a laissé un livre d'anecdotes assez curieux. « Rien, dit-il, n'a fait plus de tort » à l'Eglise d'Angleterre que l'avarice et l'am-» bition de nos évêques. Chaudler, Willis, » Potter, Gibson, Sherlock sont morts hon-» teusement riches: quelques-uns ont laissé » plus de cent mille guinées..... Ils pouvoient » être de fort grands théologiens, mais le titre » de bons chrétiens ne leur appartenoit nul-» lement. L'or qu'ils accumulèrent pour en-» richir leurs familles, étoit dû à Dieu, à » l'Eglise et aux pauvres..... Ce ne fut pas un » petit malheur pour la cause du christia-» nisme en Angleterre, que la permission du » mariage accordée à notre clergé, lorsque » la réforme nous détacha du Papisme; car il » en est arrivé ce qui devoit nécessairement » arriver, et ce qu'on auroit dû prévoir. De-» puis cette époque nos ecclésiastiques ne se » sont plus occupés que de leurs femmes et

l'ordre ecclésiastique. Si je ne me trompe, ce membre étoit M. Stéphens; mais comme je ne pris pas de note écrite sur ce point, je n'affirme rien, excepté que la remarque fut faite.

» de leurs enfans. Les membres du haut clergé » y pourvoyoient aisément avec leurs grands » revenus; mais les ecclésiastiques du second » ordre, ne pouvant établir leurs enfans avec » de minces rétributions, jetèrent bientôt sur » tous les points du royaume des familles de » mendians. Pour moi, je n'examine point si » la continence est une vertu nécessaire à » celui qui sert à l'autel (au moins elle lui » vaudroit beaucoup plus de faveur et de » dignité); mais ce que je ne puis m'em-» pêcher d'observer, c'est que notre gouver-» nement ne fait nulle différence entre l'épouse » d'un évêque et sa concubine (1): la pre-» mière n'a ni place, ni préséance dans le » monde: elle ne partage d'aucune manière » le rang et la dignité de son époux; tandis » qu'un simple chevalier dont la dignité est » à vie comme celle de l'évêque, donne ce-» pendant à sa femme un rang et un titre (2).

^{(1)} Our Governement makes no difference between a Bishop's wife and his concubine. — Expression au moins inexacte. On diroit qu'il y a en Angleterre des concubines, comme il y a des femmes d'évêques; que les deux états sont connus et marchent ensemble, etc. Si l'auteur a voulu faire une plaisanterie, elle est d'assez mauvais goût.

⁽²⁾ Ainsi, en Angleterre, la semme de l'archevêque de Cantorbéry qui est légalement, si je ne me trompe,

» En ma qualité de simple membre de la répu-» blique des lettres, j'ai souvent désiré le » rétablissement des canons qui défendoient » le mariage aux prêtres. C'est au célibat des » évêques que nous devons presque toutes ces » magnifiques fondations qui honorent nos » deux universités; mais depuis l'époque de » la réformation, ces deux grands siéges de » la science comptent peu de bienfaiteurs » dans l'ordre épiscopal. Si les riches dons de » Laud et de Sheldon ont droit à notre recon-» noissance éternelle, il faut aussi nous rap-» peler que ces deux prélats furent célibataires. » Depuis le commencement de ce siècle je ne » sais pas voir parmi nos très-révérends (1) » un seul patron distingué de la science ou

le premier homme du royaume, s'appelle Mistriss, et n'a point de rang dans l'état. Elle doit céder le pas à la femme d'un citizen que le roi honora la veille d'un coup de plat d'épée; et celle-ci s'appelle Lady. J'ignorois ce droit public: s'il existe réellement, et si je l'ai bien compris, il est très-remarquable et prouve à quel point l'esprit de la législature est contraire au clergé. Il l'exclut de la représentation nationale et semble prendre plaisir à l'humilier dans le monde.

⁽¹⁾ RIGHT-REVERENDS: titre légal des évêques en Angleterre. Le banc qu'ils occupent au parlement se nomme le révérend banc. (The reverend bench.)

- » des savans; mais personne ne sauroit en
- » être étonné, en songeant par quel esprit
- » sont animés tous ces prélats de fabrique
- » ROYALE(1): ce n'est pas sûrement par l'Esprit-
- » Saint, quoique dans leur consécration ils
- » se rendent à eux-mêmes le témoignage qu'ils
- » sont appelés à l'épiscopat par le Saint-Esprit.»

Où trouver plus d'aigreur et plus de mépris? Ce qui est particulièrement remarquable, c'est que le vigoureux critique, qui avoit cependant respiré toute sa vie une atmosphère protestante, ne s'en prend néanmoins qu'au mariage des ecclésiastiques de l'avilissement de l'ordre entier et de tous les maux qui en résultent.

Il faut dire aussi qu'il y a, dans le caractère même de cette milice évangélique, quelque chose qui défend la confiance et qui appelle la défaveur. Il n'y a point d'autorité, il n'y a point de règle, ni par conséquent de croyance commune dans leurs Eglises. Eux-mêmes

⁽¹⁾ Je rends comme je puis l'expression anglaise: These congé d'élire Bishops, dont la finesse tient à des choses qu'il seroit inutile d'expliquer ici.

Voyez le livre anglais intitulé: Political and litterary anecdotes of his own times by doct. William King, etc. 2.me édit. London, in-8° 1819. On trouvera de longs extraits de cet ouvrage dans la revue d'Edimbourg, juillet 1819, N.º LXIII.

avouent, avec une candeur parfaite, « que

» l'ecclésiastique protestant n'est obligé de

» souscrire une confession de foi quelconque,

» que pour le repos et la tranquillité publi-

» ques, sans autre but que celui de main-

» tenir, entre les membres d'une même com-

» munion, l'union EXTERIEURE; mais que du

» reste, aucune de ces confessions ne sauroit

» être regardée comme une règle de foi pro-

» prement dite. Les protestans n'en connois-

» sent d'autre que l'écriture sainte (1). »

Lors donc qu'un de ces prédicateurs prend la parole, quels moyens a-t-il de prouver qu'il croit ce qu'il dit? et quels moyens a-t-il encore de savoir qu'en bas on ne se moque pas de lui? Il me semble entendre chacun de ses auditeurs lui dire, avec un sourire sceptique: En vérité, je crois qu'il croit que je le crois (2)!

L'un des fanatiques les plus endurcis qui aient jamais existé, Warburton, fonda en

⁽¹⁾ Considérations sur les études nécessaires à ceux qui aspirent au saint ministère, par Cl. Ces. Chavanne, min. du S. Ev. et prof. en théol. à l'acad. de Lausanne. Yverdun, 1771, in-8.º pag. 105 et 106.

⁽²⁾ I' credo ch' ei credette ch' io credesse. Dante, infern. XII, IX.

mourant une chaire pour prouver que le Pape est l'Antechrist (1). A la honte de notre malheureuse nature, cette chaire n'a pas encore vaqué; on a pu lire même, dans les papiers publics anglais de cette année (1817), l'annonce d'un discours prononcé à l'acquit de la fondation. Je ne crois point du tout à la bonne foi de Warburton; mais quand elle seroit possible de la part d'un seul homme, le moyen d'imaginer de même comme possible une série d'extravagans ayant tous perdu l'esprit dans le même sens, et délirant de

On sait que lorsque Télémaque parut, Bossuet ne trouva pas l'ouvrage assez sérieux pour un prêtre. Je me garde bien de dire qu'il eut raison, je dis seulement que Bossuet a dit cela.

⁽¹⁾ Ce nom de Warburton me fait souvenir qu'au nombre de ses œuvres se trouve une édition de Shakespeare avec une préface et un commentaire. Personne sans doute n'y verra rien de répréhensible de la part d'un homme de lettres; mais que l'on se figure si l'on peut Christophe de Beaumont, par exemple, éditeur et commentateur de Corneille ou de Molière, jamais on n'y réussira. Pourquoi? Parce que c'est un homme d'un autre ordre que Warburton. Tous les deux portent la mitre. Cependant l'un est pontife et l'autre n'est qu'un gentleman. Le premier peut être ridiculisé ou flétri par ce qui ne fait nul tort à l'autre.

bonne foi? Le bon sens se refuse absolument à cette supposition; en sorte que, sans le moindre doute, plusieurs et peut-être tous auront parlé pour de l'argent contre leur conscience. Qu'on imagine maintenant un Pitt, un Fox, un Burke, un Grey, un Grenville, ou d'autres têtes de cette force; assistant à l'un de ces sermons. Non-seulement le prédicateur sera perdu dans leur esprit, mais la défaveur rejaillira même sur l'ordre entier des prédicateurs.

Je traite ici un cas particulier; mais il y a bien d'autres causes générales qui blessent le caractère de l'ecclésiastique dissident, et le ravalent dans l'opinion. Il est impossible que des hommes dont on se défie constamment, jouissent d'une grande considération; jamais on ne les regardera, dans leur parti même, que comme des avocats payés pour soutenir une certaine cause. On ne leur disputera ni le talent, ni la science, ni l'exactitude dans leurs fonctions; quant à la bonne foi, c'est autre chose.

- « La doctrine d'une Eglise réformée, a dit
- » Gibbon, n'a rien de commun avec les lu-
- » mières et la croyance de ceux qui en font
- » partie, et c'est avec un sourire ou un soupir
- » que le clergé moderne souscrit aux formes

- » de l'orthodoxie et aux symboles établis.....
- » Les prédictions des catholiques se trouvent
- » accomplies. Les arminiens, les ariens, les
- » sociniens, dont il ne faut pas calculer le
- » nombre d'après leurs congrégations respec-
- » tives, ont brisé et rejeté l'enchaînement des
- » mystères. »

Gibbon exprime ici l'opinion universelle des protestans éclairés sur leur clergé. Je m'en suis assuré par mille et mille expériences. Il n'y a donc plus de milieu pour le ministre réformé. S'il prêche le dogme, on croit qu'il ment; s'il n'ose pas le prêcher, on croit qu'il n'est rien.

Le caractère sacré étant absolument effacé sur le front de ses ministres, les souverains n'ont plus vu dans eux que des officiers civils qui devoient marcher avec le reste du troupeau, sous la houlette commune. On ne lira pas sans intérêt les plaintes touchantes exhalées par un membre même de cet ordre malheureux, sur la manière dont l'autorité temporelle se sert de leur ministère. Après avoir déclamé comme un homme vulgaire, contre la hiérarchie catholique, il plane tout à coup au dessus de tous les préjugés, et il prononce ces paroles solennelles:

■ Le protestantisme n'a pas moins avili la

- dignité sacerdotale (1). Pour ne pas avoir
 l'air d'aspirer à la hiérarchie catholique,
 les prêtres protestans se sont défaits bien
 vite de toute apparence religiouse, et se
 sont tous mis très-humblement aux pieds
 de l'autorité temporelle...... Parce que la
 vocation des prêtres protestans n'étoit nullement de gouverner l'état, il n'auroit pas
 fallu en conclure que c'étoit à l'état à gouverner l'Eglise (2)...... Les récompenses que
 l'état accorde aux ecclésiastiques, les ont
- (1) Ainsi ce caractère est avili des deux côtés! Il faudroit bien cependant prendre un parti; car si le sacerdoce est avili par la hiérarchie et par la suppression de la hiérarchie, il est clair que Dieu n'a pas su faire un sacerdoce, ce qui me paroît un peu fort.
- (2) Nulle part l'état ne gouverne l'EGLISE; mais toujours et partout il gouvernera justement ceux qui, s'étant mis hors de l'Eglise, osent cependant s'appeler l'Eglise. Il faut choisir entre la hiérarchie catholique et la suprématie civile, il n'y a point de milieu. Et qui oseroit blâmer des souverains qui établissent l'unité civile partout où ils n'en trouvent pas d'autre? Que ce clergé séparé, qui ne se plaint que de lui-même, rentre donc dans l'unité légitime, et tout de suite il remontera comme par enchantement à ce haut degré de dignité dont lui-même se reconnoît déchu. Avec quelle bienveillance, avec quelle alégresse nous l'y reporterions de nos propres mains! Notre respect les attend.

» rendus tout-à-fait séculiers..... Avec leurs » habits sacerdotaux, ils ont dépouillé le ca-» ractère spirituel..... L'état a fait son métier, » et tout le mal doit être mis sur le compte » du clergé protestant. Il est devenu frivole... » Les prêtres n'ont bientôt plus fait que leur » devoir de citoyens..... L'état ne les prend » plus que pour des officiers de police..... Il » ne les estime guère, et ne les place que » dans la dernière classe de ses officiers..... » Dès que la religion devient la servante de » l'état, il est permis de la regarder, dans » cet état d'abaissement, comme l'ouvrage » des hommes, et même comme une four-» berie(1). C'est de nos jours seulement qu'on » a pu voir l'industrie, la diète, la politique, » l'économie rurale, et la police entrer dans » la chaire...... Le prêtre doit croire qu'il » remplit sa destinée et tous ses devoirs en » faisant lecture en chaire des ordonnances de » la police. Il doit dans ses sermons publier » des recettes contre les épizooties, montrer » la nécessité de la vaccination, et prêcher » sur la manière de prolonger la vie humaine. » Comment donc s'y prendra-t-il après cela

⁽¹⁾ Voilà précisément ce que je disois tout à l'heure; et c'est un sujet inépuisable d'utiles réflexions.

- » pour détacher les hommes des choses tem-
- » porelles et périssables, tandis qu'il s'efforce
- » lui-même, avec la sanction du gouver-
- » ment, d'attacher les hommes AUX GALÈRES
- » DE LA VIE (1)? »

En voilà plus que je n'aurois osé en dire d'après mes propres observations; car il m'en coûte beaucoup d'écrire, même en récriminant, une seule ligne désobligeante; mais je crois que c'est un devoir de montrer l'opinion dans tout son jour. J'honore sincèrement les ministres du saint Evangile, qui portent certainement un très-beau titre. Je sais même qu'un prêtre n'est rien s'il n'est pas ministre du saint Evangile; mais celui-ci à son tour n'est rien s'il n'est pas prêtre. Qu'il écoute donc sans aigreur la vérité qui lui est dite non pas seulement sans aigreur, mais avec amour: Tout corps enseignant, dès qu'il n'est plus permis de croire à sa bonne foi, tombe nécessairement dans l'opinion même de son propre parti; et le dédain, la défiance, l'éloi-

⁽¹⁾ Sur le vrai caractère du prêtre évangélique, par le professeur Marheinexe, à Heidelberg, imprimé dans le musée patriotique des Allemands, à Hambourg. — Je n'ai pu lire qu'une traduction française de cet ouvrage, en janvier 1812; mais elle m'a été donnée pour trèsfidèle par un homme que je dois croire très-fidèle.

gnement augmentent en raison directe de l'importance morale de l'enseignement. Si l'ecclésiastique protestant est plus considéré et moins étranger à la société que le clergé des Eglises seulement schismatiques, c'est qu'il est moins prêtre; la dégradation étant toujours proportionnelle à l'intensité du caractère sacerdotal.

Il ne s'agit donc pas de se louer vainement soi-même, ou de se préférer encore plus vainement à d'autres; il faut entendre la vérité et lui rendre hommage.

Rousseau n'écrivoit-il pas à une dame française : « J'aime naturellement votre clergé » autant que je hais le nôtre. J'ai beaucoup » d'amis parmi le clergé de France, etc. (1).»

Il est encore plus aimable dans ses lettres de la Montagne, où il nous fait confidence

- « que les ministres ne savent plus ce qu'ils
- » croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils
- » disent; qu'on ne sait pas même ce qu'ils
- » font semblant de croire, et que l'intérêt
- » décide seul de leur foi (2). »

Le célèbre helléniste, M. Fréd. Aug. Wolff, remarque, avec une rare sagesse, dans ses

⁽¹⁾ Lett. de J. J. Rousseau, in-8.0, tom. II, p. 201.

⁽²⁾ Le même, 11.e lettre de la Montagne.

prolégomènes sur Homère, « qu'un livre étant » une fois consacré par l'usage public, la vé» nération nous empêche d'y voir des choses
» absurdes ou ridicules; qu'on adoucit donc
» et qu'on embellit par des interprétations
» convenables, tout ce qui ne paroît pas sup» portable à la raison particulière; que plus
» on met de finesse et de science dans ces
» sortes d'explications, et plus on est censé
» servir la religion; que toujours on en a usé
» ainsi à l'égard des livres qui passent pour
» sacrés; et que si l'on s'y détermine pour
» rendre le livre utile à la masse du peuple,
» on ne sauroit voir rien de répréhensible
» dans cette mesure (1). »

Ce passage est un bon commentaire de celui de Rousseau, et dévoile en plein le secret de l'enseignement protestant. On feroit un livre de ces sortes de textes; et par une conséquence inévitable, on en feroit un autre des témoignages de froideur ou de mépris distribués à l'ordre ecclésiastique par les différens souverains protestans.

L'un décide « qu'il a jugé à propos de faire » composer une nouvelle liturgie plus con-

⁽¹⁾ Frid. Aug. Wolfii Prolegomena in Homerum.

-- Halis Saxonum, 1795, tom. I, n.º 36, p. clxiij.

TOM. II.

- » forme à l'enseignement pur de la religion,
- » à l'édification publique et à l'esprit du siècle
- » actuel; et que plusieurs motifs l'ont déter-
- » miné à ne point souffrir que les ecclésias-
- » tiques se mêlent aucunement de la rédac-
- » tion de ces formules liturgiques (1). »

Un autre défend à tous les ministres et prédicateurs de ses états, d'employer la formule Que le Seigneur vous bénisse, etc. « attendu, » dit le prince, que les ecclésiastiques ont » besoin eux-mêmes de la bénédiction divine,

- » et qu'il y a de l'arrogance de la part d'un
- » mortel de vouloir parler au nom de la
- » Providence (2). »

Quel sacerdoce et quelle opinion! Je l'ai étudiée, cette opinion, dans les livres, dans les conversations, dans les actes de la souveraineté, et toujours je l'ai trouvée invaria-

⁽¹⁾ Journal de Paris, mercredi 21 décembre 1808, n.º 556, p. 2573. — Il faut l'avouer, c'est un singulier spectacle que celui de l'ordre ecclésiastique déclaré incapable de se mêler des affaires ecclésiastiques.

⁽²⁾ Journal de l'Empire, du 17 octobre 1809, p. 4, (sous la rubrique de Francfort, du 11 octobre.) Par la même raison, un père seroit un arrogant s'il s'avisoit de bénir son fils! Quelle force de raisonnement! Mais tout cela n'est qu'une chicane faite au clergé qu'on n'aime pas.

blement ennemie de l'ordre ecclésiastique. Je puis même ajouter (et Dieu sait que je dis la vérité) que mille et mille fois en contemplant ces ministres, illégitimes sans doute et justement frappés, mais cependant moins rebelles eux-mêmes qu'enfans de rebelles, et victimes de ces préjugés tyranniques

Que peut-être en nos cœurs Dieu seul peut effacer;

je voyois dans le mien un intérêt tendre, une tristesse fraternelle, une compassion pleine de délicatesse et de révérence, enfin je ne sais quel sentiment indéfinissable que je ne trouvois pas à beaucoup près chez leurs propres frères.

Si les écrivains que j'ai cités au commencement de cet article, s'étoient contentés d'affirmer que le clergé catholique auroit probablement évité de grands malheurs, s'il avoit été plus pénétré des devoirs de son état, je doute qu'ils eussent trouvé des contradicteurs parmi ce clergé même: car nul prêtre catholique ne se trouve au niveau de ses sublimes fonctions; toujours il croira qu'il lui manque quelque chose; mais en passant condamnation sur quelques relâchemens, fruits inévitables d'une longue paix, il n'en est pas moins vrai

que le clergé catholique demeure sans comparaison hors de pair pour la conduite comme pour la considération qui en est la suite. Cette considération est même si frappante, qu'elle ne peut être mise en question que par un aveuglement volontaire.

Il est heureux sans doute que l'expérience la plus magnifique soit venue de nos jours à l'appui d'une théorie incontestable en ellemême; et qu'après avoir démontré ce qui doit être, je puisse encore montrer ce qui est. Le clergé français, dispersé chez toutes les nations étrangères, quel spectacle n'a-t-il pas donné au monde? A l'aspect de ses vertus, que deviennent toutes les déclamations ennemies? Le prêtre français, libre de toute autorité, environné de séductions, souvent dans toute la force de l'âge et des passions; poussé chez des nations étrangères à son austère discipline, et qui auroient applaudi à ce que nous aurions appelé des crimes, est cependant demeuré invariablement fidèle à ses vœux. Quelle force l'a donc soutenu, et comment s'est-il montré constamment au dessus des foiblesses de l'humanité? Il a conquis surtout l'estime de l'Angleterre, très-juste appréciatrice des talens et des vertus, comme elle eût été l'inexorable délatrice des moindres foiblesses.

L'homme qui se présente pour entrer dans une maison anglaise, à titre de médecin, de chirurgien, d'instituteur, etc. ne passe pas le seuil, s'il est célibataire. Une prudence ombrageuse se défie de tout homme dont les désirs n'ont pas d'objet fixe et légal. On diroit qu'elle ne croit pas à la résistance, tant elle redoute l'attaque. Le prêtre seul a pu échapper à cette soupçonneuse délicatesse : il est entré dans les maisons anglaises en vertu de ce même titre qui en auroit exclu d'autres hommes. Une opinion rancuneuse, âgée de trois siècles, n'a pu s'empêcher de croire à la sainteté du célibat religieux. La défiance s'est tranquillisée devant le caractère sacerdotal; et tel Anglais peut-être qui avoit souvent parlé ou écrit d'après ses préjugés contre le célibat ecclésiastique, voyoit sans crainte sa femme ou sa fille recevoir les leçons d'un prêtre catholique, tant la conscience est infaillible! tant elle s'embarrasse peu de ce que l'esprit imagine ou de ce que la bouche dit!

Les femmes même, vouées à ce même célibat, ont participé à la même gloire. Combien le philosophisme n'avoit-il pas déclamé contre les vœux forcés et les victimes du cloître (1)!

⁽¹⁾ Ces folles déclamations se trouvent, comme on sait, réunies et pour ainsi dire condensées dans la

Et cependant, lorsqu'une assemblée de fous qui faisoient ce qu'ils pouvoient pour être des coquins (1), se donna le plaisir sacrilége de déclarer les vœux illégitimes et d'ouvrir les cloîtres, il fallut payer je ne sais quelle effrontée du peuple, pour venir à la barre de l'assemblée jouer la religieuse affranchie.

Les vestales françaises déployèrent l'intré-

Mélanie de la Harpe. En vain l'auteur, depuis son retour à la vérité, sit les plus vives instances pour que sa pièce sût ôtée du répertoire; on s'y resusa obstinément, et ce désaut de délicatesse sait tort à la nation française bien plus qu'elle ne le pense. Ce n'est rien, dira-t-elle. C'est beaucoup. Cet exemple se joint à la nouvelle édition de Voltaire, à l'estampe de Zambri, dans la Bible de Saci, avec sigures; à la stéréotypie de Jeanne d'Arc, invariablement annoncée dans tous les catalogues, avec le discours sur l'histoire universelle, et les Oraisons sunèbres de Bossuet, etc. etc.

(1) Douces expressions de Burke dans sa fameuse lettre au duc de Bedfort, en parlant de l'assemblée constituante, sur laquelle au moins tout le monde a bien le droit de dire en parodiant un poète français de quelque mérite littéraire:

Gravant sur les débris le nom constituante;.....
Lui laisse, pour flétrir sa mémoire cruelle,
Dans ce nom glorieux une honte éternelle.

(Navigation, ch. VI.^e)

pidité des prêtres, dans les prisons et sur les échafauds; et celles que la tempête révolutionnaire avoit dispersées chez les nations étrangères et jusqu'en Amérique, loin de céder aux séductions les plus dangereuses, ont fait admirer de tous côtés l'amour de leur état, le respect pour leurs vœux et le libre exercice de toutes les vertus.

Elle a péri cette sainte, cette noble Eglise gallicane! elle a péri; et nous en serions inconsolables, si le Seigneur ne nous avoit laissé un germe (1).

La haute noblesse du clergé catholique est due toute entière au célibat; et cette institution sévère étant uniquement l'ouvrage des Papes secrètement animés et conduits par un esprit sur lequel la conscience ne sauroit se tromper, toute la gloire remonte à eux; et ils doivent être considérés, par tous les juges compétens, comme les véritables instituteurs du sacerdoce.

⁽¹⁾ Nisi Dominus reliquisset nobis semen. (Isaï. I. 9.)

§ III.

Considérations politiques. Population.

L'ERREUR redoublant toujours de force en raison de l'importance des vérités qu'elle attaque, elle s'est épuisée contre le célibat religieux; et après l'avoir attaqué sous le rapport des mœurs, elle n'a pas manqué de le citer au tribunal de la politique, comme contraire à la population. Warburton a dit « que la loi qui sanctifie le célibat est PAR » ESSENCE destructive des états (1); » et Rousseau, après en avoir parlé dans une note dont il a orné son Héloïse, avec le ton et la science d'un corps-de-garde, observe ailleurs « que, pour savoir à quoi s'en tenir sur la » loi du célibat, il suffit d'observer que si elle » étoit généralisée, elle détruiroit le genre » humain (2). »

⁽¹⁾ Divine legation of Moses. B. II, sect. V.

⁽²⁾ Rousseau (Lett. à l'arch.) Il ne tiendroit qu'à moi de produire un argument de la même force. Le voici dans les formes: Toute pratique qui tend, par sa généralisation, à détruire un corps organique quelconque, est mauvaise pour ce corps. Or, la taille des arbres,

Ces deux aveugles peuvent représenter tous les autres. On avoit répondu sans doute, à tous ces sophistes, d'une manière victorieuse. Déjà Bacon, malgré les préjugés de temps et de secte, nous avoit fait penser à quelques avantages signalés du célibat (1). Dejà les économistes avoient soutenu et assez bien prouvé que le législateur devoit ne jamais s'occuper directement de la population, mais seulement des subsistances, et du reste nous laisser faire. Déjà plusieurs écrivains appartenant au clergé, avoient fort bien repoussé les traits lancés contre leur ordre, sous le rapport de la population; mais c'est une singularité piquante, que cette force cachée qui se joue dans l'univers se soit servie d'une plume protestante pour nous présenter la démonstration rigoureuse d'une vérité tant et si mal à propos contestée.

Je veux parler de M. Malthus dont le profond ouvrage sur le Principe de la population

si on l'exerce sur toutes les branches, détruit la fructification, et même l'arbre. Donc, la taille des arbres fruitiers est mausaise, et ne doit jamais être employée.

⁽¹⁾ Sermones fideles, sive interiora rerum. (c. VIII, de nupt. et cœlib. Opp. tom. X, in-8.°, pag. 20.)

est un de ces livres rares après lesquels tout le monde est dispensé de traiter le même sujet. Personne avant lui n'avoit, je pense, clairement et complètement prouvé cette grande loi temporelle de la Providence, « que non-» seulement tout homme n'est pas né pour se » marier et se reproduire, mais que dans » tout état bien ordonné, il faut qu'il y ait » une loi, un principe, une force quelconque » qui s'oppose à la multiplication des ma-» riages. » M. Malthus observe que l'accroissement des moyens de subsistance, dans la supposition la plus favorable, étant inférieur à celui de la population dans l'énorme proportion respective des deux progressions, l'une arithmétique et l'autre géométrique, il s'ensuit que l'état, en vertu de cette disproportion, est tenu dans un état continuel de danger, si la population est abandonnée à elle-même; ce qui nécessite la force réprimante dont je viens de parler.

Les doctes réviseurs d'Edimbourg ont rendu un plein hommage à cette vérité. « L'histoire » ancienne, disent-ils, et l'histoire moderne » présentent des exemples sans nombre de » la misère produite par l'oubli de cette sage » abstinence (par rapport au mariage), et » pas un seul exemple qu'elle ait produit par » une trop grande influence, le moindre in» convénient dans l'état (1).

Mais le nombre des mariages ne peut être restreint dans l'état qu'en trois manières : par le vice, par la violence ou par la morale. Les deux premiers moyens ne pouvant se présenter à l'esprit d'un législateur, il ne reste donc que le troisième, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait dans l'état un principe moral qui tende constamment à restreindre le nombre des mariages. Mais cette restreinte morale, comme l'appelle fort à propos M. Malthus, ne sauroit être, ainsi qu'il l'avoue lui-même, que très-difficilement établie. Il propose, pour arriver au but désiré, certaines écoles morales où l'on instruiroit le peuple sur ce point intéressant; mais c'est la fable du grelot; il s'agit de l'attacher. Allez proposer au jeune homme brûlant d'amour et de désirs, de s'abstenir du mariage, sans cesser d'être sage, pour maintenir l'équilibre entre la population et les subsistances; vous serez bien reçu. L'Eglise

⁽¹⁾ Wee see countless exemples of the misery produced by the neglect of this prudential abstinence, and no instance of the slighest inconvenience from his excessive influence. (Edimb. Review. August. 1810, n.º XXVII, pag. 475.)

(c'est-à-dire le Souverain Pontife) a, par sa loi du célibat ecclésiastique, résolu le problème avec toute la perfection que les choses humaines peuvent comporter, puisque la restreinte catholique est non-seulement morale, mais divine, et que l'Eglise l'appuie sur des motifs si sublimes, sur des moyens si efficaces, sur des menaces si terribles, qu'il n'est pas au pouvoir de l'esprit humain d'imaginer rien d'égal ou d'approchant (1).

Rougir à soixante ans de ce qu'on crut à quinze.

Mais je n'ai pas tardé de concevoir une idée beaucoup plus satisfaisante; c'est que deux excellens esprits voyant que la conséquence étoit claire et inévitable, se sont contentés de poser le principe pour éviter toutes querelles avec les préjugés dont ils se sentoient environnés.

⁽¹⁾ La conséquence du principe posé par M. Malthus est si évidente, qu'il est permis à tout le monde de s'étonner qu'il ait refusé de la tirer expressément, et que son savant traducteur, M. Prévot, de Genève, ait partagé la même réticence. En réfléchissant sur cette RESTREINTE protestante, j'ai cru d'abord qu'il ne falloit pas en chercher d'autre explication que celle qui résulte de la force des préjugés, et surtout des préjugés anciens qui ne nous permettent guère de revenir sur les dogmes de notre jeunesse, et de savoir, comme dit Horace,

Il ne reste donc plus le moindre doute sur l'excellence du célibat religieux et sur la futilité des raisonnemens par lesquels on a voulu l'attaquer politiquement. Néanmoins, il est possible encore d'envisager la question sous un aspect tout nouveau, et de la résoudre par un argument plus convaincant peut-être, en ce qu'il attaque l'intelligence par un certain côté plus accessible à la persuasion.

Lorsque chaque mariage donne l'un dans l'autre trois enfans à l'état, la population n'est guère que stationnaire; car il en faut deux pour représenter le père et la mère; et la moitié des enfans qui naissent, meurt avant la deuxième année. Si l'on retranche encore du surplus tous ceux qui doivent mourir avant l'âge de la reproduction, on voit que le reste est peu de chose. Il faut donc quatre enfans pour que la population devienne croissante, et c'est un état de prospérité. Or, il ne faut jamais perdre de vue qu'il n'existe pas de véritable prêtre, dont la sage et puissante influence n'ait donné peut-être cent sujets à l'état; car l'action qu'il exerce sur ce point n'est jamais suspendue, et sa force est sans mesure; en sorte qu'il n'y a rien de si fécond que la stérilité du prêtre. La source intarissable de la population, je ne dis pas d'une population

précaire, misérable et même dangereuse pour l'état, mais d'une population saine, opulente et disponible, c'est la continence dans le célibat, et la chasteté dans le mariage. L'amour accouple; c'est la vertu qui peuple. Platon n'a-t-il pas dit: « Rendons les mariages aussi » avantageux à l'état qu'il est possible, et sou-» venons-nous que les plus saints sont les plus » avantageux (1). » Or, ce qui n'étoit alors qu'un beau rêve, est devenu de nos jours l'état habituel de toute société humaine qui a reçu la loi divine dans toute sa plénitude; c'est-àdire qu'il s'y trouve une force cachée, mais puissante au delà de toute expression, qui ne sommeille pas un instant, et qui travaille sans relâche à la sanctification, c'est-à-dire à la fécondation des mariages. Toutes les religions du monde, sans excepter même le christianisme séparé, s'arrêtent à la porte de la chambre nuptiale. Une seule religion entre avec les époux et veille sur eux sans relâche. Un voile épais couvre son action; mais il suffit de savoir ce qu'elle est, pour savoir ce

⁽¹⁾ Plat. de Rep. lib. V. Opp. tom. VII, edit. Bipont. pag. 22. — Après ce beau passage de pure théorie, lisez pour la pratique l'épigramme de Martial: *Uxor*, vade foràs, etc. etc.

qu'elle fait. Une très-grande partie de son immense pouvoir est dévolue entièrement à la législation des mariages. Ce qu'elle obtient dans ce genre n'est connu que de ce petit nombre d'hommes qui peuvent, qui savent et qui veulent absolument savoir. Or, dire du ministre célibataire de cette sainte puissance, qu'il nuit à la population, c'est dire que l'eau nuit à la végétation, parce que ni le froment ni la vigne ne croissent dans l'eau. Parmi les lettres de S. François de Sales, on trouve celle d'une femme de qualité, qui l'interroge pour savoir si elle peut en conscience refuser d'être épouse en certains jours solennels où elle auroit voulu n'être qu'une sainte. L'évêque répond et montre les lois du saint lit conjugal. Je transcrirois cette lettre, si je ne craignois le viceavecson vilainrire quiestinsupportable(1).

Ainsi donc, le célibat ecclésiastique étant doublement utile à la population, et comme restreinte morale sans corruption, et comme

⁽¹⁾ On peut voir la morale sévère de Fénélon, sur ce point capital. (Œuvres spirit. in-12, tom. III. Du mariage, n.º 26; et celles de M.^{me} Guyon, dans une lettre qu'elle écrit à un militaire de ses amis. — Lettres chrét. et spirit. de M.^{me} Guyon, tom. II, XXXIV de ses œuvres. Londres, in-12, 1768, lett. XVI, p. 45.)

principe fécondateur sans interruption ni limites, il s'ensuit qu'il est impossible d'imaginer une institution plus avantageuse politiquement, et que tous les souverains de l'univers devroient l'adopter, indépendamment de toute autre considération, comme simple mesure de gouvernement.

Salut et honneur éternel à Grégoire VII et à ses successeurs qui ont maintenu l'intégrité du sacerdoce contre tous les sophismes de la nature, de l'exemple et de l'hérésie!

CHAPITRE IV.

INSTITUTION DE LA MONARCHIE EUROPÉENNE.

L'HOMME ne sait point admirer ce qu'il voit tous les jours. Au lieu de célébrer notre monarchie qui est un miracle, nous l'appelons despotisme, et nous en parlons comme d'une chose ordinaire qui a toujours existé et qui ne mérite aucune attention particulière.

Les anciens opposoient le règne des lois à celui des rois, comme ils auroient opposé la république au despotisme. « Quelques nations, » dit Tacite, ennuyées de leurs rois, préfé» rèrent les lois (1). » Nous avons le bonheur de ne pas comprendre cette opposition qui est cependant très-réelle et le sera toujours hors du christianisme.

Jamais les nations antiques n'ont douté, pas plus que les nations infidèles n'en doutent aujourd'hui, que le droit de vie et de mort n'appartînt directement aux souverains. Il est inutile de prouver cette vérité qui est écrite

⁽¹⁾ Quidam regum pertæsi leges maluerunt. (Tacit.)
TOM. II. * 8

en lettres de sang sur toutes les pages de l'histoire. Les premiers rayons du christianisme ne détrompèrent pas même les hommes sur ce point, puisqu'en suivant la doctrine de S. Augustin lui-même, le soldat qui ne tue pas quand le prince légitime le lui ordonne, n'est pas moins coupable que celui qui tue sans ordre (1); par où l'on voit que ce grand et bel esprit ne se formoit pas encore l'idée d'un nouveau droit public qui ôteroit aux rois le pouvoir de juger.

Mais le christianisme, pour ainsi dire disséminé sur la terre, ne pouvoit que préparer les cœurs, et ses grands effets politiques ne pouvoient avoir lieu que lorsque l'autorité pontificale ayant acquis ses justes dimensions, la puissance de cette religion se trouveroit concentrée dans la main d'un seul homme, condition inséparable à l'exercice de cette puissance. Il falloit d'ailleurs que l'empire romain disparût. Putréfié jusque dans ses dernières fibres, il n'étoit plus digne de recevoir la greffe divine. Mais le robuste sauvageon du

⁽¹⁾ St. August. De civit. Dei, 1, 29. — Ailleurs, il dit encore: Reum regem facit iniquitas imperandi, innocentem autem militem ostendit ordo serviendi. (1dem, contrà Faustum.)

nord s'avançoit, et tandis qu'il fouleroit aux pieds l'ancienne domination, les Papes devoient s'emparer de lui, et sans jamais cesser de le caresser ou de le combattre, en faire à la fin ce qu'on n'avoit jamais vu dans l'univers.

Du moment où les nouvelles souverainetés commencèrent à s'établir, l'Eglise, par la bouche des Papes, ne cessa de faire entendre aux peuples ces paroles de Dieu dans l'Ecriture: C'est par moi que les rois règnent; et aux rois: Ne jugez pas, afin que vous ne soyez pas jugés, pour établir à la fois et l'origine divine de la souveraineté, et le droit divin des peuples.

"L'Eglise, dit très-bien Pascal, défend à

» ses enfans, encore plus fortement que les

» lois civiles, de se faire justice eux-mêmes;

» et c'est par son esprit que les rois chrétiens

» ne se la font pas dans les crimes même de

» lèse-majesté au premier chef, et qu'ils re-

» mettent les criminels entre les mains des

» juges, pour les faire punir selon les lois et

. » dans les formes de la justice (1). »

Ce n'est pas que l'Eglise ait jamais rien ordonné sur ce point; je ne sais même si elle l'auroit pu : car il est des choses qu'il faut

⁽¹⁾ Dans les Lettres provinciales.

laisser dans une certaine obscurité respectable, sans prétendre les trop éclaircir par des lois expresses. Les rois sans doute ont souvent et trop souvent ordonné directement des peines; mais toujours l'esprit de l'Eglise s'avançoit sourdement, attirant à lui les opinions, et flétrissant ces actes de la souveraineté, comme des assassinats solennels, plus vils et non moins criminels que ceux des grands chemins.

Mais comment l'Eglise auroit-elle pu faire plier la monarchie, si la monarchie elle-même n'avoit été préparée, assouplie, je suis prêt à dire édulcorée par les Papes? Que pouvoit chaque prélat, que pouvoit même chaque Eglise particulière contre son maître? Rien. Il falloit, pour opérer ce grand prodige, une puissance non point humaine, physique, matérielle (car dans ce cas elle auroit pu abuser temporellement), mais une puissance spirituelle et morale qui ne régnât que dans l'opinion: telle fut la puissance des Papes. Nul esprit droit et pur ne refusera de reconnoître l'action de la Providence dans cette opinion universelle qui envahit l'Europe et montra à tous ses habitans le Souverain Pontife comme la source de la souveraineté européenne, parce que la même autorité agissant partout, esfa-

çoit les différences nationales autant que la chose étoit possible, et que rien n'identifie les hommes comme l'unité religieuse. La Providence avoit confié aux Papes l'éducation de la souveraineté européenne. Mais comment élever sans punir? De là tant de chocs, tant d'attaques quelquefois trop humaines, et tant de résistances féroces; mais le principe divin n'étoit pas moins toujours présent, toujours agissant et toujours reconnoissable : il l'étoit surtout par ce merveilleux caractère que j'ai déjà indiqué, mais qui ne sauroit être trop remarqué, savoir: que toute action des Papes contre les souverains tournoit au profit de la souveraineté. N'agissant jamais que comme délégués divins, même en luttant contre les monarques, ils ne cessoient d'avertir le sujet qu'il ne pouvoit rien contre ses maîtres. Immortels bienfaiteurs du genre humain, ils combattoient tout à la sois et pour le caractère divin de la souveraineté, et pour la liberté légitime des hommes. Le peuple, parfaitement étranger à toute espèce de résistance, ne pouvoit s'enorgueillir ni s'émanciper, et les souverains ne pliant que sous un pouvoir divin conservoient toute leur dignité. Frédéric, sous le pied du Pontife, pouvoit être un objet de terreur, de compassion peut-être, mais non de

mépris; pas plus que David prosterné devant l'ange qui lui apportoit les fléaux du Seigneur.

Les Papes ont élevé la jeunesse de la monarchie européenne. Ils l'ont faite, au pied de la lettre, comme Fénélon sit le duc de Bourgogne. Il s'agissoit de part et d'autre d'extirper d'un grand caractère un élément féroce qui auroit tout gâté. Tout ce qui gêne l'homme le fortifie. Il ne peut obéir sans se perfectionner; et par cela seul qu'il se surmonte, il est meilleur. Tel homme pourra se passer d'une belle femme à trente ans, parce qu'à cinq ou six, on lui aura appris à se passer volontairement d'un joujou ou d'une sucrerie. Il est arrivé à la monarchie ce qui arrive à un individu bien élevé. L'effort continuel de l'Eglise dirigé par le Souverain Pontife, en a fait ce qu'on n'avoit jamais vu et ce qu'on ne verra jamais partout où cette autorité sera méconnue. Insensiblement, sans menaces, sans lois, sans combats, sans violence et sans résistance, la grande charte européenne fut proclamée, non sur le vil papier, non par la voix des crieurs publics, mais dans tous les cœurs européens, alors tous catholiques.

Les rois abdiquent le pouvoir de juger par eux-mêmes, et les peuples en retour déclarent les rois INFAILLIBLES ET INVIOLABLES. Telle est la loi fondamentale de la monarchie européenne, et c'est l'ouvrage des Papes: merveille inouïe, contraire à la nature de l'homme naturel, contraire à tous les faits historiques, dont nul homme dans les temps antiques n'avoit rêvé la possibilité, et dont le caractère divin le plus saillant est d'être devenue vulgaire.

Les peuples chrétiens qui n'ont pas senti ou assez senti la main du Souverain Pontife, n'auront jamais cette monarchie. C'est en vain qu'ils s'agiteront sous une main arbitraire; c'est en vain qu'ils s'élanceront sur les traces des nations ennoblies; ignorant qu'avant de faire des lois pour un peuple, il faut faire un peuple pour les lois. Tous leurs efforts seront non-seulement vains, mais funestes; nouveaux Ixions, ils irriteront Dieu et n'embrasseront qu'un nuage. Pour être admis au banquet européen, pour être rendus dignes de ce sceptre admirable qui n'a jamais suffi qu'aux nations préparées, pour arriver enfin à ce but si ridiculement indiqué par une philosophie impuissante, toutes les routes sont fausses, excepté celle qui nous a conduits.

Quant aux nations qui sont demeurées sous la main du Souverain Pontife, assez pour recevoir l'impression sainte, mais qui l'ont malheureusement abandonnée, elles serviront encore de preuve à la grande vérité que j'expose; mais cette preuve sera d'un genre opposé. Chez les premières, le peuple n'obtiendra jamais ses droits; chez les secondes, le souverain perdra les siens, et de là naîtra le retour.

Les rois favorisèrent, il y a trois siècles, la grande révolte, pour voler l'Eglise (1). On les verra ramener les peuples à l'unité, pour affermir leurs trônes mis en l'air par les nouvelles doctrines.

L'union, à différens degrés et sous différentes formes de l'empire et du sacerdoce, fut toujours trop générale dans le monde pour n'être pas divine. Il y a entre ces deux choses une affinité naturelle. Il faut qu'elles s'unissent ou qu'elles se soutiennent. Si l'une se retire, l'autre souffre.

Altera poscit opem res, et conjurat amicè.

⁽¹⁾ Hume qui, ne croyant rien, ne se gênoit pour rien, avoue sans compliment « que le véritable fondement » de la réforme fut l'envie de volen l'argenterie et tous » les ornemens des autels. » — A pretence for making spoil of the plate, vestures and rich ornaments belonging to the altars. (Hume's hist. of Eng. Elisabeth, ch. XL, ann. 1568.)

Toute nation européenne soustraite à l'influence du Saint Siége, sera portée invinciblement vers la servitude ou vers la révolte. Le juste équilibre qui distingue la monarchie européenne ne peut être que l'effet de la cause supérieure que j'indique.

Cet équilibre miraculeux est tel qu'il donne au prince toute la puissance qui ne suppose pas la tyrannie proprement dite, et au peuple toute la liberté qui n'exclut pas l'obéissance indispensable. Le pouvoir est immense sans être désordonné, et l'obéissance est parfaite sans être vile. C'est le seul gouvernement qui convienne aux hommes de tous les temps et de tous les lieux; les autres ne sont que des exceptions. Partout où le souverain n'infligeant aucune peine directement, n'est amenable lui-même dans aucun cas et ne répond à personne, il y a assez de puissance et assez de liberté; le reste est de peu d'importance (1).

On parle beaucoup du despotisme turc;

⁽¹⁾ Le droit de s'imposer, par exemple, dont on fait beaucoup de bruit, ne signifie pas grand'chose. Les nations qui s'imposent elles-mêmes sont toujours les plus imposées. Il en est de même du droit colégislatif. Les lois seront pour le moins aussi bonnes partout où il n'y aura qu'un législateur unique.

cependant ce despotisme se réduit au pouvoir de punir directement, c'est-à-dire au pouvoir d'assassiner, le seul dont l'opinion universelle prive le roi chrétien; car il est bien important que nos princes soient persuadés d'une vérité dont ils se doutent peu, et qui est cependant incontestable; c'est qu'ils sont incomparablement plus puissans que les princes asiatiques. Le sultan peut être déposé légalement et mis à mort par un décret des Mollas et des Ulhémas réunis (1). Il ne pourroit céder une province, une seule ville même, sans exposer sa tête; il ne peut se dispenser d'aller à la mosquée le vendredi; on a vu des sultans malades faire un dernier effort pour monter à cheval, et tomber morts en s'y rendant; il ne peut conserver un enfant mâle naissant dans sa maison, hors de la ligne directe de la succession; il ne peut casser la sentence d'un cadi; il ne peut toucher à un établissement religieux, ni au bien offert à une mosquée, etc.

Si l'on offroit à l'un de nos princes le droit sublime de faire pendre, à la charge de pouvoir être mis en jugement, déposé ou mis à mort, je doute qu'il acceptât ce parti; et

⁽¹⁾ Ces deux corps sont à peu près ce que seroient parmi nous le clergé et la magistrature.

cependant on lui offriroit ce que nous appelons la toute-puissance des sultans.

Lorsque nous entendons parler des catastrophes sanglantes qui ont coûté la vie à un si grand nombre de ces princes, jugeant ces évènemens d'après nos idées, nous y voyons des complots, des assassinats, des révolutions; rien n'est plus faux. Dans la dynastie entière des Ottomans, un seul a péri illégalement par une véritable insurrection; mais ce crime est considéré à Constantinople comme nous considérons l'assassinat de Charles Ler ou celui de Louis XVI. La compagnie ou la Horta des janissaires, qui s'en rendit coupable, fut supprimée; et cependant son nom fut conservé et voué à une éternelle ignominie. A chaque revue elle est appelée à son tour, et lorsque son nom est prononcé, un officier public répond à haute voix : Elle n'existe plus ! elle est maudite! etc. etc.

En général, ces exécutions qui terminent une si grande quantité de règnes, sont avouées par la loi. Nous en avons vu un exemple mémorable dans la mort de l'aimable Selim, dernière victime de ce terrible droit public. Las du pouvoir, il voulut le céder à son oncle qui lui dit: « Prenez garde à vous: les factions » vous fatiguent; mais lorsque vous serez » particulier, une autre faction pourra fort » bien vous rappeler au trône, c'est-à-dire » à la mort. » Selim persista, et la prophétie fut accomplie. Bientôt une faction puissante ayant entrepris de le replacer sur le trône, un fetfa du divan le fit étrangler. Le décret adressé au souverain, dans ces sortes de cas, ressemble beaucoup à celui que le sénat romain adressoit aux consuls dans les momens périlleux: Videant consules, etc.

Partout où le souverain exerce le droit de punir directement, il faut qu'il puisse être jugé, déposé et mis à mort; et s'il n'y a pas un droit fixe sur ce point, il faut que le meurtre d'un souverain n'effraie ni ne révolte aucunement les imaginations; il faut même que les auteurs de ces terribles exécutions ne soient point flétris dans l'opinion publique, et que des fils organisés tout exprès consentent à porter les noms de leurs pères. C'est ce qui a lieu en effet; car tout ce qui est nécessaire existe.

L'opinion est ce qu'elle doit être. Elle veut qu'on puisse sans déshonneur porter la main dans certaines occasions sur le prince qui est investi du droit de faire mourir.

Par une raison toute contraire, l'opinion autant que la loi, doit écraser tout homme qui ose porter la main sur le monarque déclaré inviolable. Le nom même du régicide disparoît, étouffé sous le poids de l'infamie; ailleurs, la dignité de la victime semble quelquefois ennoblir le meurtre.

CHAPITRE V.

VIE COMMUNE DES PRINCES. ALLIANCE SECRÈTE DE LA RELIGION ET DE LA SOUVERAINETÉ.

Quand on lit l'histoire, on seroit tenté de croire que la mort violente est naturelle aux princes, et que pour eux la mort naturelle est une exception.

Des trente empereurs qui régnèrent pendant deux siècles et demi, depuis Auguste jusqu'à Valérien, six seulement moururent de mort naturelle. En France, de Clovis à Dagobert, dans un espace de cent cinquante ans, plus de quarante rois ou princes du sang royal périrent de mort violente (1).

Et n'est-ce pas une chose déplorable que dans ces derniers temps on ait pu dire encore: « Si, dans un espace de deux siècles, on trouve

⁽¹⁾ Garnier, Hist. de Charlemagne, tom. I, in-12, introd. ch. II, p. 219. Passage rappelé par M. Bernardi, dans son ouvrage de l'Origine et des Progrès de la législation française. (Journal des Débats, 2 août 1816.)

» en France dix monarques ou dauphins, trois

» sont assassinés, trois meurent d'une mort.

» secrètement préparée, et le dernier périt sur

» l'échafaud (1)? »

L'historien que je viens de citer regarde comme certain que la vie commune des princes est plus courte que la vie commune, à cause du grand nombre de morts violentes qui terminent ces vies royales; « soit, ajoute-t-il, » que cette brièveté générale de la vie des rois » vienne des embarras et des chagrins du » trône, ou de la facilité funeste qu'ont les » rois et les princes de satisfaire toutes leurs » passions (2). »

Le premier coup-d'œil est pour la vérité de cette observation; cependant, en examinant la chose de très-près, je me suis trouvé conduit à un résultat tout différent.

Il paroît que la vie commune de l'homme est à peu près de vingt-sept ans (3).

⁽¹⁾ On peut lire dans le Journal de Paris, juillet 1793, n.º 185, l'effroyable diatribe dont cette citation est tirée. L'auteur paroît cependant être mort en pleine jouissance du bon sens. Sit tibi terra levis!

⁽²⁾ Garnier, ibid. pag. 227, 228.

⁽³⁾ D'Alembert, Mélanges de littérature et de philosophie, Amsterdam, 1767, calcul des probab. p. 285.

D'un autre côté, si l'on en croyoit les calculs de Newton, les règnes communs des rois seroient de dix-huit à vingt ans; et je pense qu'il n'y auroit pas de difficultés sur cette évaluation, si l'on ne faisoit aucune distinction de siècles et de nations, c'est-à-dire de religions; mais cette distinction doit être faite, comme l'a observé le chevalier William Jones. « En » examinant, dit-il, les dynasties asiatiques » depuis la décadence du califat, je n'ai trouvé » que dix à douze ans pour le règne com- » mun » (1).

Un autre membre distingué de l'académie de Calcutta prétend que, d'après les tables mortuaires, la vie commune est de trente-deux à trente-trois ans, « et que dans une » longue succession de princes, on ne sauroit » accorder à chaque règne, l'un dans l'autre,

[—] Ce même d'Alembert observe cependant qu'il restoit des doutes sur ces évaluations, et que les tables mortuaires avoient besoin d'être dressées avec plus de soin et de précision. (Opusc. mathém. Paris, 1768, in-4.°, tom. V, sur les tables de mortalité, pag. 231.) C'est ce qu'on a fait, je pense, depuis cette époque, avec beaucoup d'exactitude.

⁽¹⁾ Sir W.^m Jones's Works, in-4.° tom. V, p. 554-(Préf. de sa description de l'Asie.)

[»] plus

» plus de la moitié de cette dernière durée,
» soit dix-sept ans » (1).

Ce dernier calcul peut être vrai, si l'on fait entrer les règnes asiatiques dans l'évaluation commune; mais à l'égard de l'Europe, il seroit certainement faux; car les règnes communs européens excèdent, même depuis long-temps, le terme de vingt ans, et s'élèvent dans plusieurs états catholiques, jusqu'à vingt-cinq ans.

Prenons un terme moyen, 30, entre les deux nombres 27 et 33 fixés pour la durée de la vie commune, et le nombre 20, évidemment trop bas, comme chacun peut s'en convaincre par soi-même, pour le règne communeuropéen; je demande comment il est possible que les vies soient de 30 ans seulement, et les règnes de 22 à 25, si les princes (j'entends les princes chrétiens) n'avoient pas plus de vie commune que les autres hommes? Cette considération prouveroit ce qui m'a toujours paru infiniment probable, que les familles véritablement royales sont naturelles et diffèrent des autres, comme un arbre diffère d'un arbuste.

Rien n'arrive, rien n'existe sans raison suffi-

⁽¹⁾ M. Bentley, dans les Recherch. asiat. — Supplém. aux œuvres citées, tom II, in-4.º p. 1035.

sante: une famille ne peut régner que parce qu'elle a plus de vie, plus d'esprit royal, en un mot plus de ce qui rend une famille plus faite pour régner.

On croit qu'une famille est royale, parce qu'elle règne; au contraire, elle règne parce qu'elle est royale.

Dans nos jugemens sur les souverains, nous sommes trop sujets à commettre une faute impardonnable en fixant nos regards sur quelques points tristes de leurs caractères ou de leurs vies. Nous disons en nous rengorgeant: Voilà comment sont faits les rois! Il faudroit dire: Qu'est-ce que je serois, moi, si quelque force révolutionnaire avoit porté seulement mon troisième ou quatrième aïeul sur le trône? Un furieux, un imbécille dont il faudroit se défaire à tout prix.

Infortunés stylites, les rois sont condamnés par la Providence à passer leur vie sur le haut d'une colonne, sans pouvoir jamais en descendre. Ils ne peuvent donc voir aussi bien que nous ce qui se passe en bas; mais en revanche, ils voient de plus loin. Ils ont un certain tact intérieur, un certain instinct qui les conduit souvent mieux que le raisonnement de ceux qui les entourent. Je suis si persuadé de cette vérité, que dans toutes les choses

douteuses, je me ferois toujours une difficulté, une conscience même, s'il faut parler clair, de contredire trop fortement, même de la manière permise, la volonté d'un souverain. Après qu'on leur a dit la vérité, comme on le doit, il ne faut plus que les laisser faire et les aider.

Nous comparons tous les jours un prince à un particulier: quel sophisme! Il y a des inconvéniens qui tiennent à la position des souverains, et qui par conséquent doivent être tenus pour nuls. Il faut donc comparer une famille régnante à une famille particulière qui régneroit, et qui seroit en conséquence soumise aux mêmes inconvéniens. Or, dans cette supposition, il n'y a pas le moindre doute sur la supériorité de la première, ou pour mieux dire sur l'incapacité de la seconde; car la famille non royale ne régnera jamais (1).

⁽¹⁾ La souveraineté légitime peut être imitée pendant quelque temps: elle est susceptible aussi de plus ou de moins; et ceux qui ont beaucoup résléchi sur ce grand sujet ne seront point embarrassés de reconnoître dans ce genre les caractères du plus ou du moins ou du néant. Si l'on ne sait rien de l'origine d'une souveraineté; si elle a commencé, pour ainsi dire, d'elle-même, sans violence d'un côté, comme sans acceptation ni désibération de l'autre; si, de plus, le roi est européen et

Il ne faudroit donc point s'étonner de trouver dans une famille royale plus de vie commune que dans toute autre. Mais ceci me conduit à l'exposition de l'un des plus grands oracles, prononcé dans les saintes écritures:

Les crimes des hommes multiplient les princes. La sagesse et l'intelligence de leurs sujets allongent les règnes (1).

Il n'y a rien de si vrai, il n'y a rien de si profond, il n'y a rien de si terrible, et par malheur, il n'y a rien de moins aperçu. La liaison de la religion et de la souveraineté ne doit jamais être perdue de vue. Je me rappelle avoir lu jadis le titre d'un sermon anglais inti-

catholique, il est, comme dit Homère, très-roi (GaoiAiúraros). Plus il s'éloigne de ce modèle, et moins il est
roi. Il faut particulièrement très-peu compter sur les
races produites au milieu des tempêtes, élevées par la
force ou par la politique, et qui se montrent surtout environnées, flanquées, défendues, consacrées par de belles
lois fondamentales, et écrites sur de beau papier vélin,
et qui ont prévu tous les cas. — Ces races ne peuvent
durer. — Il y auroit bien d'autres choses à dire, si l'on
vouloit ou si l'on pouvoit tout dire.

⁽¹⁾ Propter peccata terræ multi principes ejus, et cpropter hominis sapientiam et horum scientiam quæ diuntur, vita ducis longior erit. (Prov. XXVIII, 2.)

tulé: Les péchés du gouvernement sont les péchés du peuple (1). J'y souscris sans l'avoir lu; le titre seul vaut mieux que plusieurs livres.

En comparant les races souveraines d'Europe et d'Asie, le chevalier Jones observe que

- « la nature des malheureux gouvernemens
- » asiatiques explique la différence qui les dis-
- » tingue des nôtres, sous le rapport de la
- » durée des races (2). »

Sans doute; mais il faut ajouter que c'est la religion qui différencie les gouvernemens. Le mahométisme n'accorde que dix à douze ans aux souverains: car les crimes des hommes multiplient les princes, et dans tout pays infidèle, il faut nécessairement qu'il y ait infiniment plus de crimes et infiniment moins de vertus que parmi nous, quel que soit le relâchement de nos mœurs; puisque, malgré ce relâchement, la vérité nous est néanmoins continuellement prêchée, et que nous avons l'intelligence des choses qu'on nous dit.

⁽¹⁾ Sins of governement, sins of the nations. A discourse intended for the late fast. (London, Chronicle, 1793, n.º 5747.) Il me paroît que ce titre et ce sujet n'ont pu être trouvés que par un esprit sage et lumineux.

⁽²⁾ Sir W.^m Jones's Works, tom. V, p. 554. (Dans la préface de sa description de l'Asie.)

Les règnes pourront donc s'élever, dans les pays chrétiens, jusqu'à vingt-cinq ans. En France, le règne commun, calculé pendant trois cents ans, est de vingt-cinq ans. En Danemarck, en Portugal, en Piémont, les règnes sont également de vingt-cinq ans. En Espagne, ils sont de vingt-deux ans; et il y a, comme on voit, quelque différence entre les durées des différens gouvernemens chrétiens; mais tous les règnes chrétiens sont plus longs que tous les règnes non-chrétiens, anciens et modernes.

Une considération importante sur la durée des règnes, pourroit peut-être se tirer encore des souverainetés protestantes, comparées à elles-mêmes avant la réforme, et à celles qui n'ont point changé de foi.

Les règnes d'Angleterre qui étoient de plus de vingt-trois ans avant la réforme, ne sont plus que de dix-sept ans depuis cette époque. Ceux de la Suède sont tombés de vingt-deux ans à ce même nombre de dix-sept. Il pourroit donc se faire que la loi incontestable à l'égard des nations infidèles ou primitivement étrangères à l'influence du Saint Siége; que cette loi, dis-je, se manifestât encore chez les nations qui n'ont cessé d'être catholiques, qu'après l'avoir été long-temps. Néanmoins,

comme il peut y avoir des compensations inconnues, et que le Danemarck, par exemple, en vertu de quelque raison cachée, mais certainement honorable pour la nation, ne paroît pas avoir subi la loi de l'accourcissement des règnes, il convient d'attendre encore avant de généraliser. Cette loi, au reste, étant manifeste, il ne s'agit plus que d'en examiner l'étendue. On ne sauroit trop approfondir l'influence de la religion sur la durée des règnes et sur celle des dynasties.

CHAPITRE VI.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR LA RUSSIE.

Un beau phénomène est celui de la Russie. Placée entre l'Europe et l'Asie, elle tient de l'une et de l'autre. L'élément asiatique qu'elle possède et qui saute aux yeux, ne doit point l'humilier. On pourroit y voir plutôt un titre de supériorité; mais sous le rapport de la religion, elle a de très-grands désavantages, tels même que je ne sais pas trop si, aux yeux d'un véritable juge, elle est plus près de la vérité que les nations protestantes.

Le déplorable schisme des Grecs et l'invasion des Tartares empêchèrent les Russes de participer au grand mouvement de la civilisation européenne et légitime, qui partoit de Rome. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves, avoient reçu leurs pouvoirs du Saint Siége, et même ils étoient allés à Rome pour y rendre compte de leur mission (1). Mais la chaîne,

⁽¹⁾ Cyrille et Méthode traduisirent la liturgie en slavon, et firent célébrer la messe dans la langue que

à peine établie, fut coupée par les mains de ce Photius de funeste et odieuse mémoire, à qui l'humanité en général n'a pas moins de reproches à faire que la religion envers laquelle il fut cependant si coupable.

La Russie ne reçut donc point l'influence générale, et ne put être pénétrée par l'esprit universel, puisqu'elle eut à peine le temps de sentir la main des Souverains Pontifes. De là vient que sa religion est toute en dehors, et ne s'enfonce point dans les cœurs. Il faut bien prendre garde de confondre la puissance de la religion sur l'homme avec l'attachement de l'homme à la religion, deux choses qui n'ont

parloient les peuples qu'ils avoient convertis. Il y eut à cet égard, de la part des Papes, de grandes résistances et de grandes restrictions qui malheureusement n'eurent point d'effet à l'égard des Russes. Nous avons une lettre du pape Jean VIII (c'est la CXCIV.^e), adressée au duc de Moravie, Sfentopulk, en l'année 859. Il dit à ce prince: « Nous approuvons les lettres slavonnes » inventées par le philosophe Constantin (c'est ce

même Cyrille): et nous ordonnans que l'on chante

[»] même Cyrille); et nous ordonnons que l'on chante

[»] les louanges de Dieu en langue slavonne. »

⁽Voyez les Vies des Saints, trad. de l'angl.; Vie de S. Cyrille et S. Méthode, 14 février, in-8.°, tom. II, pag. 265). Ce livre précieux est une excellente miniature des Bollandistes.

rien de commun. Tel qui volera toute sa vie, sans concevoir seulement l'idée de la restitution, ou qui vivra dans l'union la plus coupable en faisant régulièrement ses dévotions, pourra fort bien défendre une image au péril de sa vie, et mourir même plutôt que de manger de la viande un jour prohibé. J'appelle puissance de la religion, celle qui change et exalte l'homme (1), en le rendant susceptible d'un plus haut degré de vertu, de civilisation et de science. Ces trois choses sont inséparables; et toujours l'action intérieure du pouvoir légitime est manifestée extérieurement par la prolongation des règnes.

Voltaire a dit au contraire:

Dieu visita le monde et ne l'a pas changé.

(Désastre de Lisbonne.)

Le génie condamné à déraisonner pour crime d'infidélité à sa mission, a toujours été pour moi un spectacle délicieux. Je suis sans pitié pour lui. Pourquoi trahissoit-il son maître? pourquoi violoit-il ses instructions? Etoit-il envoyé pour mentir?

⁽¹⁾ Lex Domini immaculata CONVERTENS ANIMAS (Ps. XVIII, 8). C'est une expression remarquable. Un rabbin de Mantoue disoit à un prêtre catholique de ma connoissance, dans l'intimité d'un tête-à-tête: « Il

[»] faut l'avouer, il y a réellement dans votre religion

[➤] UNE FORCE CONVERTISSANTE. ➤

Peu de voyageurs écrivains ont parlé des Russes avec amour. Presque tous ont saisi les côtés foibles pour amuser la malice des lecteurs. Quelques-uns même, tel que le docteur Clarke, en ont parlé avec une sévérité qui fait peur; et Gibbon ne s'est pas fait difficulté de les appeler les plus ignorans et les plus superstitieux sectaires de la communion grecque (1).

Cependant, ce peuple est éminemment brave, bienveillant, spirituel, hospitalier, entreprenant, heureux imitateur, parleur élégant, et possesseur d'une langue magnifique sans mélange d'aucun patois, même dans les dernières classes.

Les taches qui déparent ce caractère tiennent ou à son ancien gouvernement ou à sa civilisation qui est fausse; et non-seulement elle est fausse parce qu'elle est humaine, mais parce que, pour comble de malheur, elle a coïncidé avec l'époque de la plus grande corruption de l'esprit humain; et que les circonstances ont mis en contact, et pour ainsi dire amalgamé la nation russe avec celle qui a été tout à la fois et le plus terrible instrument et la plus déplorable victime de cette corruption.

⁽¹⁾ Hist. de la décad., etc., tom. XIII, chap. LXVII page 10.

Toute civilisation commence par les prêtres, par les cérémonies religieuses, par les miracles même, vrais ou faux, n'importe. Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais, il ne peut y avoir d'exception à cette règle. Et les Russes aussi avoient commencé comme tous les autres; mais l'ouvrage malheureusement brisé par les causes que j'ai indiquées, fut repris au commencement du XVIII. siècle, sous les plus tristes auspices.

C'est dans les boues de la régence que les germes refroidis de la civilisation russe commencèrent à se réchauffer, et les premières leçons que ce grand peuple entendit dans la nouvelle langue qui devint la sienne, furent des blasphèmes.

On peut remarquer aujourd'hui, je le sais, un mouvement contraire capable de consoler jusqu'à un certain point l'œil d'un observateur ami; mais comment effacer l'anathème primitif? Quel dommage que la plus puissante des familles slaves se soit soustraite, dans son ignorance, au grand sceptre constituant, pour se jeter dans les bras de ces misérables Grecs du Bas-Empire; détestables sophistes, prodiges d'orgueil et de nullité, dont l'histoire ne peut être lue que par un homme exercé à vaincre les plus grands dégoûts, et qui a pré-

senté enfin pendant mille ans le spectacle hideux d'une monarchie chrétienne avilie jusqu'à des règnes de onze ans !

Il ne faut pas avoir vécu long-temps en Russie pour s'apercevoir de ce qui manque à ses habitans. C'est quelque chose de profond qu'on sent profondément, et que le Russe peut contempler lui-même dans le règne commun de ses maîtres, qui n'excède pas treize ans, tandis que le règne chrétien touche au double de ce nombre, et l'atteindra bientôt ou le surpassera même partout où l'on sera sage. En vain le sang étranger, porté sur le trône de Russie, pourroit se croire en droit de concevoir des espérances plus élevées; en vain les plus douces vertus viendroient contraster sur ce trône avec l'âpreté antique, les règnes ne sont point accourcis par les fautes des souverains, ce qui seroit visiblement injuste, mais par celles du peuple (1). En vain les souverains feront les plus nobles efforts, secondés par ceux d'un peuple généreux qui ne compte jamais avec ses maîtres; tous ces prodiges de l'orgueil national le plus légitime seront nuls s'ils ne sont pas funestes. Les siècles passés ne sont plus au pouvoir du Russe. Le sceptre

⁽¹⁾ Sup. pag. 132.

créateur, le sceptre divin n'a pas assez reposé sur sa tête, et dans son profond aveuglement, ce grand peuple s'en glorifie! Cependant la loi qui le rabaisse vient de trop haut pour qu'il soit possible de la détourner autrement qu'en lui rendant hommage. Pour s'élever au niveau de la civilisation et de la science européenne, il n'y a qu'une voie pour lui, celle dont il est sorti.

Souvent le Russe entendit la voix de la calomnie, et trop souvent encore celle de l'ingratitude. Il eut droit sans doute de se révolter contre des écrivains sans délicatesse, qui payoient par des insultes la plus généreuse hospitalité; mais qu'il ne refuse point sa confiance à des sentimens directement opposés. Le respect, l'attachement, la reconnoissance n'ont sûrement pas envie de le tromper.

CHAPITRE VII.

AUTRES CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR L'EMPIRE D'ORIENT.

Le Pape est revêtu de cinq caractères bien distincts; car il est Evêque de Rome, Métropolitain des Eglises suburbicaires, Primat d'Italie, Patriarche d'Occident, et enfin Souverain Pontife. Le Pape n'a jamais exercé sur les autres patriarcats que les pouvoirs résultant de ce dernier; de sorte qu'à moins de quelque affaire d'une haute importance, de quelque abus frappant, ou de quelque appel dans les causes majeures, les Souverains Pontifes se mêloient peu de l'administration ecclésiastique dans les Eglises orientales; et ce fut un grand malheur non-seulement pour elles, mais pour les états où elles étoient établies. On peut dire que l'Eglise grecque, dès son origine, a porté dans son sein un germe de division qui ne s'est complétement développé qu'au bout de douze siècles, mais qui a toujours existé sous des formes moins tranchantes, moins décisives, et par conséquent supportables (1).

Cette division religieuse s'enracinoit encore dans l'opposition politique créée par l'empereur Constantin; fortifiées l'une par l'autre, elles ne cessèrent de repousser l'union qui eùt été si nécessaire contre les ennemis formidables qui s'avançoient de l'Orient et du Nord. Ecoutons encore sur ce point le respectable auteur des Lettres sur l'histoire.

" Il est sùr, dit-il, que si les deux empe" reurs d'Orient et d'Occident eussent réuni
" leurs efforts, ils auroient inévitablement
" renvoyé dans les sables de l'Afrique, ces
" peuples (les Sarrasins) qu'ils devoient
" craindre de voir établir au milieu d'eux;
" mais il y avoit entre les deux empires une
" jalousie que rien ne put détruire, et qui se
" manifesta bien plus pendant les croisades.
" Le schisme des Grecs leur donnoit contre

⁽¹⁾ S. Basile même parle quelque part de l'orgueil occidental qu'il nomme OΦPYN ΔΥΤΙΚΗΝ. (Si je ne me trompe, c'est dans l'ouvrage qu'il a écrit sur le partiqu'on peut tirer des lectures profanes pour le bien de la religion.) Rien, et pas même la sainteté, ne pouvoit éteindre tout-à-fait l'état naturel de guerre qui divisoit les deux états et les deux Eglises, état qui dérivoit de la politique et qui remontoit à Constantin.

» Rome une antipathie religieuse, et celle-là

» se soutint toujours, même contre leur

» propre intérêt (1). »

Ce morceau est d'une vérité frappante. Si les Papes avoient eu sur l'empire d'Orient la même autorité qu'ils avoient sur l'autre, nonseulement ils auroient chassé les Sarrasins, mais les Turcs encore. Tous les maux que ces peuples nous ont faits n'auroient pas eu lieu. Les Mahomet, les Soliman, les Amurat, etc., seroient des noms inconnus pour nous. Français, qui vous laissez égarer par de vains sophismes, vous régneriez à Constantinople et dans la Cité Sainte. Les assises de Jérusalem, qui ne sont plus qu'un monument historique, seroient citées et observées au lieu où elles furent écrites; on parleroit français en Palestine. Les sciences, les arts, la civilisation illustreroient ces fameuses contrées de l'Asie, jadis le jardin de l'univers, aujourd'hui dépeuplées, livrées à l'ignorance, au despotisme, à la peste, à tous les genres d'abrutissement.

Si l'aveugle orgueil de ces contrées n'avoit pas résisté constamment aux Souverains Pontifes; s'ils avoient pu dominer les vils empe-

⁽¹⁾ Lettres sur l'histoire, tom. II, lettre XLV, TOM. II. * 10

reurs de Byzance, ou du moins les tenir en respect, ils auroient sauvé l'Asie comme ils ont sauvé l'Europe qui leur doit tout, quoiqu'elle semble l'oublier.

Long-temps déchirée par les Barbares du Nord, l'Europe se voyoit menacée des plus grands maux. Les redoutables Sarrasins fondoient sur elle, et déjà ses plus belles provinces étoient attaquées, conquises ou entamées. Déjà maîtres de la Syrie, de l'Egypte, de la Tingitane, de la Numidie, ils avoient ajouté à leurs conquêtes d'Asie et d'Afrique une partie considérable de la Grèce, l'Espagne, la Sardaigne, la Corse, la Pouille, la Calabre et la Sicile en partie. Ils avoient fait le siége de Rome, et brûlé ses faubourgs. Enfin ils s'étoient jetés sur la France, et dès le VIII.e siècle, c'en étoit fait déjà de l'Europe, c'est-à-dire du christianisme, des sciences et de la civilisation, sans le génie de Charles-Martel et de Charlemagne qui arrêtèrent le torrent. Le nouvel ennemi ne ressembloit point aux autres: les nobles enfans du Nord pouvoient s'accoutumer à nous, apprendre nos langues, et s'unir à nous enfin par le triple lien des lois, des mariages et de la religion. Mais le disciple de Mahomet ne nous appartient d'aucune manière: il est étranger, inassociable, immiscible

à nous. Voyez les Turcs! spectateurs dédaigneux et hautains de notre civilisation, de nos arts, de nos sciences; ennemis mortels de notre culte, ils sont aujourd'hui ce qu'ils étoient en 1454; un camp de Tartares, assis sur une terre européenne. La guerre entre nous est naturelle, et la paix, forcée. Dès que le chrétien et le musulman viennent à se toucher, l'un des deux doit servir ou périr:

Entre ces ennemis il n'est point de traité.

Heureusement la tiare nous a sauvés du croissant. Elle n'a cessé de lui résister, de le combattre, de lui chercher des ennemis, de les réunir, de les animer, de les soudoyer et de les diriger. Si nous sommes libres, savans et chrétiens, c'est à elle que nous le devons.

Parmì les moyens employés par les Papes pour repousser le mahométisme, il faut distinguer celui de donner les terres usurpées par les Sarrasins au premier qui pourroit les en chasser. Eh! que pouvoit-on faire de mieux dès que le maître ne se montroit pas? Y avoit-il un meilleur moyen de légitimer la naissance d'une souveraineté? Et croit-on que cette institution ne valût pas un peu mieux que la volonté du peuple, c'est-à-dire d'une poignée de

factieux dominés par un seul? Mais lorsqu'il s'agit de terres données par les Papes, nos raisonneurs modernes ne manquent jamais de transporter tout le droit public actuel de l'Europe au milieu des déserts, de l'anarchie, des invasions et des souverainetés flottantes du moyen âge; ce qui nécessairement ne peut produire que d'étranges paralogismes.

Qu'on lise l'histoire avec des yeux purs, et l'on verra que les Papes ont fait tout ce qu'ils ont pu dans ces temps malheureux. On verra surtout qu'ils se sont surpassés dans la guerre qu'ils ont faite au mahométisme.

« Déjà dans le IX.e siècle, lorsque l'armée formidable des Sarrasins sembloit devoir détruire l'Italie et faire une bourgade mahométane de la capitale du christianisme, le pape Léon IV, prenant dans ce danger une autorité que les généraux de l'empereur Lothaire sembloient abandonner, se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain. Il fortifia Rome, il arma les milices; il visita lui-même tous les postes.... Il étoit né Romain. Le courage des premiers ages de la république revivoit en lui dans un âge de lâcheté et de corruption; tel qu'un beau monument de l'ancienne Rome, qu'on

» trouve quelquefois dans les ruines de la nou» velle » (1).

Mais à la fin, toute résistance eût été vaine, et l'ascendant de l'islamisme l'eût infailliblement emporté, si nous n'avions été de nouveau sauvés par les Papes et par les croisades dont ils furent les auteurs, les promoteurs et les directeurs, hélas! autant que le permirent l'ignorance et les passions des hommes. Les Papes découvrirent, avec des yeux d'Annibal, que pour repousser ou briser sans retour une puissance formidable et extravasée, il ne suffit pas du tout de se défendre chez soi, mais qu'il faut l'attaquer chez elle. Les croisés, lancés par eux sur l'Asie, donnèrent bien aux soudans d'autres idées que celle d'envahir ou seulement d'insulter l'Europe. Sans ces guerres saintes, toute la race humaine seroit peut-être encore de nos jours dégradée jusqu'aux plus profonds abimes de la servitude et de la barbarie (2).

Ceux qui disent que les croisades ne furent

⁽¹⁾ Voltaire, Essai sur les mœurs, etc., tom. II, chap. XXVIII.

⁽²⁾ Quaterly Review. Sept. 1819, p. 546. Je ne connois pas d'aveu plus clair d'une vérité aussi incontestable qu'obstinément contestée; et comme cet aveu est tombé d'une plume protestante et très-habile, il mérite d'être universellement connu.

pour les Papes que des guerres de dévotion, n'ont pas lu apparemment le discours d'Urbain II au concile de Clermont. Jamais les Papes n'ont fermé les yeux sur le mahométisme, jusqu'à ce qu'il se soit endormi lui-même de ce sommeil léthargique qui nous a tranquillisés pour toujours. Mais il est bien remarquable que le dernier coup, le coup décisif lui fut porté par la main d'un Pape. Le 7 octobre 1571, fut ensin livré ce combat à jamais célèbre; « le plus furieux combat de mer » qui se soit jamais livré. Cette journée glo-» rieuse pour les chrétiens fut l'époque de la » décadence des Turcs. Elle leur coûta plus » que des hommes et des vaisseaux dont on » répare la perte; car ils y perdirent cette » puissance d'opinion qui fait la principale » puissance des peuples conquérans; puis-» sance qu'on acquiert une fois et qu'on ne » recouvre jamais (1). Cette immortelle jour-» née brisa l'orgueil ottoman, et détrompa » l'univers qui croyoit les flottes turques in-» vincibles (2).

⁽¹⁾ M. de Bonald. Législation primitive, tom. III, p. 288. Disc. politiq. sur l'état de l'Europe, § VIII.

⁽²⁾ Ces dernières expressions appartiennent au célèbre Cervantes qui assista à la bataille de Lépante, et

Mais cette bataille de Lépante, l'honneur éternel de l'Europe, époque de la décadence du Croissant, et que l'ennemi mortel de la dignité humaine a pu seul tenter de ravaler (1), à qui la chrétienté en fut-elle redevable? Au Saint Siége. Le vainqueur de Lépante fut moins don Juan d'Autriche que ce Pie V dont Bacon a dit: « Je m'étonne que l'Eglise ro- » maine n'ait pas encore canonisé ce grand » homme » (2). Lié avec le roi d'Espagne et la république de Venise, il attaqua les Ottomans; il fut l'auteur et l'ame de cette glo-

qui eut même l'honneur d'y être blessé. (Don Quixote, part. I, chap. XXXIX. Madrid, 1799, in-16, tom. IV, pag. 40.) Dans l'avant-propos de la II.^e part., Cervantes revient encore à cette fameuse bataille qu'il appelle la mas alta occasion que vieron los siglos pasados, los presentes, ni esperan ver los venidores. (Ibid. tom. V, pag. 8, édition de don Pelicer.)

Celui qui voudra assister à cette bataille peut en lire la description dans l'ouv. de Gratiani, de bello Cyprio. Bome, 1664, in-4.º

^{(1) «} Quel fut le fruit de la bataille de Lépante?......
» Il sembloit que les Turcs l'eussent gagnée. » (Volt. Essai sur les mœurs, etc. tom. V, c. CLXI.) Comme il est ridicule!

⁽²⁾ Dans le dialogue de bello sacro.

rieuse entreprise qu'il aida de ses conseils, de son influence, de ses trésors, et de ses armes même qui se montrèrent à Lépante d'une manière tout-à-fait digne d'un Souverain Pontife.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

DE CE LIVRE.

La conscience éclairée et la bonne foi n'en sauroient plus douter; c'est le christianisme qui a formé la monarchie européenne, merveille trop peu admirée. Mais sans le Pape, il n'y a point de véritable christianisme; sans le Pape, l'institution divine perd sa puissance, son caractère divin et sa force convertissante; sans le Pape, ce n'est plus qu'un système, une croyance humaine, incapable d'entrer dans les cœurs et de les modifier pour rendre l'homme susceptible d'un plus haut degré de science, de morale et de civilisation. Toute souveraineté, dont le doigt efficace du grand Pontife n'a pas touché le front, demeurera toujours inférieure aux autres, tant dans la durée de ses règnes que dans le caractère de sa dignité, et les formes de son gouvernement. Toute nation, même chrétienne, qui n'a pas assez senti

l'action constituante, demeurera de même éternellement au dessous des autres, toutes choses égales d'ailleurs, et toute nation séparée après avoir reçu l'impression du sceau universel, sentira enfin qu'il lui manque quelque chose, et sera ramenée tôt ou tard par la raison ou par le malheur. Il y a pour chaque peuple une liaison mystérieuse mais visible, entre la durée des règnes et la perfection du principe religieux. Il n'y a point de roi de par le peuple, puisque les princes chrétiens ont plus de vie commune que les autres hommes, malgré les accidens particuliers attachés à leur état; et ce phénomène deviendra plus frappant encore, à mesure qu'ils protégeront davantage le culte vivifiant; car il peut y avoir plus ou moins de souveraineté, précisément comme il peut y avoir plus ou moins de noblesse (1). Les fautes des Papes, infiniment exagérées ou

⁽¹⁾ La noblesse n'étant qu'un prolongement de la souveraineté, MAGNUM JOVIS INCREMENTUM, elle répète en diminutif tous les caractères de sa mère, et n'est surtout ni plus ni moins humaine qu'elle. Car, c'est une erreur de croire qu'à proprement parler, les souverains puissent anoblir; ils peuvent seulement sanctionner les anoblissemens naturels. La véritable noblesse est la gardienne naturelle de la religion; elle

mal représentées, et qui ont tourné en général au profit des hommes, ne sont d'ailleurs que l'alliage humain, inséparable de toute *mixtion*

est parente du sacerdoce et ne cesse de le protéger. Appius Claudius s'écrioit dans le sénat romain : « La » religion appartient aux patriciens, AUSPICIA SUNT » PATRUM. » Et Bourdaloue, vingt siècles plus tard, disoit dans une chaire chrétienne : « La sainteté, pour » être éminente, ne trouve point de fonds qui lui soit » plus propre que la grandeur. » (Serm. sur la Concep. pag. 11.) C'est la même idée revêtue de part et d'autre des couleurs du siècle. Malheur au peuple chez qui les nobles abandonnent les dogmes nationaux! La France qui donna tous les grands exemples en bien et en mal, vient de le prouver au monde; car cette bacchante qu'on appelle révolution française, et qui n'a fait encore que changer d'habit, est une fille née du commerce impie de la noblesse française avec le philosophisme dans le XVIII.e siècle. Les disciples de l'alcoran disent « qu'un des signes de la fin du monde sera l'avance-» ment des personnes de basse condition aux dignités » éminentes.» (Pocok cité par Sale, Observ. hist. et crit. sur le mahom. sect. IV.) C'est une exagération orientale qu'une femme de beaucoup d'esprit a réduite à la mesure européenne. (Lady Mary Vortley Montagne's Works, tom. IV, pag. 223 et 224.) Ce qui paroît sûr, e'est que, pour la noblesse comme pour la souveraineté, il y a une relation cachée entre la religion et la durée des familles. L'auteur anonyme d'un roman anglais intitulé le Forester, dont je n'ai pu lire que

temporelle; et quand on a tout bien examiné et pesé dans les balances de la plus froide et de la plus impartiale philosophie, il reste démontré que les Papes furent les instituteurs, les tuteurs, les sauveurs et les véritables génies constituans de l'Europe.

Au reste, comme tout gouvernement ima-

des extraits, a fait sur la décadence des familles et les variations de la propriété en Angleterre, de singulières observations que je rappelle sans avoir le droit de les juger. « Il faut bien, dit-il, qu'il y ait quelque chose » de radicalement et d'alarmiquement mauvais dans » un système qui, en un siècle, a plus détruit la suc- » cession héréditaire et les noms connus, que toutes » les dévastations produites par les guerres civiles » d'Yorck et de Lancastre, et du règne de Charles I.er, » ne l'avoient fait peut-être dans les trois siècles précé- » dens pris ensemble, etc. » (Anti-Jacobin review and magazine, nov. 1803, n.º LVIII, pag. 249.)

Si les anciennes races anglaises avoient réellement péri depuis un siècle environ, en nombre alarmique-ment considérable (ce que je n'ose point affirmer sur un témoignage unique), ce ne seroit que l'effet accéléré, et par conséquent plus visible, d'un jugement dont l'exécution auroit néanmoins commencé d'abord après la faute. Pourquoi la noblesse ne seroit-elle pas moins conservée, après avoir renoncé à la religion conservatrice? Pourquoi seroit-elle traitée mieux que ses maîtres dont les règnes ont été abrégés?

ginable a ses défauts, je ne nie point que le régime sacerdotal n'ait les siens dans l'ordre politique; mais je propose sur ce point au bon sens européen deux réflexions qui m'ont toujours paru du plus grand poids.

La première est que ce gouvernement ne doit point être jugé en lui-même, mais dans son rapport avec le monde catholique. S'il est nécessaire, comme il l'est évidemment, pour maintenir l'ensemble et l'unité; pour faire, s'il est permis de s'exprimer ainsi, circuler le même sang dans les dernières veines d'un corps immense, toutes les imperfections qui résulteroient de cette espèce de théocratie romaine dans l'ordre politique, ne doivent plus être considérées que comme l'humidité, par exemple, produite par une machine à vapeur dans le bâtiment qui la renferme.

La seconde réflexion, c'est que le gouvernement des Papes est une monarchie semblable à toutes les autres, si on ne la considère simplement que comme gouvernement d'un seul. Or, quels maux ne résultent pas de la monarchie la mieux constituée? Tous les livres de morale regorgent de sarcasmes contre la cour et les courtisans. On ne tarit pas sur la duplicité, sur la perfidie, sur la corruption des gens de cour; et Voltaire ne pensoit sûrement pas aux Papes, lorsqu'il s'écrioit avec tant de décence:

O sagesse du ciel! je te crois très-profonde; Mais à quels plats tyrans as-tu livré le monde (1)?

Cependant lorsqu'on a épuisé tous les genres de critique, et qu'on a jeté, comme il est juste, dans l'autre bassin de la balance, tous les avantages de la monarchie, quel est enfin le dernier résultat? C'est le meilleur, le plus durable des gouvernemens, et le plus naturel à l'homme. Jugeons de même la cour romaine. C'est une monarchie, la seule forme de gouvernement possible pour régir l'Eglise catholique, et quelle que soit la supériorité de cette monarchie sur les autres (2), il est impossible que les passions humaines ne s'agitent pas au-

Ses citoyens en paix sagement gouvernés Ne sont plus conquérans, et sont plus fortunés.

⁽¹⁾ Il a dit au contraire, en parlant de Rome moderne:

⁽²⁾ Le gouvernement du pape est le seul dans l'univers qui n'ait jamais eu de modèle, comme il ne doit jamais avoir d'imitation. C'est une monarchie élective dont le titulaire, toujours vieux et toujours célibataire est élu par un petit nombre d'électeurs élus par ses prédécesseurs, tous célibataires comme lui, et choisis

tour d'un foyer quelconque de puissance, et n'y laissent pas des preuves de leur action, qui n'empêchent point le gouvernement du Pape d'être la plus douce, la plus pacifique et la plus morale de toutes les monarchies, comme les maux bien plus grands, enfantés par la monarchie séculière, ne l'empêchent pas d'être le meilleur des gouvernemens.

En terminant cette discussion, je déclare protester également contre toute espèce d'exagération. Que la puissance pontificale soit retenue dans ses justes bornes; mais que ces bornes ne soient pas arrachées et déplacées au gré de la passion et de l'ignorance; qu'on ne vienne pas surtout alarmer l'opinion par de vaines terreurs: loin qu'il faille craindre dans ce moment les excès de la puissance spirituelle, c'est tout le contraire qu'il faut craindre, c'està dire que les Papes manquent de la force nécessaire pour soulever le fardeau immense qui leur est imposé, et qu'à force de plier, ils

sans aucun égard nécessaire à la naissance, aux richesses, ni même à la patrie.

Si l'on examine attentivement cette forme de gouvernement, on trouvera qu'elle exclut les inconvéniens de la monarchie élective, sans perdre les avantages de la monarchie héréditaire.

ne perdent enfin la puissance comme l'habitude de résister. Qu'on leur accorde, de bonne foi, ce qui leur est dû; de son côté, le Souverain Pontife sait ce qu'il doit à l'autorité temporelle qui n'aura jamais de défenseur plus intrépide et plus puissant que lui. Mais il faut aussi qu'il sache défendre ses droits; et si quelque prince, par un trait de sagesse égale à celle de ce fils de famille qui menaçoit son père de se faire pendre pour le déshonorer, osoit menacer le sien d'un schisme, pour extorquer de lui quelque foiblesse, le successeur de saint Pierre pourroit fort bien lui répondre ce qui est écrit déjà depuis long-temps:

« Voulez – vous m'abandonner? Eh bien » partez! Suivez la passion qui vous entraîne: » n'attendez pas que, pour vous retenir auprès » de moi, je descende jusqu'aux supplications. » Partez! Pour me rendre l'honneur qui m'est » dû, d'autres hommes me resteront. Mais » surtout Dieu me restera. » (1) Le prince y penseroit!

⁽¹⁾ Φεῦγε μάλ', εί τοι θυμὸς ἐπέσσυται οὐδέ σ' ἔγωγε Λίσσομαι είνεκ' εμεῖο μένειν πάρ' ἔμοιγε καὶ ἄλλοι, Οί κέ με τιμήσουσι ΜΑΛΙΣΤΑ ΔΕ ΜΗΤΙΕΤΑ ΖΕΥΣ. Homèr. Iliad. I. 173-175.

DU PAPE.

LIVRE QUATRIÈME.

DU PAPE DANS SON RAPPORT AVEC LES ÉGLISES NOMMÉES SCHISMATIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

QUE TOUTE ÉGLISE SCHISMATIQUE EST PROTESTANTE.

AFFINITÉ DES DEUX SYSTÈMES. TÉMOIGNAGE DE
L'ÉGLISE RUSSE.

C'est une vérité fondamentale dans toutes les questions de religion, que toute Eglise qui n'est pas catholique est protestante. C'est en vain qu'on a voulu mettre une distinction entre les Eglises schismatiques et hérétiques. Je sais bien ce qu'on veut dire; mais dans le fond, toute la différence ne tient qu'aux mots, et tout chrétien qui rejette la communion du Saint Père est protestant ou le sera bientôt.

Qu'est-ce qu'un protestant? C'est un homme * 11

qui proteste; or, qu'importe qu'il proteste contre un ou plusieurs dogmes? contre celuici ou contre celui-là? Il peut être plus ou moins protestant, mais toujours il proteste.

Quel observateur n'a pas été frappé de l'extrême faveur dont le protestantisme jouit parmi le clergé russe, quoique, si l'on s'en tenoit aux dogmes écrits, il dût être haï sur la Néva comme sur le Tibre? C'est que toutes les sociétés séparées se réunissent dans la haine de l'unité qui les écrase. Chacune d'elles a donc écrit sur ses drapeaux:

Tout ennemi de Rome est mon ami.

Pierre I.er ayant fait imprimer pour ses sujets, au commencement du siècle dernier, un catéchisme contenant tous les dogmes qu'il approuvoit, cette pièce fut traduite en anglais (1) en l'année 1725, avec une préface qui mérite d'être citée.

« Ce catéchisme, dit le traducteur, respire » le génie du grand homme par les ordres

⁽¹⁾ The russian catechism compos'd and puplish'd by the order of the CZAR; to which is annexed a short account of the church government and ceremonies of the Moscovites. London. Meadows, 1725, in 8.0 by Jenkin. Thom. Philipps, pages 4 et 66.

- duquel il fut composé(1). Ce prince a vaincu deux ennemis plus terribles que les Suédois et les Tartares; je veux dire la superstition et l'ignorance favorisées encore par l'habi- tude la plus obstinée et la plus intraitable....
 Je me flatte que cette traduction rendra plus facile le rapprochement des évêques anglais et russes; afin que par leur réunion ils deviennent plus capables de renverser les desseins atroces et sanguinaires du clergé romain (2)... Les Russes et les réformés s'accordent sur plusieurs articles de foi, autant qu'ils diffèrent de l'Eglise romaine (3)......
 - (1) Le traducteur parle ici d'un catéchisme comme il parleroit d'un ukase que l'empereur auroit publié sur le droit ou la police. Cette opinion qui est juste doit être remarquée.
 - (2) On pourroit s'étonner qu'en 1725 on pût encore imprimer en Angleterre une extravagance de cette force. Je prendrois néanmoins l'engagement de montrer des passages encore plus merveilleux dans les ouvrages des premiers docteurs anglais de nos jours.
 - (3) Sur ce point le traducteur a tort et il a raison. Il a tort si l'on s'en tient aux professions de foi écrites, qui sont les mêmes à peu de chose près pour les Eglises latine et russe, et diffèrent également des confessions protestantes; mais si l'on en vient à la pratique et à la croyance intérieure, le traducteur a

- » Les premiers nient le purgatoire (1)....; et
- » notre compatriote Covel, docteur de Cam-
- » bridge, a prouvé doctement dans ses Mé-
- » moires sur l'Eglise grecque, combien la trans-
- » substantiation des Latins diffère de la cène
- » grecque (2). »

Quelle tendresse et quelle confiance! La fraternité est évidente. C'est ici que la puissance de la haine se fait sentir d'une manière véritablement effrayante. L'Eglise russe professe, comme la nôtre, la présence réelle, la nécessité de la confession et de l'absolution sacerdotale, le même nombre de sacremens, la réalité du sacrifice eucharistique, l'invocation des saints, le culte des images, etc.; le protestantisme au contraire fait profession de rejeter et même d'abhorrer ces dogmes et ces usages; néanmoins s'il les rencontre dans une Eglise

raison. Chaque jour la foi dite grecque s'éloigne de Rome et s'approche de Wittemberg.

⁽¹⁾ Je n'en sais rien; et je crois en ma conscience que le clergé russe ne le sait pas mieux que moi.

⁽²⁾ On entend ici des théologiens anglicans affirmer que déjà, au commencement du dernier siècle, la foi de l'Eglise romaine et celle de l'Eglise russe sur l'article de l'eucharistie n'étoient plus les mêmes. On se plaindroit donc à tort des préjugés catholiques sur cet article.

séparée de Rome, il n'en est plus choqué. Ce culte des images, surtout si solennellement déclaré idolátrique, perd tout son venin, quand il seroit même exagéré au point d'ètre devenu à peu près toute la religion. Le Russe est séparé du Saint Siége; c'en est assez pour le protestant; celui-ci ne voit plus en lui qu'un frère, qu'un autre protestant; tous les dogmes sont nuls, excepté la haine de Rome. Cette haine est le lien unique, mais universel de toutes les Eglises séparées.

Un archevêque de Twer, mort il y a seulement deux ou trois ans, publia en 1805 un ouvrage historique en latin, sur les quatre premiers siècles du christianisme; et dans ce livre que j'ai déjà cité sur le célibat, il avance sans détour qu'une grande partie du clergé russe est calviniste (1). Ce texte n'est pas équivoque.

⁽¹⁾ Ou, si l'on veut s'exprimer mot à mot, « qu'une » grande partie du clergé russe chérit et célèbre à l'excès » le système calviniste. » — Hœc sanè est disciplina illa (Calvini) quem PLURIMI DE NOSTRIS (sic) tantoperè laudant deamantque. (Methodii archiep. Twer, liber historicus de rebus in primitivà Eccles. christ. etc. in-4.º Mosquæ, 1805. Typis sanctissimæ synodi. Cap. VI, sect. 1, § 79, p. 168.) Tout homme qui a pu voir les choses de près, ne doutera pas que par ces mots

Le clergé n'étudie dans tout le cours de son éducation ecclésiastique que des livres protestans; une habitude haineuse l'écarte des livres catholiques, malgré l'extrême affinité des dogmes. Bingham surtout est son oracle, et la chose est portée au point que le prélat que je viens de citer en appelle trèssérieusement à Bingham pour établir que l'Eglise russe n'enseigne que la pure foi des apôtres (1).

C'est un spectacle bien extraordinaire et bien peu connu dans le reste de l'Europe que celui d'un évêque russe qui, pour établir la parfaite orthodoxie de son Eglise, en appelle au témoignage d'un docteur protestant.

Et lui-même, après avoir blâmé pour la forme ce penchant au calvinisme, ne laisse pas d'appeler *Calvin UN GRAND HOMME* (2); expression étrange dans la bouche d'un évêque parlant d'un hérésiarque, et qui ne lui est

PLURIMI DE NOSTRIS, il ne faille entendre tout prêtre de cette Eglise qui sait le latin ou le français, à moins que dans le fond de son cœur il ne penche d'un côté tout opposé; ce qui n'est pas inoui parmi les gens instruits de cet ordre.

⁽¹⁾ Methodius, ibid. sect. I, page 206, note 2,

⁽²⁾ MAGNUM VIRUM, ibid. pag. 168.

jamais échappée dans tout son livre, à l'égard d'un docteur catholique.

Ailleurs il nous dit que, pendant quinze siècles, la doctrine de Calvin fut PRESQUE inconnue dans l'Eglise (1). Cette modification paroîtra encore curieuse; mais dans le reste du livre, il se gêne encore moins; il attaque ouvertement la doctrine des sacremens, et se montre tout-à-fait calviniste.

L'ouvrage, comme je l'ai déjà observé, étant sorti des presses même du synode, avec son approbation expresse, nul doute qu'il ne représente la doctrine générale du clergé, sauf les exceptions que j'honore.

Je pourrois citer d'autres témoignages non moins décisifs; mais il faut se borner. Je n'affirme pas seulement que l'Eglise dont il s'agit est protestante; j'affirme de plus qu'elle

⁽¹⁾ Doctrinam Calvini per M. et D. ann. in Ecclesia Christi PENÈ inauditam. Ibid.

L'archevêque de Twer a publié cet ouvrage en latin, sûr de n'être critiqué ni par ses confrères qui ne révéleroient jamais un secret de famille, ni par les gens du monde qui ne l'entendroient pas, et qui d'ailleurs ne s'embarrasseroient pas plus des opinions du prélat que de sa personne. On ne peut se former une idée de l'indifférence russe pour ces sortes d'hommes et de choses, si l'on n'en a été témoin.

l'est nécessairement. Le lien de l'unité étant une fois rompu, il n'y a plus de tribunal commun, ni par conséquent de règle de foi invariable. Tout se réduit au jugement particulier et à la suprématie civile qui constituent l'essence du protestantisme.

L'enseignement n'inspirant d'ailleurs aucune alarme en Russie, et le même empire renfermant près de trois millions de sujets protestans, les novateurs de tous les genres ont su profiter de cet avantage pour insinuer librement leurs opinions dans tous les ordres de l'état, et tous sont d'accord, même sans le savoir; car tous *protestent* contre le Saint Siége, ce qui suffit à la fraternité commune.

CHAPITRE II.

SUR LA PRÉTENDUE INVARIABILITÉ DU DOGME CHEZ LES ÉGLISES SÉPARÉES DANS LE XII.º SIÈCLE.

Plusieurs catholiques, en déplorant notre funeste séparation d'avec les Eglises photiennes, leur font cependant l'honneur de croire que, hors le petit nombre de points contestés, elles ont conservé le dépôt de la foi dans toute son intégrité. Elles-mêmes s'en vantent et parlent avec emphase de leur invariable orthodoxie.

Cette opinion vaut la peine d'être examinée, parce qu'en l'éclaircissant on se trouve conduit à de grandes vérités.

Toutes ces Eglises séparées du Saint Siége au commencement du XII.e siècle, peuvent être comparées à des cadavres gelés dont le froid a conservé les formes. Ce froid est l'ignorance qui devoit durer pour elles plus que pour nous; car il a plu à Dieu, pour des raisons qui méritent d'être approfondies, de concentrer, jusqu'à nouvel ordre, toute la science humaine dans nos régions occidentales. Mais dès que le vent de la science qui est chaud viendra à souffler sur ces Eglises, il arrivera ce qui doit arriver suivant les lois de la nature: les formes antiques se dissoudront, et il ne restera que de la poussière.

Je n'ai jamais habité la Grèce, ni aucune contrée de l'Asie; mais j'ai long-temps habité le monde, et j'ai le bonheur d'en connoître quelques lois. Un mathématicien seroit bien malheureux s'il étoit obligé de calculer l'un après l'autre tous les termes d'une longue série; pour ce cas et pour tant d'autres, il y a des formules qui expédient le travail. Je n'ai donc aucun besoin de savoir (quoique je n'avoue point que je ne le sais pas) ce qui se fait et ce qui se croit ici ou là. Je sais, et cela me suffit, que si la foi antique règne encore dans tel ou tel pays séparé, la science n'y est point encore arrivée, et que si la science y a fait son entrée, la foi en a disparu; ce qui ne s'entend point, comme on le sent assez, d'un changement subit, mais graduel, suivant une autre loi de la nature qui n'admet point les sauts, comme dit l'école. - Voici donc la loi aussi sûre, aussi invariable que son auteur:

AUCUNE RELIGION, EXCEPTÉ UNE, NE PEUT SUPPORTER L'ÉPREUVE DE LA SCIENCE. Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas. La science est une espèce d'acide qui dissout tous les métaux, excepté l'or.

Où sont les professions de foi du XVI. siècle?

— Dans les livres. Nous n'avons cessé de dire aux protestans: Vous ne pouvez vous arrêter sur les flancs d'un précipice rapide, vous roulerez jusqu'au fond. Les prédictions catholiques se trouvent aujourd'hui parfaitement justifiées. Que ceux qui n'ont fait encore que trois ou quatre pas sur cette même pente, ne viennent point nous vanter leur prétendue immobilité: ils verront bientôt ce que c'est que le mouvement accéléré.

J'en jure par l'éternelle vérité, et nulle conscience européenne ne me contredira: La science et la foi ne s'allieront jamais hors de l'unité.

On sait ce que dit un jour le bon Lafontaine en rendant le nouveau testament à un ami qui l'avoit engagé à le lire. J'ai lu votre nouveau testament; c'est un assez bon livre. C'est à cette confession, si l'on y prend bien garde, que se réduit à peu près la foi protestante, à je ne sais quel sentiment vague et confus qu'on exprimeroit fort bien par ce peu de mots:

Il pourroit bien y avoir quelque chose de divin dans le christianisme.

Mais lorsqu'on en viendra à une profession de foi détaillée, personne ne sera d'accord. Les anciennes formules ecclésiastiques reposent dans les livres: on les signe aujourd'hui parce qu'on les signoit hier, mais qu'est-ce que tout cela signifie pour la conscience?

Ce qu'il est bien important d'observer c'est que les Eglises photiennes sont plus éloignées de la vérité que les autres Eglises protestantes; car celles-ci ont parcouru le cercle de l'erreur, au lieu que les autres commencent seulement à le parcourir, et doivent par conséquent passer par le calvinisme, peut - être même par le socinianisme avant de remonter à l'unité. Tout ami de cette unité doit donc désirer que l'antique édifice achève de crouler incessamment chez ces peuples séparés, sous les coups de la science protestante, afin que la place demeure vide pour la vérité.

Il y a cependant une grande chance en faveur des Eglises dites schismatiques, et qui peut extrêmement accélérer leur retour; c'est celui des protestans qui est déjà fort avancé et qui peut être hâté plus que nous ne le croyons par un désir ardent et pur, séparé de tout esprit d'orgueil et de contention.

On ne sauroit croire à quel point les Eglises dites simplement schismatiques, s'appuient à

la révolte et à la science protestante. Ah! si jamais la même foi parloit seulement anglais et français, en un clin-d'œil l'obstination contre cette foi deviendroit dans toute l'Europe un véritable ridicule, et pourquoi ne le dirois-je pas? un mauvais ton.

J'ai dit pourquoi on ne devroit atlacher aucun mérite à la conservation de la foi parmi les Eglises photiennes, quand même elle seroit réelle; c'est parce qu'elles n'auroient point subi l'épreuve de la science; le grand acide ne les a pas touchées. D'ailleurs, que signifie ce mot de foi, et qu'a-t-il de commun avec les formes extérieures et les confessions écrites? S'agit-il entre nous de savoir ce qui est écrit?

CHAPITRE III.

AUTRES CONSIDÉRATIONS TIRÉES DE LA POSITION DE CES ÉGLISES. REMARQUE PARTICULIÈRE SUR LES SECTES D'ANGLETERRE ET DE RUSSIE.

Voici encore une autre loi de la nature. Rien ne s'altère que par mixtion, et jamais il n'y a mixtion sans affinité. Les Eglises photiennes sont conservées au milieu du mahométisme comme un insecte est conservé dans l'ambre. Comment seroient-elles altérées, puisqu'elles ne sont touchées par rien de ce qui peut s'unir avec elles? Entre le mahométisme et le christianisme, il ne peut y avoir de mélange. Mais si l'on exposoit ces Eglises à l'action du protestantisme ou du catholicisme avec un feu de science suffisant, elles disparoîtroient presque subitement.

Or, comme les nations peuvent aujourd'hui, au moyen des langues, se toucher à distance, bientôt nous serons témoins de la grande expérience déjà fort avancée en Russie. Nos langues atteindront ces nations qui nous vantent leur foi reliée en parchemin, et dans un

clin-d'œil nous les verrons boire à longs traits toutes les erreurs de l'Europe. — Mais alors nous en serons dégoûtés, ce qui rendra probablement leur délire plus court.

Lorsque l'on considère les épreuves qu'a subies l'Eglise romaine par les attaques de l'hérésie et par le mélange des nations barbares qui s'est opéré dans son sein, on demeure frappé d'admiration en voyant qu'au milieu de ces épouvantables révolutions, tous ses titres sont intacts et remontent aux apôtres. Si elle a changé certaines choses dans les formes extérieures, c'est une preuve qu'elle vit; car tout ce qui vit dans l'univers change, suivant les circonstances, en tout ce qui ne tient point aux essences. Dieu qui se les est réservées, a livré les formes au temps pour en disposer suivant de certaines règles. Cette variation dont je parle est même le signe indispensable de la vie, l'immobilité absolue n'appartenant qu'à la mort.

Soumettez un de ces peuples séparés à une révolution semblable à celle qui a désolé la France durant vingt-cinq ans; supposez qu'un pouvoir tyrannique s'acharne sur l'Eglise, égorge, dépouille, disperse les prêtres; qu'il tolère surtout et favorise tous les cultes, excepté le culte national; celui-ci disparoîtra comme une fumée.

La France, après l'horrible révolution qu'elle a soufferte, est demeurée catholique; c'est-àdire que tout ce qui n'est pas demeuré catholique n'est rien. Telle est la force de la vérité soumise à une épreuve terrible. L'homme sans doute a pu en être altéré; mais la doctrine nullement, parce qu'elle est inaltérable de sa nature.

Le contraire arrive à toutes les religions fausses. Dès que l'ignorance cesse de maintenir leurs formes, et qu'elles sont attaquées par les doctrines philosophiques, elles entrent dans un état de véritable dissolution et marchent vers l'anéantissement absolu par un mouvement sensiblement accéléré.

Et comme la putréfaction des grands corps organisés produit d'innombrables sectes de reptiles fangeux, les religions nationales qui se putréfient, produisent de même une foule d'insectes religieux qui traînent sur le même sol les restes d'une vie divisée, imparfaite et dégoûtante.

C'est ce qu'on peut observer de tous côtés; et c'est par là que l'Angleterre et la Russie surtout peuvent s'expliquer à elles-mêmes le nombre et l'inépuisable fécondité des sectes qui pullulent dans leur vaste sein. Elles naissent de la putréfaction d'un grand corps: c'est l'ordre de la nature.

L'Eglise russe en particulier porte dans son sein plus d'ennemis que toute autre ; le protestantisme la pénètre de toutes parts. Le rascolnisme (1) qu'on pourroit appeler l'illu-

(1) On pourroit écrire un mémoire intéressant sur oes rascolnics. Renfermé dans les bornes étroites d'une note, je n'en dirai que ce qui est absolument indispensable pour me faire entendre.

Le mot de rascolnic, dans la langue russe, signifie au pied de la lettre, schismatique. La scission désignée par cette expression générique a pris naissance dans une ancienne traduction de la bible à laquelle les rascolnics tiennent infiniment, et qui contient des textes altérés suivant eux dans la version dont l'Eglise russe fait usage. C'est sur ce fondement qu'ils se nomment eux-mêmes (et qui pourroit les en empêcher?) hommes de l'antique foi, ou vieux croyans (staroverzi). Partout où le peuple, possédant pour son malheur l'Ecriture sainte en langue vulgaire, s'avise de la lire et de l'interpréter, aucune aberration de l'esprit particulier ne doit étonner. Il seroit trop long de détailler les nombreuses superstitions qui sont venues se joindre aux griefs primitifs de ces hommes égarés. Bientôt la secte originelle s'est divisée et subdivisée, comme il arrive toujours, au point que dans ce moment il y a peut-être en Russie quarante sectes de rascolnics. Toutes sont extravagantes, et quelques-unes abominables. Au surplus, les rascolnics en masse protestent contre l'Eglise russe, comme celle-ci proteste contre l'Eglise romaine. De part et d'autre c'est le même minisme des campagnes, se renforce chaque jour: déjà ses enfans se comptent par millions, et les lois n'oseroient plus se compromettre avec lui. L'illuminisme qui est le rascolnisme des salons, s'attache aux chairs délicates que la main grossière du rascolnic ne sauroit atteindre. D'autres puissances encore plus dangereuses agissent de leur côté, et toutes se

motif, le même raisonnement et le même droit; de manière que toute plainte de la part de l'autorité dominante seroit ridicule. Le rascolnisme n'alarme ni ne choque la nation en corps, pas plus que toute autre religion fausse; les hautes classes ne s'en occupent que pour en rire. Quant au sacerdoce, il n'entreprend rien sur les dissidens, parce qu'il sent son impuissance, et que d'ailleurs l'esprit de prosélytisme doit lui manquer par essence. Le rascolnisme ne sort point de la classe du peuple; mais le peuple est bien quelque chose, ne fût-il même que de trente millions. Des hommes qui se prétendent instruits portent déjà le nombre de ces sectaires au septième de ce nombre, à peu près, ce que je n'assirme point. Le gouvernement qui seul sait à quoi s'en tenir, n'en dit rien et fait bien. Il use au reste, à l'égard des rascolnics, d'une prudence, d'une modération, d'une bonté sans égales; et quand même il en résulteroit des conséquences malheureuses, ce qu'à Dieu ne plaise! il pourroit toujours se consoler en pensant que la sévérité n'auroit pas mieux réussi.

multiplient aux dépens de la masse qu'elles dévorent. Il y a certainement de grandes différences entre les sectes anglaises et les sectes russes; mais le principe est le même. C'est la religion nationale qui laisse échapper la vie, et les *insectes* s'en emparent.

Pourquoi ne voyons-nous pas des sectes se former en France, par exemple en Italie, etc.? Parce que la religion y vit toute entière, et ne cède rien. On pourra bien voir à côté d'elle l'incrédulité absolue, comme on peut voir un cadavre à côté d'un homme vivant; mais jamais elle ne produira rien d'impur hors d'ellemême, puisque toute sa vie lui appartient. Elle pourra au contraire se propager et se multiplier en d'autres hommes chez qui elle sera encore elle-même, sans affoiblissement ni diminution, comme la lumière d'un flambeau passe à mille autres.

CHAPITRE IV.

SUR LE NOM DE *PHOTIENNES* APPLIQUÉ AUX ÉGLISES SCHISMATIQUES.

Quelques lecteurs remarqueront peut-être, avec une certaine surprise, l'épithète de Photiennes dont je me suis constamment servi pour désigner les Eglises séparées de l'unité chrétienne par le schisme de Photius. S'ils y voyoient la plus légère envie d'offenser, ou le plus léger signe de mépris, ils se tromperoient fort sur mes intentions. Il ne s'agit pour moi que de donner aux choses un nom vrai, ce qui est un point de la plus haute importance. J'ai dit plus haut, et rien n'est plus évident, que toute Eglise séparée de Rome est protestante. En effet, qu'elle proteste aujourd'hui ou qu'elle ait protesté hier, qu'elle proteste sur un dogme, sur deux ou sur dix, toujours est-il vrai qu'elle proteste contre l'unité et l'autorité universelle. Photius étoit né dans cette unité: il reconnoissoit si bien l'autorité du Pape, que c'est au Pape qu'il demanda avec tant d'instance le titre de Patriarche æcuménique, absurde dès qu'il n'est pas unique. Il ne rompit même avec le Souverain Pontife, que parce qu'il ne put en obtenir ce grand titre qu'il ambitionnoit. Car, il est bien essentiel de l'observer, ce ne fut point le dogme qui nous sépara des Grecs : ce même orgueil qui seul avoit opéré la scission, chercha ensuite à l'appuyer sur ce dogme. Photius, il est vrai, nous avoit assez violemment attaqués sur la procession du Saint-Esprit; mais la séparation n'étoit point encore complète. Des querelles et des débats ne sont pas des schismes. Celui des Grecs ne fut réellement accompli que sous le patriarcat de Michel Cerularius, qui fit fermer les Eglises latines à Constantinople. Le pape Léon IX, en l'année 1054, envoya encore dans cette capitale des légats qui excommunièrent Michel Cerularius; ce qui fait bien voir que la scission n'étoit point encore achevée. Or, dans l'écrit fondamental de ce dernier, composé par Nicetas Pectoratus, on reproche aux Latins de judaïser en observant le sabbat et les azymes, et de chanter l'Alleluia en carême : on y ajouta depuis les barbes rasées, l'abstinence du samedi et le célibat des prêtres (1), sur quoi Voltaire s'est écrié:

⁽¹⁾ Maimbourg, Hist. du schisme des Grecs, liv. III, ad. ann. 1053.

Etranges raisons pour brouiller l'Orient et l'Occident (1). Les Grecs commencèrent par dire que la primauté du Saint Siége (qu'il n'y avoit pas moyen de nier) lui venoit, non de l'autorité divine, mais de celle des empereurs; que l'empire ayant été transporté à Constantinople, la suprématie pontificale s'étoit éteinte à Rome avec l'empire, sans parler de l'invasion des Barbares qui l'avoient annullée. Ce ne fut que dans la suite et pour justifier leur schisme qu'ils en vinrent à soutenir que Rome étoit déchue de son droit, à cause de son hérésie sur la procession du Saint-Esprit (2). Enfin c'est une chose bien digne de remarque que, depuis l'époque où les Latins avoient introduit de toutes parts le Filioque dans le symbole, on célébra trois conciles généraux en Orient, deux desquels se tinrent à C. P. même sans qu'il y eût sur cet objet la moindre plainte, la moindre réclamation des Orientaux (3). Ces faits ne doivent point être répétés

⁽¹⁾ Volt. Essai sur les mœurs, etc. tom. I, ch. XXXI, in-8.º pag. 502.

⁽²⁾ Maimbourg, ibid. liv. III, ad. ann. 1053.

^{(3) 1}bid. liv. I, ad. ann. 867. Ces trois conciles sont le 2.e de C. P. en 553, le 3.e de C. P. en 680, et le 2.e de Nicée en 787.

pour les théologiens qui ne peuvent les ignorer, mais pour les gens du monde qui s'en doutent peu dans les pays même où il seroit si important de les connoître.

Photius protesta donc, comme l'ont fait depuis les Eglises du XVI.º siècle, de manière qu'il n'y a entre toutes les Eglises dissidentes d'autres différences que celles qui résultent du nombre des dogmes en litige. Quant au principe, il est le même. C'est une insurrection contre l'Eglise-mère qu'on accuse d'erreur ou d'usurpation. Or, le principe étant le même, les conséquences ne peuvent différer que par les dates. Il faut que tous les dogmes disparoissent l'un après l'autre, et que toutes ces Eglises se trouvent à la fin sociniennes; l'apostasie commençant toujours et s'accomplissant d'abord dans le clergé, ce que je recommande à l'attention des observateurs.

Quant à l'invariabilité des dogmes écrits, des formules nationales, des vêtemens, des mitres, des crosses, des génuflexions, des inclinations, des signes de croix, etc. etc., je n'ajouterai qu'un mot à ce que j'ai dit plus haut. César et Cicéron, s'ils avoient pu vivre jusqu'à nos jours, seroient vêtus comme nous: leurs statues porteront éternellement la toge et le laticlave.

Toute Eglise séparée étant donc protestante, il est juste de les renfermer toutes sous la même dénomination. De plus, comme les Eglises protestantes se distinguent entre elles par le nom de leurs fondateurs, par celui des nations qui reçurent la prétendue réforme, en plus ou en moins, ou par quelque symptôme particulier de la maladie générale, de manière que nous disons: Il est calviniste, il est luthérien, il est anglican, il est méthodiste, il est baptiste, etc.; il faut aussi qu'une dénomination particulière distingue les Eglises qui ont protesté dans le XI.e siècle, et certes on ne trouvera pas de nom plus juste que celui qui se tire de l'auteur même du schisme, quoiqu'il soit antérieur au dernier acte de la rupture. Il est de toute justice qué ce funeste personnage donne son nom aux Eglises qu'il a égarées. Elles sont donc photiennes, comme celle de Genève est calviniste, comme celle de Wittemberg est luthérienne. Je sais que ces dénominations particulières leur déplaisent (1),

⁽¹⁾ Quant au terme de calviniste, je sais qu'il en est parmi eux qui s'offensent quand on les appelle de ce nom. (Perpétuité de la foi, XI, 2.) Les évangéliques, que l'olland appelle luthériens, quoique plusieurs d'entre eux rejettent cette dénomination. (Leibnitz,

parce que la conscience leur dit que toute religion qui porte le nom d'un homme ou d'un peuple est nécessairement fausse. Or, que chaque Eglise séparée se donne chez elle les plus beaux noms possibles, c'est le privilége de l'orgueil national ou particulier: qui pourroit le lui disputer?

· · · · · · · Orbis me sibilat, at mihi plaudo ipsa domi · · · · · · · ·

Mais toutes ces délicatesses de l'orgueil en souffrance nous sont étrangères, et ne doivent point être respectées par nous; c'est un devoir au contraire de tous les écrivains catholiques de ne jamais donner dans leurs écrits, aux Eglises séparées par *Photius*, d'autre nom que celui de *photiennes*; non par un esprit de haine et de ressentiment, (Dieu nous préserve de pareilles bassesses!) mais au contraire par un esprit de justice, d'amour, de bienveillance universelle; afin que ces Eglises, continuellement rappelées à leur origine, y lisent constamment leur nullité.

Euvres, tom. V, p. 142.) On nomme préférablement évangéliques en Allemagne ceux que plusieurs appellent luthériens MAL-A-PROPOS. (Le même, nouv. Essais sur l'entendement humain, pag. 461.) Lisez TRÈS-A-PROPOS.

Le devoir dont je parle est surtout impérieusement prescrit aux écrivains français,

Quos penes arbitrium est et jus et norma loquendi;

l'éminente prérogative de nommer les choses en Europe leur étant visiblement confiée comme représentans de la nation dont ils sont les organes. Qu'ils se gardent bien de donner aux Eglises photiennes les noms d'Eglise grecque ou orientale: il n'y a rien de si faux que ces dénominations. Elles étoient justes avant la scission, parce qu'alors elles ne significient que les différences géographiques de plusieurs Eglises réunies dans l'unité d'une même puissance suprême; mais depuis que ces dénominations ont exprimé une existence indépendante, elles ne sont pas tolérables et ne doivent plus être employées.

P. S. AU CHAPITRE IV.

§ I.er

J'AI remarqué dans ce chapitre que l'esprit des dissidens n'avoit jamais changé dans l'Eglise. Photius et ses adhérens disoient dans leur protestation contre les décisions du concile qui les avoit condamnés: Nous ne connoissons d'autre autorité que celle des canons; ce sont là nos juges; nous ne connoissons ni Rome, ni Antioche, ni Jérusalem, etc. (1).

Ecoutons maintenant l'Eglise anglicane déclarant sa foi, en 1562, dans ses fameux articles.

Jérusalem s'est trompée, Alexandrie s'est trompée, Rome s'est trompée; nous ne croyons qu'à l'Ecriture sainte.

On voit comment le même principe inspire les mêmes idées, et jusqu'aux mêmes paroles. Ge rapprochement m'a paru piquant.

⁽¹⁾ Maimbourg, ibid. liv. II, ad ann. 869.

§ II.

COMME il a été fort question du Filioque dans le chapitre précédent, on accordera peutêtre quelque attention à l'observation suivante. On connoît le rôle que joua le platonisme dans les premiers siècles du christianisme. Or, l'école de Platon soutenoit que la seconde personne de sa fameuse Trinité procédoit de la première, et la troisième de la seconde. Pour être bref, je supprime les autorités qui sont incontestables. Arius qui avoit beaucoup hanté les platoniciens, quoique dans le fond il fût sur la Divinité moins orthodoxe qu'eux; Arius, dis-je, s'accommodoit fort de cette idée; car son intérêt étoit de tout accorder au Fils, excepté la consubstantialité. Les ariens devoient donc soutenir volontiers avec les platoniciens (quoique partant de principes différens) que le Saint-Esprit procédoit du Fils. Macédonius, dont l'hérésie n'étoit qu'une conséquence nécessaire de celle d'Arius, vint ensuite, et se trouvoit porté par son système, à la même croyance. Abusant du célèbre passage: Tout a été fait par lui, et sans lui rien ne fut fait, il en concluoit que le Saint-Esprit étoit une production du Fils qui avoit tout fait. Cette

opinion étant donc commune aux ariens de toutes les classes, aux macédoniens et à tous les amateurs du platonisme, c'est-à-dire, en réunissant ces différentes classes, à une portion formidable des hommes instruits alors existans, le premier concile de C. P. devoit la condamner solennellement; et c'est ce qu'il sit en déclarant la procession ex Patre. Quant à la procession ex Filio, il n'en parla pas, parce qu'il n'en étoit pas question, parce que personne ne la nioit, et parce qu'on ne la croyoit que trop, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Tel est le point de vue sous lequel il faut, ce me semble, envisager la décision du concile; ce qui n'exclut au reste aucun autre argument employé dans cette question décidée, même indépendamment des autorités théologiques (qui doivent cependant nous servir de règle), par les raisonnemens tirés de la plus solide ontologie.

CHAPITRE V.

IMPOSSIBILITÉ DE DONNER AUX ÉGLISES SÉPARÉES UN NOM COMMUN QUI EXPRIME L'UNITÉ. PRIN-CIPES DE TOUTE LA DISCUSSION, ET PRÉDICTION DE L'AUTEUR.

CECI me conduit au développement d'une vérité à laquelle on ne fait pas assez d'attention, quoiqu'elle en mérite beaucoup. C'est que toutes ces Eglises ayant perdu l'unité, il est devenu impossible de les réunir sous un nom commun et positif. Les appellera-t-on Eglise orientale? Il n'y a certainement rien de moins oriental que la Russie qui forme cependant une portion assez remarquable de l'ensemble. Je dirois même que s'il falloit absolument mettre les noms et les choses en contradiction, j'aimerois mieux appeler Eglise russe tout cet assemblage d'Eglises séparées. A la vérité ce nom exclueroit la Grèce et le Levant; mais la puissance et la dignité de l'empire couvriroient au moins le vice du langage qui dans le fond subsistera toujours. Dira-t-on par

exemple Eglise grecque, au lieu d'Eglise orientale? Le nom deviendra encore plus faux. La Grèce est en Grèce, si je ne me trompe.

Tant qu'on ne voyoit dans le monde que Rome et Constantinople, la division de l'Eglise suivoit naturellement celle de l'empire, et l'on disoit l'Eglise occidentale et l'Eglise orientale, comme on disoit l'empereur d'Occident et l'empereur d'Orient; et même alors, il faut bien le remarquer, cette dénomination eût été fausse et trompeuse, si la même foi n'eût pas réuni les deux Eglises sous la suprématie d'un chef commun, puisque, dans cette supposition, elles n'auroient point eu de nom commun, et qu'il ne s'agit précisément que de ce nom qui doit être catholique et universel pour représenter l'unité totale.

Voilà pourquoi les Eglises séparées de Rome n'ont plus de nom commun, et ne peuvent être désignées que par un nom négatif qui déclare, non ce qu'elles sont, mais ce qu'elles ne sont pas; et sous ce dernier rapport, le mot seul de protestante conviendra à toutes et les renfermera toutes, parce qu'il embrasse trèsjustement dans sa généralité toutes celles qui ont protesté contre l'unité.

Que si l'on descend au détail, le titre de photienne sera aussi juste que celui de luthé-

rienne, calviniste, etc.; tous ces noms désignant fort bien les différentes espèces de protestantismes réunis sous le genre universel; mais jamais on ne leur trouvera un nom positif et général.

On sait que ces Eglises se nomment ellesmêmes orthodoxes, et c'est par la Russie que cette épithète ambitieuse se fera lire en français dans l'Occident; car jusqu'à nos jours on s'est peu occupé parmi nous de ces Eglises orthodoxes, toute notre polémique religieuse ne s'étant dirigée que contre les protestans. Mais la Russie devenant tous les jours plus européenne, et la langue universelle se trouvant absolument naturalisée dans ce grand empire, il est impossible que quelque plume russe, déterminée par une de ces circonstances qu'on ne sauroit prévoir, ne dirige quelque attaque française sur l'Eglise romaine, ce qui est fort à désirer, nul Russe ne pouvant écrire contre cette Eglise, sans prouver qu'il est protestant.

Alors pour la première fois nous entendrons parler dans nos langues de l'Eglise orthodoxe! On demandera de tout côté: Qu'est-ce que l'Eglise orthodoxe? Et chaque chrétien de l'Occident, en disant: C'est la mienne apparemment, se permettra de tourner en ridicule l'erreur

l'erreur qui s'adresse à elle-même un compliment qu'elle prend pour un nom.

Chacun étant libre de se donner le nom qui lui convient, Laïs en personne seroit bien la maîtresse d'écrire sur sa porte: Hôtel d'Artémise. Le grand point est de forcer les autres à nous donner tel ou tel nom, ce qui n'est pas tout-à-fait aussi aisé que de nous en parer de notre propre autorité; et cependant il n'y a de vrai nom que le nom reconnu.

Ici se présente une observation importante. Comme il est impossible de se donner un nom faux, il l'est également de le donner à d'autres. Le parti protestant n'a-t-il pas fait les plus grands efforts pour nous donner celui de papistes? Jamais cependant il n'a pu y réussir; comme les Eglises photiennes n'ont cessé de se nommer orthodoxes, sans qu'un seul chrétien étranger au schisme ait jamais consenti à les nommer ainsi. Ce nom d'orthodoxe est demeuré ce qu'il sera toujours, un compliment éminemment ridicule, puisqu'il n'est prononcé que par ceux qui se l'adressent à eux-mêmes; et celui de papiste est encore ce qu'il fut toujours, une pure insulte, et une insulte de mauvais ton qui, chez les protestans même, ne sort plus d'une bouche distinguée.

Mais pour terminer sur ce mot orthodoxe, 13

quelle Eglise ne se croit pas orthodoxe? et quelle Eglise accorde ce titre aux autres qui ne sont pas en communion avec elle? Une grande et magnifique cité d'Europe se prête à une expérience intéressante que je propose à tous les penseurs. Un espace assez resserré y réunit des Eglises de toutes les communions chrétiennes. On y voit une Eglise catholique, une Eglise russe, une Eglise arménienne, une Eglise calviniste, une Eglise luthérienne; un peu plus loin se trouve l'Eglise anglicane; il n'y manque, je crois qu'une Eglise grecque. Dites donc au premier homme que vous rencontrerez sur votre roule: Montrez-moi l'Eglise ORTHO-DOXE? Chaque chrétien vous montrera la sienne, grande preuve déjà d'une orthodoxie commune. Mais si vous dites: Montrez-moi l'Eglise CATHOLIQUE? Tous répondront : La voilà! et tous montreront la même. Grand et profond sujet de méditation! Elle seule a un nom dont tout le monde convient, parce que ce nom devant exprimer l'unité qui ne se trouve que dans l'Eglise catholique, cette unité ne peut être ni méconnue où elle est, ni supposée où elle n'est pas. Amis et ennemis, tout le monde est d'accord sur ce point. Personne ne dispute sur le nom qui est aussi évident que la chose. Depuis l'origine du christianisme,

l'Eglise a porté le nom qu'elle porte aujourd'hui, et jamais son nom n'a varié; aucune essence ne pouvant disparoître ou seulement s'altérer sans laisser échapper son nom. Si le protestantisme porte toujours le même, quoique sa foi ait immensément varié, c'est que son nom étant purement négatif et ne signifiant qu'une renonciation au catholicisme, moins il croira et plus il protestera, plus il sera lui-même. Son nom devenant donc tous les jours plus vrai, il doit subsister jusqu'au moment où il périra, comme l'ulcère périt avec le dernier atome de chair vivante qu'il a dévoré!

Le nom de catholique exprime au contraire une essence, une réalité qui doit avoir un nom; et comme hors de son cercle divin il ne peut y avoir d'unité religieuse, on pourra bien trouver hors de ce cercle des Eglises, mais point du tout l'Eglise.

Jamais, jamais les Eglises séparées ne pourront se donner un nom commun qui exprime l'unité, aucune puissance ne pouvant, j'espère, nommer le néant. Elles se donneront donc des noms nationaux ou des noms à prétention, qui ne manqueront jamais d'exprimer précisément la qualité qui manque à ces Eglises. Elles se nommeront réformée, évangélique, apostolique (1), anglicane, écossaise, orthodoxe, etc., tous noms évidemment faux, et de plus accusateurs, parce qu'ils sont respectivement nouveaux, particuliers, et même ridicules pour toute oreille étrangère au parti qui se les attribue; ce qui exclut toute idée d'unité, et par conséquent de vérité.

Règle générale. Toutes les sectes ont deux noms: l'un qu'elles se donnent, et l'autre qu'on leur donne. Ainsi les Egfises photiennes qui s'appellent elles-mêmes orthodoxes, sont nommées hors de chez elles schismatiques, grecques ou orientales, mots synonymes sans qu'on s'en doute. Les premiers réformateurs s'intitulèrent non moins courageusement évangéliques, et les seconds réformés; mais tout ce qui n'est pas eux les nomme luthériens et calvinistes. Les anglicans, comme nous l'avons vu, essayent de s'appeler apostoliques; mais

⁽¹⁾ L'Eglise anglicane, dont le bon sens et l'orgueil répugnent également à se voir en assez mauvaise compagnie, a imaginé depuis quelque temps d'abjurer le titre de protestante, et de se nommer apostolique. C'est un peu tard, comme on voit, pour se donner un nom, et l'Europe est devenue trop impertinente pour croire à cet ennoblissement. Le parlement, au reste, laisse dire les apostoliques, et ne cesse de protester qu'il est protestant.

toute l'Europe en rira, et même une partie de l'Angleterre. Le rascolnic russe se donne le nom de vieux croyant; mais pour tout homme qui n'est pas rascolnic, il est rascolnic: le catholique seul est appelé comme il s'appelle, et n'a qu'un nom pour tous les hommes.

Celui qui n'accorderoit aucune valeur à cette observation, auroit peu médité le premier chapitre de la métaphysique première, celui des noms.

C'est une chose bien remarquable que tout chrétien étant obligé de confesser dans le symbole, qu'il croit à l'Eglise catholique, néanmoins aucune Eglise dissidente n'a jamais osé se parer de ce titre et se nommer catholique, quoiqu'il n'y eût rien de si aisé que de dire: C'est nous qui sommes catholiques; et que la vérité d'ailleurs tienne évidemment à cette qualité de catholique. Mais dans cette occasion, comme dans mille autres, tous les calculs de l'ambition et de la politique cédoient à l'invincible conscience. Aucun novateur n'osa jamais usurper le nom de l'EGLISE, soit qu'aucun d'eux n'ait réfléchi qu'il se condamnoit en changeant de nom, soit que tous aient senti, quoique d'une manière obscure, l'absolue impossibilité d'une telle usurpation. Semblable à ce livre unique dont elle est la seule dépositaire et la seule interprète légitime, l'Eglise catholique est revêtue d'un caractère si grand, si frappant, si parfaitement inimitable (1), que personne ne songera jamais à lui disputer son nom, contre la conscience de l'univers.

Si donc un homme appartenant à l'une de ces Eglises dissidentes, prend la plume contre l'Eglise, il doit être arrêté au titre même de son ouvrage. Il faut lui dire: Qui êtes-vous? comment vous appelez-vous? d'où venez-vous? pour qui parlez-vous? --- Pour l'Eglise, direz-vous. - Quelle Eglise? celle de Constantinople, de Smyrne, de Bucharest, de Corfou, etc.? Aucune Eglise ne peut être entendue contre l'EGLISE, pas plus que le représentant d'une province particulière contre une assemblée nationale présidée par le souverain. Vous êtes justement condamné avant d'être entendu : vous avez tort sans autre examen, parce que vous êtcs isolé. - « Je parle, dira-t-il peut-être, pour toutes » les Eglises que vous nommez, et pour toutes » celles qui suivent la même foi. » — Dans ce cas, montrez vos mandats. Si vous n'en avez que de spéciaux, la même difficulté subsiste; vous représentez bien plusieurs Eglises, mais

⁽¹⁾ On connoît ces expressions de Rousseau, à propos de l'évangile.

non l'EGLISE. Vous parlez pour des provinces; l'ETAT ne peut vous entendre. Si vous prétendez agir sur toutes en vertu d'un mandat d'unité, nommez cette unité; faites-nous connoître le point central qui la constitue, et dites son nom qui doit être tel que l'oreille du genre humain le reconnoisse sans balancer. Si vous ne pouvez nommer ce point central, il ne vous reste pas même le refuge de vous appeler république chrétienne; car il n'y a point de république qui n'ait un conseil commun, un sénat, des chefs quelconques qui représentent et gouvernent l'association (1). Rien de tout cela ne

⁽¹⁾ Ceci est de la plus haute importance. Mille fois on a pu entendre demander en certains pays: Pourquoi l'Eglise ne pourroit-elle pas être presbytérienne ou collégiale ! J'accorde qu'elle puisse l'être, quoique le contraire soit démontré : il faut au moins nous la montrer telle avant de demander si elle est légitime sous cette forme. Toute république possède l'unité souveraine, comme toute autre forme de gouvernement. Que les Eglises photiennes soient donc ce qu'elles voudront, pourvu qu'elles soient quelque chose. Qu'elles nous indiquent une hiérarchie générale, un synode, un conseil, un sénat, comme elles voudront, dont elles déclarent relever toutes: alors nous traiterons la question de savoir si l'Eglise universelle peut être une république ou un collège. Jusqu'à cette époque, elles sont nulles dans le sens universel.

se trouve chez vous, et par conséquent vous ne possédez aucune espèce d'unité, de hiérarchie et d'association commune; aucun de vous n'a le droit de prendre la parole au nom de tous. Vous croyez être un édifice, vous n'êtes que des pierres.

Nous sommes un peu loin, comme on voit, d'agiter ensemble des questions de dogme ou de discipline. Il s'agit avant tout, de la part de nos plus anciens adversaires, de se légitimer, et de nous dire ce qu'ils sont. Tant qu'ils ne nous auront pas prouvé qu'ils sont l'EGLISE, ils ont tort avant d'avoir parlé; et pour nous prouver qu'ils sont l'EGLISE, il faut qu'ils montrent un centre d'unité visible pour tous les yeux, et portant un nom à la fois positif et exclusif, admis par toutes les oreilles et par tous les partis.

Je résiste au mouvement qui m'entraîneroit dans la polémique : les principes me suffisent; les voici.

- 1.º Le Souverain Pontife est la base nécessaire, unique et exclusive du christianisme. A lui appartiennent les promesses: avec lui disparoît l'unité, c'est-à-dire l'Eglise.
- 2.º Toute Eglise qui n'est pas catholique est protestante. Le principe étant le même de tout côté, c'est-à-dire une insurrection contre

l'unité souveraine, toutes les Eglises dissidentes ne peuvent différer que par le nombre des dogmes rejetés.

- 3.º La suprématie du Pape étant le dogme capital sans lequel le christianisme ne peut subsister, toutes les Eglises qui rejettent ce dogme dont elles se cachent l'importance, sont d'accord, même sans le savoir : tout le reste n'est qu'accessoire, et de là vient leur affinité dont elles ignorent la cause.
- 4.º Le premier symptôme de la nullité qui frappe ces Eglises, c'est celui de perdre subitement et à la fois le pouvoir et le vouloir de convertir les hommes et d'avancer l'œuvre divine. Elles ne font plus de conquêtes, et même elles affectent de les dédaigner. Elles sont stériles, et rien n'est plus juste : elles ont rejeté l'époux (1).
- 5.º Aucune d'elles ne peut maintenir dans son intégrité le symbole qu'elle possédoit au moment de la scission. La foi ne leur appartient plus. L'habitude, l'orgueil, l'obstination peuvent se mettre à sa place et tromper des yeux inexpérimentés; le despotisme d'une puissance hétérogène qui préserve ces Eglises

⁽¹⁾ Nous les avons même entendues se vanter de cette stérilité.

de tout contact étranger, l'ignorance et la barbarie qui en sont la suite, peuvent encore pour quelque temps les maintenir dans un état de roideur qui représente au moins quelques formes de la vie; mais enfin, nos langues et nos sciences les pénétreront, et nous les verrons parcourir, avec un mouvement accéléré, toutes les phases de dissolution que le protestantisme calviniste et luthérien a déjà mises sous nos yeux (1).

6.º Dans toutes ces Eglises, les grands changemens que j'annonce commenceront par le clergé; et celle qui sera la première à donner ce grand et intéressant spectacle, c'est l'Eglise russe, parce qu'elle est la plus exposée au vent européen (2).

Je n'écris point pour disputer; je respecte tout ce qui est respectable, les souverains sur-

⁽¹⁾ Tout ceci est dit sans prétendre assirmer que l'ouvrage n'est pas commencé et même fort avancé. Je veux l'ignorer, et peu m'importe. Il me sussit de savoir que la chose ne peut aller autrement.

⁽²⁾ Parmi les Eglises photiennes, aucune ne doit nous intéresser autant que l'Eglise russe qui est devenue entièrement européenne depuis que la suprématie exclusive de son auguste chef l'a très-heureusement séparée pour toujours des faubourgs de Constantinople.

tout et les nations. Je ne hais que la haine. Mais je dis ce qui est, je dis ce qui sera, je dis ce qui doit être; et si les évènemens contrarient ce que j'avance, j'appelle de tout mon cœur sur ma mémoire le mépris et les risées de la postérité.

CHAPITRE VI.

FAUX RAISONNEMENS DES ÉGLISES SÉPARÉES, ET RÉFLEXIONS SUR LES PREJUGÉS RELIGIEUX ET NATIONAUX.

Les Eglises séparées sentent bien que l'unité leur manque, qu'elles n'ont plus de gouvernement, de conseil, ni de lien commun. Une objection surtout se présente en première ligne et frappe tous les esprits. S'il s'élevoit des difficultés dans l'Eglise, si quelque dogme étoit attaqué, où seroit le tribunal qui décideroit la question, n'y ayant plus de chef commun pour ces Eglises, ni de concile œcuménique possible, puisqu'il ne peut être convoqué, que je sache, ni par le sultan, ni par aucun évêque particulier? On a pris, dans les pays soumis au schisme, le parti le plus extraordinaire qu'il soit possible d'imaginer, c'est de nier qu'il puisse y avoir plus de sept conciles dans l'Eglise; de soutenir que tout fut décidé par celles de ces assemblées générales qui précédèrent la scission, et qu'on ne doit plus en convoquer de nouvelles (1).

Si on leur objecte les maximes les plus évidentes de tout gouvernement imaginable, si on leur demande quelle idée ils se forment d'une société humaine, d'une agrégation quelconque, sans chef, sans puissance législative commune, et sans assemblée nationale, ils divaguent pour en revenir ensuite, après quelques détours, à dire (je l'ai entendu mille fois) qu'il ne faut plus de concile, et que tout est décidé.

Ils citent même très-sérieusement les conciles qui ont décidé que tout étoit décidé. Et parce que ces assemblées avoient sagement défendu de revenir sur des questions terminées, ils en concluent qu'on n'en peut plus traiter ni décider d'autres, quand même le christianisme seroit attaqué par de nouvelles hérésies.

D'où il suit qu'on eut tort dans l'Eglise de s'as-

⁽¹⁾ Il va sans dire que le VIII.e concile est nul, parce qu'il condamna Photius; s'il y en avoit eu dix dans l'Eglise avant cette époque, il seroit démontré que l'Eglise ne peut se passer de dix conciles. En général, l'Eglise est infaillible pour tout novateur, jusqu'au moment où elle le condamne.

sembler pour condamner Macédonius, parce qu'on s'étoit assemblé auparavant pour condamner Arius; et qu'on eut tort encore de s'assembler à Trente pour condamner Luther et Calvin, parce que tout étoit décidé par les premiers conciles.

Ceci pourroit fort bien avoir l'air, auprès de plusieurs lecteurs, d'une relation faite à plaisir; mais rien n'est plus rigoureusement vrai. Dans toutes les discussions qui intéressent l'orgueil, mais surtout l'orgueil national, s'il se trouve poussé à bout par les plus invincibles raisonnemens, il dévorera les plus épouvantables absurdités, plutôt que de reculer.

On vous dira très-sérieusement que le concile de Trente est nul et ne prouve rien, parce que les évêques grecs n'y assistèrent pas (1).

Beau raisonnement, comme on voit! d'où il suit que tout concile grec étant par la même raison nul pour nous, parce que nous n'y serions pas appelés, et les décisions d'un chef commun n'étant pas d'ailleurs reconnues

⁽¹⁾ Pourquoi donc les grecs? Il faudroit dire tous les évêques photiens, autrement on ne sait plus de qui on parle. Il est bon d'ailleurs d'observer en passant qu'il n'a tenu qu'à ces évêques d'assister au concile de Trente.

en Grèce, ou dans les pays qu'on appelle de ce nom, l'Eglise n'a plus de gouvernement, plus d'assemblées générales, même possibles, plus de moyens de traiter en corps de ses propres intérêts, en un mot, plus d'unité morale.

Le principe étant une fois indiqué par l'orgueil, les conséquences les plus monstrueuses ne l'effrayent point; je viens de le dire, rien ne l'arrête.

Ce mot d'orgueil me rappelle deux vérités d'un genre bien différent : l'une est triste, et l'autre est consolante.

L'un des plus habiles médecins d'Europe dans l'art de traiter la plus humiliante de nos maladies, M. le docteur Willis a dit (ce que je ne répète cependant que sur la foi de l'homme respectable de qui je le tiens) « qu'il avoit » trouvé deux genres de folie constamment » rebelles à tous les efforts de son art, la folie

» d'orgueil et celle de religion. »

Hélas! les préjugés qui sont bien aussi une espèce de démence, présentent précisément le même phénomène. Ceux qui tiennent à la religion sont terribles; et tout observateur qui les a étudiés en est justement effrayé. Un théologien anglais a posé, comme une vérité générale, que jamais homme n'avoit été chassé

de sa religion par des argumens (1). Il y a certainement des exceptions à cette règle fatale; mais elles ne sont qu'en faveur de la simplicité, du bon sens, de la pureté, de la prière surtout. Dieu ne fait rien pour l'orgueil, ni même pour la science qui est aussi l'orgueil quand elle marche seule. Mais si la folie de l'orgueil vient se joindre encore à celle de la religion, si l'erreur théologique se greffe sur un orgueil furieux, antique, national, immense et toujours humilié; les deux anathèmes signalés par le médecin anglais venant alors se réunir, toute la puissance humaine est nulle pour ramener le malade. Que dis-je? un tel changement seroit le plus grand des miracles; car celui qu'on appelle conversion les surpasse tous, quand il s'agit des nations. Dieu l'opéra solennellement il y a dix-huit siècles, et quelquefois encore il l'a opéré depuis en faveur des nations qui n'avoient jamais connu la vérité; mais en faveur de celles qui l'avoient abjurée, il n'a rien fait encore. Qui sait ce qu'il a dé-

⁽i) Never a man was reason'd out of his religion. Ce texte également remarquable par sa valeur intrinsèque et par un très-heureux idiotisme de la langue anglaise, repose depuis long-temps dans ma mémoire. Il appartient, je crois, à Sherlock.

crété? — « Créer ce n'est que le jeu; convertir » c'est l'effort de sa puissance (1). » Car le mal lui résiste plus que le néant.

⁽¹⁾ Deus qui dignitatem humani generis mirabiliter constituisti et mirabiliùs reformasti. (Liturgie de la messe.) — Deus qui mirabiliter creasti hominem et mirabiliùs redemisti. (Liturgie du samedi-saint, avant la messe).

CHAPITRE VII.

DE LA GRÈCE ET DE SON CARACTÈRE. ARTS, SCIENCES ET PUISSANCE MILITAIRE.

JE crois qu'on peut dire de la Grèce en général, ce que l'un des plus graves historiens de l'antiquité a dit d'Athènes en particulier, « que sa gloire est grande à la vérité, mais » cependant inférieure à ce que la renommée » nous en raconte (1). »

Un autre historien, et si je ne me trompe, le premier de tous, a dit ce mot en parlant des Thermopyles: « Lieu célèbre par la mort » plutôt que par la résistance des Lacédé- » moniens (2). » Ce mot extrêmement fin se rapporte à l'observation générale que j'ai faite.

La réputation militaire des Grecs proprement dits fut acquise surtout aux dépens

⁽¹⁾ Atheniensium res gestæ, sicut ego existumo, satis amplæ magnificæque fuêre; verùm aliquantò minores quàm famá feruntur. Sallust. Cat. VIII.

⁽²⁾ Lacedæmoniorum morte magis memorabilis quam pugna. Liv. XXXVI.

des peuples de l'Asie, que les premiers ont déprimés dans les écrits qu'ils nous ont laissés, au point de se déprimer eux-mêmes. En lisant le détail de ces grandes victoires qui ont tant exercé le pinceau des historiens grecs, on se rappelle involontairement cette fameuse exclamation de César sur le champ de bataille où le fils de Mithridate venoit de succomber.

— « O heureux Pompée! quels ennemis tu » as eu à combattre! » Dès que la Grèce rencontra le génie de Rome, elle se mit à genoux pour ne plus se relever.

Les Grecs d'ailleurs célébroient les Grecs: aucune nation contemporaine n'eut l'occasion, les moyens, ni la volonté de les contredire; mais lorsque les Romains prirent la plume, ils ne manquèrent pas de tourner en ridicule « ce que les Grecs menteurs osèrent dans » l'histoire (1). »

Les Macédoniens seuls, parmi les familles grecques, purent s'honorer par une courte résistance à l'ascendant de Rome. C'étoit un peuple à part, un peuple monarchique ayant un dialecte à lui (que nulle muse n'a parlé), étranger à l'élégance, aux arts, au génie poé-

^{(1).} Et quidquid Græcia mendax

Audet in historia. (Juven.)

tique des Grecs proprement dits, et qui finit par les soumettre, parce qu'il étoit fait autrement qu'eux. Ce peuple cependant céda comme les autres. Jamais il ne fut avantageux aux Grecs, en général, de se mesurer militairement avec les nations occidentales. Dans un moment où l'empire grec jeta un certain éclat et possédoit au moins un grand homme, il en coûta cher cependant à l'empereur Justinien pour avoir pris la liberté de s'intituler Francique. Les Français, sous la conduite de Théodebert, vinrent en Italie lui demander compte de celle vaniteuse licence; et si la mort ne l'eût heureusement débarrassé de Théodebert, le véritable Franc seroit probablement rentré en France avec le surnom légitime de Byzantin.

Il faut ajouter que la gloire militaire des Grecs ne fut qu'un éclair. Iphicrate, Chabrius et Timothée ferment la liste de leurs grands capitaines, ouverte par Miltiade (1). De la bataille de Marathon à celle de Leucade, on ne compte que cent quatorze ans. Qu'est – ce qu'une telle nation comparée à ces Romains

⁽¹⁾ Neque post illorum obitum quisquam dux in illa urbe fuit dignus memoria. (Corp. Nep. in Timoth. IV.) Le reste de la Grèce ne fournit pas de différences.

qui ne cessèrent de vaincre pendant mille ans, et qui possédèrent le monde connu? Qu'est-elle même, si on la compare aux nations modernes qui ont gagné les batailles de Soissons et de Fontenoi, de Créci et de Waterloo, etc., et qui sont encore en possession de leurs noms et de leurs territoires primitifs, sans avoir jamais cessé de grandir en forces, en lumières et en renommée?

Les lettres et les arts furent le triomphe de la Grèce. Dans l'un et l'autre genre, elle a découvert le beau; elle en a fixé les caractères, elle nous en a transmis des modèles qui ne nous ont guère laissé que le mérite de les imiter: il faut toujours faire comme elle, sous peine de mal faire.

Dans la philosophie, les Grecs ont déployé d'assez grands talens; cependant ce ne sont plus les mèmes hommes, et il n'est plus permis de les louer sans mesure. Leur véritable mérite dans ce genre est d'avoir été, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les courtiers de la science entre l'Asie et l'Europe. Je ne dis pas que ce mérite ne soit grand; mais il n'a rien de commun avec le génie de l'invention, qui manqua totalement aux Grecs. Ils furent incontestablement le dernier peuple instruit; et comme l'a très-bien dit Clément d'Alexan-

drie, « la philosophie ne parvint aux Grecs » qu'après avoir fait le tour de l'univers (1). » Jamais ils n'ont su que ce qu'ils tenoient de leurs devanciers; mais avec leur style, leur grâce et l'art de se faire valoir, ils ont occupé nos oreilles, pour employer un latinisme fort à propos.

Le docteur Long a remarqué « que l'astro-» nomie ne doit rien aux académiciens et aux » péripatéticiens (2). » C'est que ces deux sectes étoient exclusivement grecques, ou plutôt attiques; en sorte qu'elles ne s'étoient nullement approchées des sources orientales où l'on savoit sans discuter sur rien, au lieu de disputer sans rien savoir, comme en Grèce.

La philosophie antique est directement opposée à celle des Grecs, qui n'étoit au fond qu'une dispute éternelle. La Grèce étoit la patrie du syllogisme et de la déraison. On y passoit le temps à produire de faux raisonnemens, tout en montrant comment il falloit raisonner.

Le même père grec que je viens de citer, a dit encore avec beaucoup de vérité et de

⁽¹⁾ Strom. I.

⁽²⁾ Maurice's the history of Indostan. In-4.0, tom. I, p. 169.

sagesse: « Le caractère des premiers philo-» sophes n'étoit pas d'ergoter ou de douter » comme ces philosophes grecs qui ne cessent » d'argumenter et de disputer par une vanité » vaine et stérile; qui ne s'occupent enfin que » d'inutiles fadaises (1). »

C'est précisément ce que disoit long-temps auparavant un philosophe indien: « Nous ne » ressemblons point du tout aux philosophes » grecs qui débitent de grands discours sur » les petites choses; notre coutume à nous » est d'annoncer les grandes choses en peu » de mots, afin que tout le monde s'en sou-» vienne (2). »

C'est en effet ainsi que se distingue le pays des dogmes de celui de l'argumentation. Tatien, dans son fameux discours aux Grecs, leur disoit déjà, avec un certain mouvement d'impatience: « Finissez donc de nous donner » des imitations pour des inventions (3). »

Lanzi, en Italie, et Gibbon, de l'autre côté des Alpes, ont répété l'un et l'autre la même

⁽¹⁾ Clem. Alex. Strom. VIII.

⁽²⁾ Calamus. Gymnosoph. apud Athæn. Πιρὶ μάκαημάτων. Edit. Theven. f.º 2.

⁽³⁾ Παύσαθε τὰς μιμήσεις εύρεσεις ἀποκολούντες. Tat. orat. ad Græc. Edit. Paris, 1615, in-12, vers. init.

observation sur le génie grec dont ils ont reconnu tout à la fois l'élégance et la stérilité (1).

Si quelque chose paroît appartenir en propre à la Grèce, c'est la musique; cependant tout dans ce genre lui venoit d'Orient. Strabon remarque que la cithare avoit été nommée l'asiatique, et que tous les instrumens de musique portoient en Grèce des noms étrangers, tels que la nablie, la sambuque, le barbiton, la magade, etc. (2).

Les boues d'Alexandrie même se montrèrent plus favorables à la science que les terres classiques de Tempé et de la Céramique. On a remarqué avec raison que depuis la fondation de cette grande ville égyptienne, il n'est aucun des astronomes grecs qui n'y soit né ou qui

⁽¹⁾ I Greci sempre più felici in perfezionare arti che in inventarle. (Saggio di letteratura etrusca, etc., tom. II, p. 189).—L'esprit des Grecs, tout romanesque qu'il étoit, a moins inventé qu'il n'a embelli. (Gibbon, Mémoires, tom. II, pag. 207, trad. franç.)

⁽²⁾ Huet. Demonstr. evang. Prop. IV, cap. IV, N.º 2. — On appelle encore aujourd'hui ch'hi-tar (kitar) une viole à six cordes fort en usage dans tout l'Indostan (Rech. asiat. tom. VII, in-4.º p. 471). On retrouve dans ce mot la cithara des Grecs et des Latins, et notre guitare.

n'y ait acquis ses connoissances et sa réputation. Tels sont Timocharis, Denys l'astronome, Eratosthène, le fameux Hipparque, Possidonius, Sosigène, Ptolémée, enfin le dernier et le plus grand de tous (1).

La même observation a lieu à l'égard des mathématiciens. Euclide, Pappus, Diophante étoient d'Alexandrie; et celui qui paroît les avoir tous surpassés, Archimède, fut Italien.

Lisez Platon; vous ferez à chaque page une distinction bien frappante. Toutes les fois qu'il est Grec il ennuie, et souvent il impatiente. Il n'est grand, sublime, pénétrant que lorsqu'il est théologien; c'est-à-dire lorsqu'il énonce des dogmes positifs et éternels séparés de toute chicane, et qui portent si clairement le cachet oriental, que pour le méconnoître, il faut n'avoir jamais entrevu l'Asie. Platon avoit beaucoup lu et beaucoup voyagé; il y a dans ses écrits mille preuves qu'il s'étoit adressé aux véritables sources des véritables traditions. Il y avoit en lui un sophiste et un théologien; ou, si l'on veut, un Grec et un Chaldéen. On n'entend pas ce philosophe si on ne le lit pas avec cette idée toujours présente à l'esprit.

⁽¹⁾ Observation de l'abbé Terrasson. Séthos. liv. II.

Sénèque, dans sa CXIII.e épître, nous a donné un singulier échantillon de la philosophie grecque; mais personne à mon avis ne l'a caractérisée avec tant de vérité et d'originalité que le philosophe chéri du XVIII.e siècle. « Avant les Grecs, dit-il, il y avoit des hommes » bien plus savans qu'eux, mais qui fleu-» rirent en silence, et qui sont demeurés in-» connus, parce qu'ils n'ont jamais été cornés » et trompetés par les Grecs (1)..... Les » hommes de cette nation réunissent inva-» riablement la précipitation du jugement à » la rage d'endoctriner; double défaut mortellement ennemi de la science et de la sa-» gesse. Le prêtre égyptien eut grande raison » de leur dire: Vous autres Grecs, vous n'êtes » que des enfans. En effet, ils ignoroient » également et l'antiquité de la science, et la » science de l'antiquité; et leur philosophie » porte les deux caractères essentiels de l'en-» fance: elle jase beaucoup et n'engendre » point (2). » Il seroit difficile de mieux dire.

⁽¹⁾ Sed tamen majores cum silentio floruerunt antequàm in Græcorum tuhas ac fistulas adhuc incidissent. Bacon, Nov. org. IV, CXXII.

⁽²⁾ Nam verbosa videtur sapientia eorum et operum sterilis. idem. Impetus philosophici. Opp. in-8.°. t. XI, p. 272. — Nov. org. I, LXXI.

Si l'on excepte Lacédémone qui fut un trèsbeau point dans un point du globe, on trouve les Grecs dans la politique, tels qu'ils étoient dans la philosophie, jamais d'accord avec les autres, ni avec eux-mêmes. Athènes qui étoit pour ainsi dire le cœur de la Grèce, et qui exerçoit sur elle une véritable magistrature, donne dans ce genre un spectacle unique. On ne conçoit rien à ces Athéniens légers comme des enfans, et féroces comme des hommes; espèces de moutons enragés, toujours menés par nature, et toujours par nature dévorant leurs bergers. On sait de reste que tout gouvernement suppose des abus; que dans les démocraties surtout, et surtout dans les démocraties antiques, il faut s'attendre à quelque excès de la démence populaire : mais qu'une république n'ait pu pardonner à un seul de ses grands hommes; qu'ils aient été conduits à force d'injustices, de persécutions, d'assassinats juridiques, à ne se croire en sûreté qu'à mesure qu'ils étoient éloignés de ses murs (1); qu'elle ait pu emprisonner, amender, accuser, dépouiller, bannir, mettre ou condamner à mort Miltiade, Thémistocle, Aristide, Cimon,

⁽¹⁾ Corn. Nep. in Chabr. III.

Timothée, Phocion et Socrate; c'est ce qu'on n'a jamais pu voir qu'à Athènes.

Voltaire a beau s'écrier « que les Athéniens » étoient un peuple aimable; » Bacon ne manqueroit pas de dire encore, « comme un en- » fant. » Mais qu'y auroit-il donc de plus terrible qu'un *enfant* robuste, fût-il même trèsaimable?

On a tant parlé des orateurs d'Athènes, qu'il est devenu presque ridicule d'en parler encore. La tribune d'Athènes eût été la honte de l'espèce humaine, si Phocion et ses pareils, en y montant quelquefois avant de boire la ciguë ou de partir pour l'exil, n'avoient pas fait un peu d'équilibre à tant de loquacité, d'extravagance et de cruauté.

CHAPITRE VIII.

CONTINUATION DU MÈME SUJET. CARACTÈRE MORAL DES GRECS. HAINE CONTRE LES OCCIDENTAUX.

Si l'on en vient ensuite à l'examen des qualités morales, les Grecs se présentent sous un aspect encore moins favorable. C'est une chose bien remarquable, que Rome, qui ne refusoit point de rendre hommage à leur supériorité dans les arts et les sciences, ne cessa néanmoins de les mépriser. Elle inventa le mot de Græculus qui figure chez tous ses écrivains, et dont les Grecs ne purent jamais tirer vengeance; car il n'y avoit pas moyen de resserrer le nom Romain sous la forme rétrécie d'un diminutif. A celui qui l'eût osé, on eût dit : Que voulezvous dire? Le Romain demandoit à la Grèce des médecins, des architectes, des peintres, des musiciens, etc. Il les payoit et se moquoit d'eux. Les Gaulois, les Germains, les Espagnols, etc., étoient bien sujets comme les Grecs, mais nullement méprisés: Rome se servoit de leur épée et la respectoit. Je ne connois pas une plaisanterie romaine faite sur ces vigoureuses nations.

Le Tasse en disant: La fede greca a chi non è palese? exprime malheureusement une opinion ancienne et nouvelle. Les hommes de tous les temps ont constamment été persuadés que du côté de la bonne foi et de la religion pratique qui en est la source, ils laissoient beaucoup à désirer. Cicéron est curieux à entendre sur ce point; c'est un élégant témoin de l'opinion romaine (1).

"Vous avez entendu des témoins contre » lui, disoit-il aux juges de l'un de ses cliens; » mais quels témoins? D'abord ce sont des » Grecs; et c'est une objection admise par » l'opinion générale. Ce n'est pas que je veuille » plus qu'un autre blesser l'honneur de cette » nation; car si quelque Romain en a jamais » été l'ami et le partisan, je pense que c'est » moi; et je l'étois encore plus lorsque j'avois » plus de loisir (2)....... Mais enfin, voici » ce que je dois dire des Grecs en géneral. » Je ne leur dispute ni les lettres, ni les

⁽¹⁾ Oratio pro Flacco. Cap. IV et seq.

⁽²⁾ Et magès etiam tum qu'un plus erat otii. ibid. IV. C'est-à-dire: Lorsque j'avois le temps d'aimer les Grecs. Singulière expression!

» arts, ni l'élégance du langage, ni la finesse » de l'esprit, ni l'éloquence; et s'ils ont en-» core d'autres prétentions, je ne m'y oppose » point; mais quant à la bonne foi et à la religion du serment, jamais cette nation » n'y a rien compris; jamais elle n'a senti la » force, l'autorité, le poids de ces choses » saintes. D'où vient ce mot si connu : Jure » dans ma cause, je jurerai dans la tienne? » Donne-t-on cette phrase aux Gaulois et aux » Espagnols? Non, elle n'appartient qu'aux » Grecs; et si bien aux Grecs, que ceux » même qui ne savent pas le grec, savent la » répéter en grec (1). Contemplez un témoin » de cette nation : en voyant seulement son » attitude, vous jugerez de sa religion et de » la conscience qui préside à son témoi-» gnage..... Il ne pense qu'à la manière dont » il s'exprimera, jamais à la vérité de ce qu'il dit..... Vous venez d'entendre un Romain » grièvement offensé par l'accusé. Il pouvoit se venger; mais la religion l'arrêtoit : il n'a » pas dit un mot offensant; et ce qu'il devoit » dire même, avec quelle réserve il l'a dit! » il trembloit, il pâlissoit en parlant......

⁽¹⁾ Δάνεισόν μοί μαρτυρίαν. Oliv. ad locum pro Flacco IV. (ex Lambino).

» Voyez nos Romains lorsqu'ils rendent un
» témoignage en jugement : comme ils se re» tiennent, comme ils pèsent tous leurs mots!
» comme ils craignent d'accorder quelque
» chose à la passion, de dire plus ou moins
» qu'il n'est rigoureusement nécessaire! Com» parerez-vous de tels hommes à ceux pour
» qui le serment n'est qu'un jeu? Je récuse en
» général tous les témoins produits dans cette
» cause; je les récuse parce qu'ils sont Grecs
» et qu'ils appartiennent ainsi à la plus légère
» des nations, etc. »

Cicéron accorde cependant des éloges mérités à deux villes fameuses, Athènes et Lacédémone. « Mais, dit-il, tous ceux qui ne sont » pas entièrement dépourvus de connoissances » dans ce genre, savent que les véritables » Grecs se réduisent à trois familles, l'athénienne, qui est une branche de l'ionienne, » l'éolienne et la dorienne; et cette Grèce » véritable n'est qu'un point en Europe (1). »

⁽¹⁾ Quis ignorat, qui modò unquam mediocriter res istas scire curavit, quin tria Græcorum genera sint VERE? Quorum uni sunt Athenienses, quæ gens Ionum habebatur: Æoles alteri: Dores tertii nominabantur. Atque hæc cuncta Græcia, quæ famå, quæ gloriå, quæ doctrinå, quæ pluribus artibus, quæ etiam imperio et Mais

Mais quant aux Grecs orientaux, bien plus nombreux que les autres, Cicéron est sévère sans adoucissement. « Je ne veux point, leur » dit-il, citer les étrangers sur votre compte; » je m'en tiens à votre propre jugement.... » L'Asie mineure, si je ne me trompe, se » compose de la Phrygie, de la Mysie, de la » Carie, de la Lydie. Est-ce nous ou vous qui » avez inventé l'ancien proverbe: On ne fait » rien d'un Phrygien que par le fouet? Que » dirai-je de la Carie en général? N'est-ce pas-» vous encore qui avez dit : Avez-vous envie » de courir quelque danger? allez en Carie. » Qu'y a-t-il de plus trivial dans la langue » grecque, que cette phrase dont on se sert » pour vouer un homme à l'excès du mépris: » Il est, dit-on, le dernier des Mysiens. Et » quant à la Lydie, je vous demande s'il y a » une seule comédie grecque où le valet ne » soit pas un Lydien (1). Quel tort vous fai-» sons-nous donc en nous bornant à soutenir

bellica laude floruit, parvum quemdam locum, ut scitis, Europæ tenet, semperque tenuit. (Cicero, ibid. pro Flacco, XXVII.

⁽¹⁾ Passage remarquable, où l'on voit ce qu'étoit la comédie, et comment elle étoit jugée par l'opinion romaine.

» que sur vous on doit s'en rapporter à
» vous (1)? »

Je ne prétends point commenter ce long passage d'une manière défavorable aux Grecs modernes. Veut-on y voir de l'exagération? J'y consens. Veut-on que ce portrait n'ait rien de commun avec les Grecs d'aujourd'hui? J'y consens encore, et même je le désire de tout mon cœur. Mais il n'en demeurera pas moins vrai que si l'on excepte peut-être une courte époque, jamais la Grèce en général n'eut de réputation morale dans les temps antiques, et que par le caractère autant que par les armes, les nations occidentales l'ont toujours surpassée sans mesure.

⁽¹⁾ Cicer. pro Flacco, XXVIII.

CHAPITRE IX.

SUR UN TRAIT PARTICULIER DU CARACTÈRE GREC. ESPRIT DE DIVISION.

Un caractère particulier de la Grèce, et qui la distingue, je crois, de toutes les nations du monde, c'est l'inaptitude à toute grande association politique ou morale. Les Grecs n'eurent jamais l'honneur d'être un peuple. L'histoire ne nous montre chez eux que des bourgades souveraines qui s'égorgent et que rien ne put jamais amalgamer. Ils brillèrent sous cette forme, parce qu'elle leur étoit naturelle, et que jamais les nations ne se rendent célèbres que sous la forme de gouvernement qui leur est propre. La différence des dialectes annonçoit celle des caractères ainsi que l'opposition des souverainetés; et ce même esprit de division, ils le portèrent dans la philosophie qui se divisa en sectes, comme la souveraineté s'étoit divisée en petites républiques indépendantes et ennemies. Ce mot de secte étant représenté dans la langue grecque par celui d'hérésie, les Grecs transportèrent ce

nom dans la religion. Ils dirent l'hérésie des ariens, comme ils avoient dit jadis l'hérésie des stoïciens. C'est ainsi qu'ils corrompirent ce mot innocent de sa nature. Ils furent hérétiques, c'est-à-dire divisionnaires dans la religion, comme ils l'avoient été dans la politique et dans la philosophie. Il seroit superflu de rappeler à quel point ils fatiguèrent l'Eglise dans les premiers siècles. Possédés du démon de l'orgueil et de celui de la dispute, ils ne laissent pas respirer le bon sens; chaque jour voit naître de nouvelles subtilités : ils mêlent à tous nos dogmes je ne sais quelle métaphysique téméraire qui étouffe la simplicité évangélique. Voulant être à la fois philosophes et chrétiens, ils ne sont ni l'un ni l'autre : ils mêlent à l'évangile le spiritualisme des platoniciens et les rêves de l'Orient. Armés d'une dialectique insensée, ils veulent diviser l'indivisible, pénétrer l'impénétrable; ils ne savent pas supporter le vague divin de certaines expressions qu'une docte humilité prend comme elles sont, et qu'elle évite même de circonscrire, de peur de faire naître l'idée du dedans et du dehors. Au lieu de croire on dispute, au lieu de prier on argumente; les grandes routes se couvrent d'évêques qui courent au concile; les relais de l'empire y suffisent à

peine; la Grèce entière est une espèce de Péloponnèse théologique où des atomes se battent pour des atomes. L'histoire ecclésiastique devient, grâce à ces ergoteurs, un livre dangereux. A la vue de tant de folie, de ridicule et de fureur, la foi chancelle, le lecteur s'écrie plein de dégoût et d'indignation : Penè moti sunt pedes mei!

Pour comble de malheur, Constantin transfère l'empire à Byzance. Il y trouve la langue grecque, admirable sans doute et la plus belle peut-être que les hommes aient jamais parlée, mais par malheur extrêmement favorable aux subtilités du langage; arme pénétrante qui n'auroit dû jamais être maniée que par la sagesse, et qui, par une déplorable fatalité, se trouva presque toujours sous la main des sophistes.

Byzance feroit croire au système des climats, ou à quelques exhalaisons particulières à certaines terres, qui influent d'une manière invariable sur le caractère des habitans. La souveraineté romaine en s'asseyant sur ce trône, saisie tout à coup par je ne sais quelle influence magique, perdit la raison pour ne plus la recouvrer. Qu'on feuillette l'histoire universelle, on ne trouvera pas une dynastie plus misérable. Ou foibles ou furieux, ou l'un et l'autre à la fois, ces insupportables princes

tournèrent surtout leur démence du côté de la théologie dont leur despotisme s'empara pour la bouleverser. Les résultats sont connus On diroit que la langue française a voulu faire justice de cet empire en le nommant Bas. Il périt comme il avoit vécu, en disputant. Mahomet brisoit les portes de la capitale pendant que les sophistes mitrés argumentoient sur la cloire du mont thabor.

Cependant, la langue grecque étant celle de l'empire, on s'accoutuma à dire l'Eglise grecque comme on disoit l'empire grec, quoique l'Eglise de Constantinople fût grecque précisément comme un Italien naturalisé à Boston seroit Anglais; mais la puissance des mots n'a cessé d'exercer un très-grand empire dans le monde. Ne dit-on pas encore l'Eglise grecque de Russie, en dépit de la langue et de la suprématie civile? Il n'y a rien que l'habitude ne fasse dire.

CHAPITRE X.

ÉCLAIRCISSEMENT D'UN PARALOGISME PHOTIEN.

AVANTAGE PRÉTENDU DES ÉGLISES, TIRÉ DE
L'ANTÉRIORITÉ CHRONOLOGIQUE.

L'ESPRIT de division et d'opposition que les circonstances ont naturalisé en Grèce depuis tant de siècles, y a jeté de si profondes racines, que les peuples de cette belle contrée ont fini par perdre jusqu'à l'idée même de l'unité. Ils la voient où elle n'est pas; ils ne la voient pas où elle est : souvent même leur vue se trouble, et ils ne savent plus de quoi ils parlent. Ils ont exporté en Russie un de leurs grands paralogismes, qui fait aujourd'hui un effet merveilleux dans les cercles de ce grand pays. On y dit assez communément que l'Eglise grecque est plus ancienne que la romaine. On ajoute même, en style métaphysique, que la première fut le berceau du christianisme. Mais que veulentils dire? Je sais que le Sauveur des hommes est né à Bethléem; et si l'on veut que son berceau ait été celui du christianisme, il n'y a rien de si rigoureusement vrai. On aura raison

encore, si l'on voit le berceau du christianisme à Jérusalem, et dans le Cénacle d'où partit, le jour de la Pentecôte, ce feu qui éclaire, qui échauffe et qui purifie (1). Dans ce sens, l'Eglise de Jérusalem est incontestablement la première; et S. Jacques, en sa qualité d'évêque, est antérieur à S. Pierre de tout le temps nécessaire pour parcourir la route qui sépare Jérusalem d'Antioche ou de Rome. Mais ce n'est pas de quoi il est question du tout. Quand est-ce donc qu'on voudra comprendre qu'il ne s'agit point entre nous des Eglises, mais DE L'EGLISE? On ne sauroit comparer deux Eglises catholiques, puisqu'il ne sauroit y en avoir deux, et que l'une exclut l'autre logiquement. Que si l'on compare une Eglise à l'Eglise, on ne sait plus ce qu'on dit. Affirmer que l'Eglise de Jérusalem par exemple, ou d'Antioche, est antérieure à l'établissement de l'Eglise catholique, c'est un truïsme, comme disent les Anglais; c'est une vérité niaise qui ne signifie rien et ne prouve rien. Autant vaudroit remarquer qu'un homme qui est à Jérusalem ne sauroit se trouver à Rome sans y aller. Imaginons un souverain qui vient prendre possession d'un

⁽¹⁾ Division du sermon de Bourdaloue sur la Pentecôte.

pays nouvellement conquis par ses armes. Dans la première ville frontière, il établit un gouverneur et lui donne de grands priviléges; il en établit d'autres sur sa route; il arrive ensin dans la ville qu'il a choisie pour sa capitale; il y fixe sa demeure, son trône, ses grands officiers, etc. Que dans la suite des temps, la première ville s'honore d'avoir été la première qui salua du nom de roi le nouveau souverain; qu'elle se compare même aux autres villes du gouvernement, et qu'elle fasse remarquer son antériorité même sur celui de la capitale, rien ne seroit plus juste; comme personne n'empêche à Antioche de rappeler que le nom de chrétien naquit dans ses murs; mais si CE gouvernement se prétendoit antérieur au gouvernement ou à l'état, on lui diroit : Vous avez raison si vous entendez prouver que le devoir d'obéissance naquit chez vous, et que vous êtes les premiers sujets. Que si vous avez des prétentions d'indépendance ou de supériorité, vous délirez; car jamais il ne peut être question d'antériorité contre l'état, puisqu'il n'y a qu'un état.

La question théologique est absolument la même. Qu'importe que telle ou telle Eglise ait été constituée avant celle de Rome? Encore une fois, ce n'est pas de quoi il s'agit. *Toutes*

les Eglises ne sont rien sans l'Eglise, c'est-àdire sans l'Eglise universelle ou catholique qui ne revendique à cet égard aucun privilége particulier, puisqu'il est impossible d'imaginer aucune association humaine sans un gouvernement ou centre d'unité de qui elle tient l'existence morale.

Ainsi les Etats-Unis d'Amérique ne seroient pas un état sans le Congrès qui les unit. Faites disparoître cette assemblée avec son président, l'unité disparoîtra en même temps, et vous n'aurez plus que treize états indépendans, en dépit de la langue et des lois communes.

Ajoutons, quoique sans nécessité pour le fond de la question, que cette antériorité dont j'ai entendu parler tant de fois, seroit moins ridicule s'il s'agissoit d'un espace de temps considérable, de deux siècles, par exemple, ou même d'un seul. Mais qu'y a-t-il donc d'antérieur dans le christianisme à saint Pierre qui fonda l'Eglise romaine, et à saint Paul qui adressa à cette Eglise une de ses admirables épîtres? Toutes les Eglises apostoliques sont égales en date; ce qui les distingue c'est la durée; car toutes les Eglises, une seule exceptée, ont disparu; aucune n'est en état de remonter, sans interruption et par des évêques connus, légitimes et orthodoxes, jusqu'à l'apôtre fondateur. Cette gloire n'appartient qu'à l'Eglise romaine.

Il faut ajouter encore que cette question d'antériorité, si futile et si sophistique en ellemême, est déplacée surtout dans la bouche de l'Eglise de Constantinople, la dernière en date parmi les Eglises patriarcales, qui ne tient même son titre que de l'obstination des empereurs grecs et de la complaisance du premier siége trop souvent obligé de choisir entre deux maux : jouet éternel de l'absurde tyrannie de ses princes, souillée par les plus terribles hérésies, fléau permanent de l'Eglise qu'elle n'a cessé de tourmenter pour la diviser ensuite, et peut-être sans retour.

Mais il ne peut être question d'antériorité. J'ai fait voir que cette question n'a point de sens, et que ceux qui l'agitent ne s'entendent pas eux-mêmes. Les Eglises photiennes ne veulent point s'apercevoir qu'au moment même de leur séparation, elles devinrent protestantes, c'est-à-dire séparées et indépendantes. Aussi pour se défendre, elles sont obligées d'employer le principe protestant, c'est-à-dire qu'elles sont unies par la foi, quoique l'identité de législation ne puisse constituer l'unité d'aucun gouvernement, laquelle ne peut exister partout où ne se trouve pas la hiérarchie d'autorité.

Ainsi, par exemple, toutes les provinces de

France sont des parties de la France, parce qu'elles sont toutes réunies sous une autorité commune; mais si quelques-unes rejetoient cette suprématie commune, elles devien-droient des états séparés et indépendans, et nul homme de sens ne toléreroit l'assertion qu'elles font toujours portion du royaume de France, parce qu'elles ont conservé la même langue et la même législation.

Les Eglises photiennes ont précisément et identiquement la même prétention : elles veulent être portion du royaume catholique après avoir abdiqué la puissance commune. Que si on les somme de nommer la puissance ou le tribunal commun qui constitue l'unité, elles répondent qu'il n'y en a point; et si on les presse encore en leur demandant comment il est possible qu'une puissance quelconque n'ait pas un tribunal commun pour toutes ses provinces, elles répondent que ce tribunal est inutile, parce qu'il a tout décidé dans ses six premières sessions, et qu'ainsi il ne doit plus s'assembler. A ces prodiges de déraison, elles en ajouteront d'autres, si votre logique continue à les harceler. Tel est l'orgueil, mais surtout tel est l'orgueil national; jamais on ne le vit avoir honte ou seulement peur de lui-même.

Toutes ces Eglises séparées se condamnent

chaque jour en disant : Je crois à l'Eglise une et universelle. Car il faut absolument qu'à cette profession de droit, elles en substituent une autre de fait qui dit : Je crois AUX Eglises UNE et UNIVERSELLE. C'est le solécisme le plus révoltant dont l'oreille humaine ait jamais été affligée.

Et ce solécisme, il faut bien le remarquer, ne peut nous être renvoyé. C'est en vain qu'on nous diroit : Séparés de nous, ne prétendezvous pas à l'unité? séparés de vous, pourquoi n'aurions-nous pas la même prétention? Il n'y a point de comparaison du tout; car l'unité est chez nous: c'est un fait sur lequel personne ne dispute. Toute la question roule sur la légitimité, la puissance et l'étendue de cette unité. Chez les photiens au contraire, comme chez tous les autres protestans, il n'y a point d'unité; en sorte qu'il ne peut être question de savoir si nous devons nous assujettir à un tribunal qui n'existe pas. Ainsi l'argument ne tombe que sur ces Eglises et ne sauroit être rétorqué.

La suprématie du Souverain Pontife est si claire, si incontestable, si universellement reconnue, qu'au temps de la grande scission, parmi ceux qui se révoltèrent contre sa puissance, nul n'osa l'usurper, et pas même l'auteur

du schisme. Ils nièrent bien que l'Evêque de Rome fût le chef de l'Eglise, mais aucun d'eux ne fut assez hardi pour dire je le suis : en sorte que chaque Eglise demeura seule et acéphale, ou ce qui revient au même, hors de l'unité et du catholicisme.

Photius avoit osé s'appeler Patriarche œcuménique, titre qui ne pouvoit se montrer que dans la folle Byzance. L'Eglise vit-elle jamais les évêques d'un seul patriarcat s'assembler et se nommer Concile œcuménique? Ce délire cependant n'auroit pas différé de l'autre. Pour ne pas blesser la logique, autant que les canons, Photius n'avoit qu'à s'attribuer sur tous ses complices cette même juridiction qu'il osoit disputer au Pontife légitime: mais la conscience des hommes étoit plus forte que son ambition. Il s'en tint à la révolte, et n'osa ou ne put jamais s'élever jusqu'à l'usurpation.

CHAPITRE XI.

QUE FAUT-IL ATTENDRE DES GRECS? CONCLUSION DE CE LIVRE.

Plusieurs relations nous ont fait connoître vaguement une fermentation précieuse excitée dans la Grèce moderne. On nous parle d'un nouvel esprit, d'un enthousiasme ardent pour la gloire nationale, d'efforts remarquables faits pour le perfectionnement de la langue vulgaire qu'on voudroit rapprocher de sa brillante origine. Le zèle étranger s'alliant au zèle patriotique, est sur le point de montrer au monde une académie athénienne, etc.

Sur la foi de ces relations, on pourroit croire à la régénération prochaine d'une nation jadis si célèbre, quoique l'institution et la régénération des nations, par le moyen des académies et même en général par le moyen des sciences, soit incontestablement ce qu'on peut imaginer de plus contraire à toutes les lois divines. Cependant j'accepte l'augure avec transport, et tous mes vœux appellent le succès de si nobles efforts; mais, je suis forcé de l'avouer, plu-

sieurs considérations m'alarment encore et me font douter malgré moi. Souvent j'ai entretenu des hommes qui avoient vécu long-temps en Grèce, et qui en avoient particulièrement étudié les habitans. Je les ai trouvés tous d'accord sur ce point, c'est que jamais il ne sera possible d'établir une souveraineté grecque. Il y a dans le caractère grec quelque chose d'inexplicable qui s'oppose à toute grande association, à toute organisation indépendante, et c'est la première chose qu'un étranger voit s'il a des yeux. Je souhaite de tout mon cœur qu'on m'ait trompé, mais trop de raisons parlent pour la vérité de cette opinion! D'abord elle est fondée sur le caractère éternel de cette nation qui est née divisée, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Cicéron qui n'étoit séparé que par trois ou quatre siècles des beaux jours de la Grèce, ne lui accordoit plus cependant que des talens et de l'esprit : que pouvons-nous en attendre aujourd'hui que vingt siècles ont passé sur ce peuple infortuné, sans lui laisser seulement apercevoir le jour de la liberté? L'effroyable servitude qui pèse sur lui depuis quatre siècles, n'a-t-elle pas éteint dans l'ame des Grecs jusqu'à l'idée même de l'indépendance et de la souveraineté? Qui ne connoît l'action déplorable du despotisme sur le caractère d'une nation

tion asservie? Et quel despotisme encore? Aucun peuple peut-être n'en éprouva de semblable. Il n'y a en Grèce aucun point de contact, aucun amalgame possible entre le maître et l'esclave. Les Turcs sont aujourd'hui ce qu'ils étoient au milieu du XV. e siècle; des Tartares campés en Europe. Rien ne peut les rapprocher du peuple subjugué que rien ne peut rapprocher d'eux. Là, deux lois ennemies se contemplent en rugissant; elles pourroient se toucher pendant l'éternité, sans pouvoir jamais s'aimer. Entre elles point de traités, point d'accommodemens, point de transactions possibles. L'une ne peut rien accorder à l'autre, et ce sentiment même qui rapproche tout, ne peut rien sur elles. De part et d'autre les deux sexes n'osent se regarder, ou se regardent en tremblant comme des êtres d'une nature ennemie que le Créateur a séparés pour jamais. Entre eux est le sacrilége et le dernier supplice. On diroit que Mahomet II est entré hier dans la Grèce et que le droit de conquête y sévit encore dans sa rigueur primitive. Placé entre le cimeterre et le bâton du pacha, le Grec ose à peine respirer : il n'est sûr de rien, pas même de la femme qu'il vient d'épouser. Il cache son trésor, il cache sa fille; il cache jusqu'à la façade de sa maison, si elle peut dire le secret de sa richesse.

Il s'endurcit à l'insulte et aux tourmens. Il sait combien il peut supporter de coups sans déceler l'or qu'il a caché. Quel a dû être le résultat de ce traitement sur le caractère d'un peuple écrasé, chez qui l'enfant prononce à peine le nom de sa mère, avant celui d'avanie? De véritables observateurs protestent que si le sceptre de fer qui lui commande venoit à se retirer subitement, ce seroit le plus grand malheur pour la Grèce qui entreroit aussitôt dans un accès de convulsion universelle, sans qu'il fût possible d'y trouver un remède ni d'en prévoir la fin. Où seroit pour ce peuple, supposé affranchi, le point de réunion et le centre de l'unité politique, qu'il ne concevroit pas mieux qu'il ne conçoit depuis huit siècles l'unité religieuse? Quelle province voudroit céder à l'autre? Quelle race les domineroit? D'ailleurs rien ne présage cet affranchissement. Jadis notre foiblesse sauva le sceptre des sultans; aujourd'hui c'est notre force qui le protége. De grandes jalousies s'observent et se balancent. Si toutes les apparences ne nous trompent pas, elles soutiendront encore, et pour long-temps peut-être, le trône ottoman, quoique miné de toutes parts.

Et quand même ce trône tomberoit, la Grèce changeroit de maître, c'est tout ce qu'elle obtiendroit. Il peut se faire sans doute qu'elle y gagnât, mais toujours elle seroit dominée. L'Egypte est sans contredit, et sous tous les rapports, le pays de l'univers le plus fait pour ne dépendre que de lui-même. Ezéchiel cependant lui déclara, il y a plus de deux mille ans, que jamais l'Egypte n'obéiroit à un sceptre égyptien (1); et depuis Cambyse jusqu'aux Mamelucks, la prophétie n'a cessé de s'accomplir. Misraim, sans doute, expie encore sous nos yeux les crimes qui sortirent jadis des temples de Memphis et de Tentyra, dont les profondes et mystérieuses retraites versèrent l'erreur sur le genre humain. Pour ce long forfait, l'Egypte est condamnée au dernier supplice des nations; l'ange de la souveraineté a quitté ces fameuses centrées, et peut-être pour n'y plus revenir. Qui sait si la Grèce n'est pas soumise au même anathème? Aucun prophète ne l'a maudite (2), du moins dans nos livres; mais on seroit tenté de croire que l'identité de la peine suppose celle des transgressions. N'est-ce pas la Grèce qui fut l'enchanteresse des nations? N'est-ce pas elle qui se chargea de transmettre à l'Europe, les superstitions de l'Egypte et de l'Orient?

⁽¹⁾ Ezéchiel, XXIX, 13; XXX, 13.

⁽²⁾ Je veux seulement dire que si la Grèce est condamnée, ce n'est pas dans nos livres saints.

Par elle ne sommes-nous pas encore païens? Y a-t-il une fable, une folie, un vice qui n'ait un nom, un emblème, un masque grec? et pour tout dire, n'est-ce pas la Grèce qui eut jadis l'horrible honneur de nier Dieu la première, et de prêter une voix téméraire à l'athéisme, qui n'avoit point encore osé prendre la parole à la face des hommes (1)?

Elien remarque avec raison, que toutes les nations nommées barbares par les Grecs, reconnurent une divinité suprême, et qu'il n'y eut jamais d'athées parmi elles (2).

Je ne demande qu'à me tromper; mais aucun œil humain ne sauroit apercevoir la fin du servage de la Grèce; et s'il venoit à cesser, qui sait ce qui arriveroit?

Plus d'une fois dans nos temps modernes, elle a réglé ses espérances et ses projets politiques sur l'affinité des cultes; mais toujours destinée à se tromper, elle a pu apprendre à ses dépens qu'elle ne tient plus à rien. Combien lui faudra-t-il encore de siècles pour com-

⁽¹⁾ PRIMUM Graius homo mortales tollere contrà Est oculos ausus, etc. Lucret. lib. I, 67 et 68.

⁽¹⁾ Ælian. Hist. Var. lib. II, cap. XXXI. — Thomassin. Manière d'étudier et d'enseigner l'Histoire, tom. I, liv. II, chap. V. pag. 381. Paris, 1693, in-8.

prendre qu'on n'a point de frères, quand on n'a pas une mère commune?

Une erreur fatale de la Grèce, et qui malheureusement n'a pas l'air de finir sitôt, c'est de s'appuyer sur d'anciens souvenirs, pour s'attribuer je ne sais quelle existence imaginaire qui la trompe sans cesse. Il lui arrive même de parler de rivalité à notre égard. Jadis peut-être cette rivalité avoit une base et un sens; mais que signifie aujourd'hui une rivalité où l'on trouve d'un côté tout et de l'autre rien? Est-ce la gloire des armes ou celle des sciences que la Grèce voudroit nous disputer? Elle se nomme elle-même l'Orient, tandis que, pour le véritable orient, elle n'est qu'un point de l'occident, et que pour nous elle est à peine visible. Je sais qu'elle a écrit l'Iliade, qu'elle a bâti le Pécile, qu'elle a sculpté l'Apollon du Belvédère, qu'elle a gagné la bataille de Platée; mais tout cela est bien ancien, et franchement un sommeil de vingt-cinq siècles ressemble beaucoup à la mort. Puissent les plus tristes augures n'être que des apparences trompeuses! Désirons ardemment que cette nation ingénieuse recouvre son indépendance et s'en montre digne; désirons que le soleil se lève enfin pour elle, et que les anciennes ténèbres se dissipent! Il n'appartient point à un particulier

de donner des avis à une nation, mais le simple vœu est toujours permis. Puisse la Grèce proprement dite, cette véritable Grèce si bien circonscrite par Cicéron (1), se détacher à jamais de cette fatale Byzance, jadis simple colonie grecque, et dont la suprématie imaginaire repose toute entière sur des titres qui n'existent plus! On nous parle de Phocion, de Périclès, d'Epaminondas, de Socrate, de Platon, d'Agésilas, etc. etc. Eh bien! traitons directement avec leurs descendans sans nous embarrasser des municipes. Il n'y a de notre côté ni haine ni aigreur : nous n'avons point oublié, comme les Grecs, la paix de Lyon et celle de Florence. Embrassons-nous de nouveau et pour ne nous séparer jamais. Il n'y a plus entre nous qu'un mur magique élevé par l'orgueil, et qui ne tiendra pas un instant devant la bonne foi et l'envie de se réunir. Que si l'anathème dure toujours, tâchons au moins qu'aucun reproche ne puisse tomber sur nous. Un prélat de l'Eglise grecque s'est plaint amèrement, j'en ai la certitude, que les avances faites d'un certain côté avoient été reçues avec une hauteur décourageante. Une telle dérogation aux maximes

⁽¹⁾ Sup. chap. VIII, pag. 224.

connues de douceur et d'habileté, quelque légère qu'on la veuille supposer, paroît bien peu vraisemblable. Quoi qu'il en soit, il faut désirer de toutes nos forces que de nouvelles négociations aient un succès plus heureux, et que l'amour ouvre de bonne grâce ses immenses bras qui étreignent les nations comme les individus.

FIN DU QUATRIÈME LIVRE.

CONCLUSION.

I. Après l'horrible tempête qui vient de tourmenter l'Eglise, que ses enfans lui donnent au moins le spectacle consolant de la concorde; qu'ils cessent, il en est temps, de l'affliger par leurs discussions insensées. C'est à nous d'abord, heureux enfans de l'unité, qu'il appartient de professer hautement des principes, dont l'expérience la plus terrible vient de nous faire sentir l'importance. De tous les points du globe (heureusement il n'en est aucun où il ne se trouve des chrétiens légitimes), qu'une seule voix formée de toutes nos voix réunies répète, avec un religieux transport, le cri de ce grand homme que j'ai combattu sur quelques points importans avec tant de répugnance et de respect : O sainte Eglise romaine, mère des Eglises et de tous les fidèles! Eglise choisie de Dieu pour unir ses enfans dans la même foi et dans la même charité! nous tiendrons toujours à ton unité, par le fond de nos entrailles (1). Nous avons trop méconnu notre bonheur; égarés

⁽¹⁾ Bossuet, sermon sur l'unité.

par les doctrines impies dont l'Europe a retenti dans le dernier siècle; égarés, peut-être encore davantage, par des exagérations insoutenables, et par un esprit d'indépendance allumé dans le sein même de notre Eglise, nous avons presque brisé des liens dont nous ne pourrions, sans nous rendre absolument inexcusables, méconnoître aujourd'hui l'inestimable prix. Des souverainetés catholiques même, qu'il soit permis de le dire sans sortir des bornes du profond respect qui leur est dû, des souverainetés catholiques ont paru quelquefois apostasier; car c'est une apostasie que de méconnoître les fondemens du christianisme, de les ébranler même en déclarant hautement la guerre au chef de cette religion; en l'accablant de dégoûts, d'amertumes, de chicanes honteuses, que des puissances protestantes se seroient peut-être interdites. Parmi ces princes, il en est qui seront inscrits un jour au rang des grands persécuteurs; ils n'ont pas fait couler le sang, il est vrai; mais la postérité demandera si les Dioclétien, les Galère et les Dèce, firent plus de mal au christianisme.

Il est temps d'abjurer des systèmes si coupables; il est temps de revenir au Père commun, de nous jeter franchement dans ses bras, et de faire tomber enfin ce mur d'airain que l'impiété, l'erreur, le préjugé et la malveillance avoient élevé entre nous et lui.

II. Mais dans ce moment solennel où tout annonce que l'Europe touche à une révolution mémorable, dont celle que nous avons vue ne fut que le terrible et indispensable préliminaire, c'est aux protestans que doivent s'adresser avant tout nos fraternelles remontrances et nos ferventes supplications. Qu'attendent-ils encore, et que cherchent-ils? Ils ont parcouru le cercle entier de l'erreur. A force d'attaquer, de ronger pour ainsi dire la foi, ils ont détruit le christianisme chez eux, et grâce aux efforts de leur terrible science qui n'a cessé de protester, la moitié de l'Europe se trouve enfin sans religion. L'ère des passions a passé; nous pouvons nous parler sans nous hair, même sans nous échauffer; profitons de cette époque favorable; que les princes surtout s'aperçoivent que le pouvoir leur échappe, que la monarchie européenne n'a pu être constituée et ne peut être conservée que par la religion une et unique; et que si cet allié leur manque, il faut qu'ils tombent.

III. Tout ce qu'on a dit pour effrayer les puissances protestantes, sur l'influence d'un pouvoir étranger, est une chimère, un épouvantail élevé dans le XVI.º siècle, et qui ne

signifie plus rien dans le nôtre. Que les Anglais surtout réfléchissent profondément sur ce point; car le grand mouvement doit partir de chez eux : s'ils ne se hâtent pas de saisir la palme immortelle qui leur est offerte, un autre peuple la leur ravira. Les Anglais, dans leurs préjugés contre nous, ne se trompent que sur le temps; leur déraison n'est qu'un anachronisme. Ils lisent dans quelque livre catholique qu'on ne doit point obéir à un prince hérétique. Tout de suite ils s'effrayent et crient au papisme; mais tout ce feu s'éteindroit bientôt s'ils daignoient lire la date du livre qui remonte infailliblement à la déplorable époque des guerres de religion, et des changemens de souverainetés. Les Anglais eux-mêmes n'ontils pas déclaré en plein parlement que, si un roi d'Angleterre embrassoit la religion catholique, il seroit PAR LE FAIT MEME privé de la couronne (1)? Ils pensent donc que le crime de vouloir changer la religion du pays, ou d'en faire seulement naître le soupçon légitime, justifie la révolte de la part des sujets, ou plutôt les autorise à détrôner le souverain sans devenir rebelles. Or, je serois curieux d'apprendre

⁽¹⁾ Parliamentary debates, vol. IV. London, 1805, in-8.0, pag. 677.

pourquoi et comment Elisabeth ou Henri VIII avoient sur leurs sujets catholiques plus de droits que George III n'en auroit aujourd'huisur ses sujets protestans; et pourquoi les catholiques d'alors, forts de leurs priviléges naturels et d'une possession de seize siècles, n'étoient pas autorisés à regarder leurs tyrans, comme déchus PAR LE FAIT MÊME de tout droit à la couronne? Pour moi, je ne dirai point qu'une nation en pareil cas a droit de résister à ses maîtres, de les juger et de les déposer; car il m'en coûteroit infiniment de prononcer cette décision, dans toute supposition imaginable; mais on m'accordera sans doute que si quelque chose peut justifier la résistance, c'est un attentat sur la religion nationale. Pendant long-temps le titre de jacobite annonça un ennemi déclaré de la maison régnante. Celleci se défendoit et levoit la hache sur tout partisan de la famille dépossédée; c'est l'ordre politique. Mais à quel moment précis le jacobite commença-t-il d'être réellement coupable? C'est une question terrible qu'il faut laisser au jugement de Dieu. Maintenant qu'il s'est expliqué par le temps, le catholique se présente au souverain de l'Angleterre, et lui dit: « Vous » voyez nos principes : notre fidélité n'a ni » bornes, ni exceptions, ni conditions. Dieu

» nous a enseigné que la souveraineté est son » ouvrage : il nous a prescrit de résister, au » péril de notre vie, à la violence qui vou-» droit la renverser; et si cette violence est » heureuse, nulle part il ne nous a révélé à » quelle époque le succès peut la rendre légi-» time. Se trop presser peut être un crime; » mourir pour ses anciens maîtres n'en est » jamais un. Tant qu'il y eut des Stuarts au » monde, nous combattions pour eux, et sous » la hache de vos bourreaux, notre dernier » soupir fut pour ces princes malheureux: » maintenant ils n'existent plus: Dieu a parlé, » vous êtes souverains légitimes; nous ne » savons pas depuis quand; mais vous l'êtes. Agréez cette même fidélité religieuse, obs-» tinée, inébranlable, que nous jurâmes jadis » à cette race infortunée qui précéda la vôtre. » Si jamais la rébellion vient à rugir autour » de vous, aucune crainte, aucune séduction » ne pourra nous détacher de votre cause. » Eussiez-vous même à notre égard les torts » les plus inexcusables, nous la défendrons » jusqu'à notre dernier soupir. On nous trou-» vera autour de vos drapeaux, sur tous les » champs de bataille où l'on combattra pour » vous; et si pour attester notre foi, il faut » encore monter sur les échafauds, vous nous

- » y avez accoutumés; nous les arroserons de
- a notre sang, sans nous rappeler celui de nos
- » pères que vous fîtes couler pour ce même
- » crime de fidélité. »

IV. Tout semble démontrer que les Anglais sont destinés à donner le branle au grand mouvement religieux qui se prépare et qui sera une époque sacrée dans les fastes du genre humain. Pour arriver les premiers à la lumière parmi tous ceux qui l'ont abjurée, ils ont deux avantages inappréciables et dont ils se doutent peu; c'est que, par la plus heureuse des contradictions, leur système religieux se trouve à la fois, et le plus évidemment faux et le plus évidemment près de la vérité.

Pour savoir que la religion anglicane est fausse, il n'est besoin ni de recherches, ni d'argumentation. Elle est jugée par intuition; elle est fausse comme le soleil est lumineux. Il suffit de regarder. La hiérarchie anglicane est isolée dans le christianisme; elle est donc nulle. Il n'y a rien de sensé à répliquer à cette simple observation. Son épiscopat est également rejeté par l'Eglise catholique et par la protestante: mais s'il n'est ni catholique, ni protestant, qu'est-il donc? Rien. C'est un établissement civil et local, diamétralement opposé à l'universalité, signe exclusif de la

vérité. Ou cette religion est fausse, ou Dieu s'est incarné pour les Anglais: entre ces deux propositions, il n'y a point de milieu. - Souvent leurs théologiens en appellent à L'ÉTABLIS-SEMENT, sans s'apercevoir que ce mot seul annulle leur religion, puisqu'il suppose la nouveauté et l'action humaine, deux grands anathèmes également visibles, décisifs et ineffaçables. D'autres théologiens de cette école, et des prélats même, voulant échapper à ces anathèmes dont ils ont l'involontaire conviction, ont pris l'étrange parti de soutenir qu'ils n'étoient pas protestans : sur quoi il faut leur dire encore: Qu'êtes-vous donc?-Apostoliques, disent-ils (1). Mais ce seroit pour nous faire rire sans doute, si l'on pouvoit rire de choses aussi sérieuses et d'hommes aussi estimables.

V. L'Eglise anglicane est d'ailleurs la seule association du monde, qui se soit déclarée nulle et ridicule dans l'acte même qui la constitue. Elle a proclamé solennellement dans cet acte XXXIX ARTICLES, ni plus ni moins, absolument nécessaires au salut, et qu'il faut jurer pour appartenir à cette Eglise. Mais l'un de ces articles (2), déclare solennel-

⁽¹⁾ Sup. liv. IV, chap. V, p. 196.

⁽²⁾ C'est le VI.e ainsi conçu: Sacra Scriptura continet omnia quæ ad salutem sunt necessaria. Ità ut quidquid

lement que Dieu, en constituant son Eglise, n'a point laissé l'infaillibilité sur la terre; que toutes les Eglises se sont trompées, à commencer par celle de Rome; qu'elles se sont trompées grossièrement, même sur le dogme, même sur la morale; en sorte qu'aucune d'elles ne possède le droit de prescrire la croyance, et que l'écriture sainte est l'unique règle du chrétien (1). L'Eglise anglicane déclare donc à ses enfans, qu'elle a bien le droit de leur commander, mais qu'ils ont droit de ne pas lui obéir. Dans le même moment, avec la même plume, avec la même encre, sur le même papier, elle déclare le dogme et déclare qu'elle n'a pas le droit de le déclarer. J'espère que dans l'interminable catalogue des folies humaines, celle-là tiendra toujours une des premières places.

VI. Après cette déclaration solennelle de

nec legitur, neque inde probari potest, non sit à quodam exigendum et tanquam articulum fidei credatur, aut ad salutis necessitatem requiri. (Wilkins's Concilia anglica, in-f.º, tom. IV, p. 233.)

⁽¹⁾ Sicut erravit Ecclesia hierosolymitana, alexandrina et antiochena, ita et erravit Ecclesia romana, non solùm quoad agenda et cæremoniarum ritus, verùm in his quæ credenda sunt. (Art. XIX, ibid. p. 235.)

l'Eglise anglicane, qui s'annulle elle-même, il manquoit un témoignage de l'autorité civile, qui ratifiât ce jugement; et ce témoignage je le trouve dans les débats parlementaires de l'année 1805, au sujet de l'émancipation des catholiques. Dans une de ces séances bruyantes, qui ne doivent servir qu'à préparer les esprits pour une époque plus reculée et plus heureuse, le procureur-général de S. M. le Roi de la Grande - Bretagne laissa échapper une phrase qui n'a pas été remarquée, ce me semble, mais qui n'en est pas moins une des choses les plus curieuses qui aient été prononcées en Europe depuis un siècle, peut-être.

Souvenez-vous, disoit à la chambre des communes ce magistrat important, revêtu du ministère public; souvenez-vous que c'est absolument la même chose pour l'Angleterre, de révoquer les lois portées contre les catholiques, ou d'avoir sur-le-champ un parlement catholique et une religion catholique, au lieu de l'établissement actuel (1).

⁽¹⁾ I think that no alternative can exist between keeping the establishment we have and putting a Roman catholick establishment in its place. (Parliamentary debates, etc. vol. IV. London, 1805, p. 943. Disc. du procureur-général).

Le commentaire de cette inappréciable naïveté se présente de lui-même. C'est comme si le procureur-général avoit dit en propres termes: Notre religion, comme vous le savez, n'est qu'un établissement purement civil, qui ne repose que sur la loi du pays et sur l'intérêt de chaque individu. Pourquoi sommesnous anglicans? Certes, ce n'est pas la persuasion qui nous détermine; c'est la crainte de perdre des biens, des honneurs et des priviléges. Le mot de FOI n'ayant donc point de sens dans notre langue, et la conscience anglaise étant catholique, nous lui obéirons du moment où il ne devra plus rien nous en coûter. En un clind'æil, nous serons tous catholiques (1).

VII. Mais si dans tout ce qu'il renferme de

⁽¹⁾ J'oserois croire cependant que le savant magistrat s'exagéroit le malheur futur. Tout le monde, disoit-il, sera catholique: eh bien, dès que tout le monde seroit d'accord, où seroit le mal?

Trois jours auparavant (séance du 10 mai, ibid. p. 761), un pair disoit en parlant sur la même question: « Jacques II ne demandoit pour les catholiques » que l'égalité de priviléges; mais cette égalité auroit » amené la chute du protestantisme. » ET POURQUOI? C'est toujours le même aveu. L'erreur, si elle n'est soutenue par des proscriptions, ne tiendra jamais contre la vérité.

faux, il n'y a rien de si évidemment faux que le système anglican, en revanche, par combien de côtés ne se recommande-t-il pas à nous comme le plus voisin de la vérité? Retenus par les mains de trois souverains terribles qui goûtoient peu les exagérations populaires, et retenus aussi, c'est un devoir de l'observer, par un bon sens supérieur, les Anglais purent, dans le XVI.º siècle, résister jusqu'à un point remarquable, au torrent qui entraînoit les autres nations, et conserver plusieurs élémens catholiques. De là cette physionomie ambiguë qui distingue l'Eglise anglicane, et que tant d'écrivains ont fait observer. « Elle n'est pas » sans doute l'épouse légitime; mais c'est la » maîtresse d'un roi; et quoique fille évidente » de Calvin, elle n'a point la mine effrontée » de ses sœurs. Levant la tête d'un air majes-» tueux, elle prononce assez distinctement » les noms de Pères, de Conciles, de Chefs » de l'Eglise : sa main porte la crosse avec » aisance; elle parle sérieusement de sa no-» blesse; et sous le masque d'une mitre isolée » et rebelle, elle a su conserver on ne sait » quel reste de grâce antique, vénérable débris » d'une dignité qui n'est plus (1). »

^{(1)} As the mistress of a monarch's Bed, Her front erect with majesty she bore,

Nobles Anglais! vous fûtes jadis les premiers ennemis de l'unité; c'est à vous aujourd'hui qu'est dévolu l'honneur de la ramener en Europe. L'erreur n'y lève la tête que parce que nos deux langues sont ennemies : si elles viennent à s'allier sur le premier des objets, rien ne leur résistera. Il ne s'agit que de saisir l'heureuse occasion que la politique vous présente dans ce moment. Un seul acte de justice, et le temps se chargera du reste.

The crosier wielded and the mitre wore:
Shew'd affectation of an ancient line
And Fathers, councils, churches and churches's head

Were on her rev'rend Phylacteries read.

(Dryden's original poems. in-12, tom. I, The hind and the Panther. Part. 1). — Je lis dans le Magasin européen, tom. XVIII, août 1790, p. 115, un morceau remarquable du docteur Burney sur le même sujet.

Quelques dissidens modernes sont moins polis et plus tranchans. « L'Eglise de Rome, disent-ils, est une » prostituée; celle d'Ecosse, une entretenue; et celle » d'Angleterre, une femme de moyenne vertu entre

» l'une et l'autre. »

They (the dissenters) called the church of Rome a strumpet; the kirk of scotland a kept-mistress, and the church of England an equivocal lady of easy virtue between the one and the other. (Journal du parlement d'Angleterre, chambre des communes, jeudi 2 mars 1790, discours du célèbre Burke.)

VIII. Après trois siècles d'irritation et de disputes, que nous reprochez-vous encore et de quoi vous plaignez-vous? Dites-vous tou-jours que nous avons innové; que nous avons inventé des dogmes et changé nos opinions humaines en symboles? Mais si vous ne voulez pas en croire nos docteurs qui protestent et qui prouvent qu'ils n'enseignent que la foi des apôtres, croyez-en au moins vos athées : ils vous diront que les pouvoirs exercés par l'Eglise romaine, sont en grande partie antérieurs à presque tous les établissemens politiques de l'Europe (1).

Croyez-en vos déistes: ils vous diront qu'un homme instruit ne sauroit résister au poids de l'évidence historique qui établit que dans toute la période des quatre premiers siècles de l'Eglise, les points principaux des doctrines papistes, étoient déjà admis en théorie et en pratique (2).

⁽¹⁾ Many of the powers indeed assumed by the church of Rome were very uncient and were prior to almost every political government established in Europe. (Hume's hist. of England. Henri VIII, ch. XXIX, ann. 1521.

Hume, comme on voit, tâche de modifier légèrement sa proposition; mais ce n'est qu'une pure chicane qu'il fait à sa conscience.

⁽²⁾ Gibbon, Mémoires, tom. I, chap. I de la traduction française.

Croyez-en vos apostats: ils vous diront qu'ils avoient cédé d'abord à cet argument qui leur parut invincible; qu'il faut qu'il y ait quelque part un juge infaillible, et que l'Eglise de Rome est la seule société chrétienne qui prétende et puisse prétendre à ce caractère (1).

Croyez-en enfin vos propres docteurs, vos propres évêques anglicans: ils vous diront dans leurs momens heureux de conscience ou de distraction, que les germes du papisme furent semés dès le temps des apôtres (2).

Tâchez de vous recueillir; tâchez d'être maîtres de vous-mêmes et de vos préjugés, assez pour pouvoir contempler dans le calme de votre conscience, de quel étrange système

⁽¹⁾ Cette décision est de Chillingworth, et Gibbon qui la rapporte, ajoute que le premier ne devoit cet argument qu'à lui-même. (Gibbon au livre cité, chap. VI.) Dans cette supposition, il faut croire que ni Chillingworth ni Gibbon n'avoient beaucoup lu nos docteurs.

⁽²⁾ The seeds of Popery were sown even in the apostles times. (Bishop Newton's dissertations on the profecies. London, in-8.0 tom. III, ch. X, p. 148.)

L'honnête homme! Encore un léger effort de franchise, et nous l'aurions entendu convenir, non indirectement comme il le fait ici, mais en propres termes, que les germes du papisme furent semés par Jésus-Christ.

vous avez le malheur d'être encore les principaux défenseurs. Faut-il donc tant d'argumens contre le protestantisme? Non. Il suffit de tracer exactement son portrait et de le lui montrer sans colère.

IX. « En vertu d'un anathème terrible, » inexplicable sans doute, mais cependant » bien moins inexplicable qu'incontestable, le genre humain avoit perdu tous ses droits. » Plongé dans de mortelles ténèbres, il ignoroit tout puisqu'il ignoroit Dieu, et puisqu'il » l'ignoroit il ne pouvoit le prier; en sorte » qu'il étoit spirituellement mort sans pouvoir » demander la vie. Parvenu par une dégra-» dation rapide au dernier degré de l'abrutis-» sement, il outrageoit la nature par ses » mœurs, par ses lois et par ses religions » même. Il consacroit tous les vices; il se rouloit dans la fange, et son abrutissement étoit tel, que l'histoire naïve de ces temps » forme un tableau dangereux que tous les » hommes ne doivent pas contempler. Dieu » cependant, après avoir dissimulé quarante » siècles, se souvint de sa créature. Au mo-» ment marqué et de tout temps annoncé, » il ne dédaigna pas le sein d'une vierge; il se » revêtit de notre malheureuse nature et parut » sur la terre. Nous le vîmes, nous le tou-

» châmes, il nous parla: il vécut, il enseigna, » il souffrit, il mourut pour nous. Sorti de » son tombeau, suivant sa promesse, il repa-» rut encore parmi nous, pour assurer solen-» nellement à son Eglise une assistance aussi » durable que le monde. Mais hélas! cet effort » de l'amour tout-puissant, n'eut pas à beau-» coup près tout le succès qu'il annonçoit. » Par défaut de science ou de force, ou par » distraction, peut-être Dieu manqua son » coup et ne put tenir sa parole. Moins avisé » qu'un chimiste, qui entreprendroit d'en-» fermer l'éther dans la toile ou le papier, il » ne confia qu'à des hommes cette vérité qu'il » avoit apportée sur la terre : elle s'échappa » donc, comme on auroit bien pu le prévoir, » par tous les pores humains : bientôt cette reli-» gion sainte, révélée à l'homme par l'Homme-» Dieu, ne fut plus qu'une infâme idolâtrie, » qui dureroit encore si le christianisme, après » seize siècles, n'eût été brusquement ramené » à sa pureté originelle par deux misérables.» Voilà le protestantisme. Et que dira-t-on de lui et de vous qui le défendez, lorsqu'il n'existera plus? Aidez-nous plutôt à le faire disparoître. Pour établir une religion et une morale en Europe; pour donner à la vérité les forces qu'exigent les conquêtes qu'elle

médite; pour raffermir surtout le trône des souverains, et calmer doucement cette fermentation générale des esprits qui nous menace des plus grands malheurs, un préliminaire indispensable est d'effacer du dictionnaire européen ce mot fatal, Protestantisme.

X. Il est impossible que des considérations aussi importantes ne se fassent pas jour enfin dans les cabinets protestans, et n'y demeurent en réserve pour en descendre ensuite comme une eau bienfaisante qui arrosera les vallées. Tout invite les protestans à revenir à nous. Leur science, qui n'est maintenant qu'un épouvantable corrosif, perdra sa puissance délétère en s'alliant à notre soumission, qui ne refusera point à son tour de s'éclairer par leur science. Ce grand changement doit commencer par les princes, et demeurer parfaitement étranger au ministère dit Evangélique. Plusieurs signes manifestes excluent ce ministère dugrand œuvre. Adhérer à l'erreur est toujours un grand mal; mais l'enseigner par état, et l'enseigner contre le cri de sa conscience, c'est l'excès du malheur, et l'aveuglement absolu en est la suite véritable. Un grand exemple de ce genre vient de nous être présenté dans la capitale du protestantisme, où le corps des pasteurs a renoncé publiquement au christianisme en se

déclarant arien, tandis que le bon sens laïque lui reproche son apostasie.

XI. Au milieu de la fermentation générale des esprits, les Français, et parmi eux l'ordre sacerdotal en particulier, doivent s'examiner soigneusement, et ne pas laisser échapper cette grande occasion de s'employer, efficacement et en première ligne, à la reconstruction du saint édifice. Ils ont sans doute de grands préjugés à vaincre; mais pour y parvenir, ils ont aussi de grands moyens; et, ce qui est trèsheureux, de puissans ennemis de moins. Les parlemens n'existent plus; réunis en corps, ils auroient opposé une résistance peut-être invincible, et c'en étoit fait de l'Eglise gallicane. Aujourd'hui l'esprit parlementaire ne peut s'expliquer et agir que par des efforts individuels, qui ne sauroient avoir un grand effet. On peut donc espérer que rien n'empêchera le sacerdoce de se rapprocher sincèrement du Saint Siége dont les circonstances l'avoient éloigné plus qu'il ne le croyoit peut-être. Il n'y a pas d'autre moyen de rétablir la religion sur ses antiques bases. Les ennemis de cette religion, qui ne l'ignorent pas, tâchent de leur côté d'établir l'opinion contraire; savoir: que c'est le Pape qui s'oppose à la réunion des chrétiens. Un évêque grec a déclaré naguère

qu'il ne voyoit plus, entre les deux Eglises, d'autre mur de séparation QUE la suprématie du Pape (1); et cette assertion toute simple de la part de son auteur, je l'ai entendu citer en pays catholique, pour établir encore la nécessité de restreindre davantage la suprême puissance spirituelle. Pontifes et lévites français, gardez-vous du piége qu'on vous tend : pour abolir le protestantisme sous toutes les formes, on vous propose de vous faire protestans. C'est au contraire en rétablissant la suprématie pontificale, que vous replacerez l'Eglise gallicane sur ses véritables bases, et que vous lui rendrez son ancien éclat. Reprenez votre place, l'Eglise universelle a besoin de vous pour célébrer dignement l'époque fameuse, et que la postérité n'envisagera jamais sans une profonde admiration; l'époque, dis-je, où le Souverain Pontife s'est vu reporté sur son trône par des évènemens dont les causes sortent visiblement du cercle étroit des moyens humains.

⁽¹⁾ Ce prélat est M. Elie Méniate, évêque de Zarissa. Son livre intitulé: La pierre d'achoppement, a été traduit en allemand par M. Jacob Kemper. Vienne, in-8.º 1787. On lit à la page 93: Ich halte den streit über die ober-gevalt des Pabstes für den haupt-punkt; denn dieser ist die schied-mauer welche die zwey kirchen trennt.

XII. Nulle institution humaine n'a duré dix-huit siècles. Ce prodige qui seroit frappant partout, l'est plus particulièrement au sein de la mobile Europe. Le repos est le supplice de l'Européen, et ce caractère contraste merveilleusement avec l'immobilité orientale. Il faut qu'il agisse, il faut qu'il entreprenne: il faut qu'il innove et qu'il change tout ce qu'il peut atteindre. La politique surtout n'a cessé d'exercer le génie innovateur des enfans audacieux de Japhet. Dans l'inquiète défiance qui les tient sans cesse en garde contre la souveraineté, il y a beaucoup d'orgueil sans doute, mais il y a aussi une juste conscience de leur dignité: Dieu seul connoît les quantités respectives de ces deux élémens. Il suffit ici de faire observer le caractère qui est un fait incontestable, et de se demander quelle force cachée a donc pu maintenir le trône pontifical, au milieu de tant de ruines et contre toutes les règles de la probabilité? A peine le christianisme s'est établi dans le monde, et déjà d'impitoyables tyrans lui déclarent une guerre féroce. Ils baignent la nouvelle religion dans le sang de ses enfans. Les hérétiques l'attaquent de leur côté dans tous ses dogmes successivement. A leur tête éclate Arius qui épouvante le monde, et le fait douter s'il est chrétien.

Julien avec sa puissance, son astuce, sa science et ses philosophes complices, portent au christianisme des coups mortels pour tout ce qui eût été mortel. Bientôt le Nord verse ses peuples barbares sur l'empire romain; ils viennent venger les martyrs, et l'on pourroit croire qu'ils viennent étouffer la religion pour laquelle ces victimes moururent; mais c'est le contraire qui arrive. Eux-mêmes sont apprivoisés par ce culte divin qui préside à leur civilisation, et se mêlant à toutes leurs. institutions, enfante la grande famille européenne et sa monarchie dont l'univers n'avoit nulle idée. Les ténèbres de l'ignorance suivent cependant l'invasion des Barbares; mais le flambeau de la foi étincelle d'une manière plus visible sur ce fond obscur, et la science même concentrée dans l'Eglise, ne cesse de produire des hommes éminens pour leur siècle. La noble simplicité de ces temps illustrés par de hauts caractères, valoit bien mieux que la demi-science de leurs successeurs immédiats. Ce fut de leur temps que naquit ce funeste schisme qui réduisit l'Eglise à chercher son chef visible pendant quarante ans. Ce fléau des contemporains est un trésor pour nous dans l'histoire. Il sert à prouver que le trône de St. Pierre est inébranlable. Quel établissement

humain résisteroit à cette épreuve qui cependant n'étoit rien, comparée à celle qu'alloit subir l'Eglise!

XIII. Luther paroît, Calvin le suit. Dans un accès de frénésie dont le genre humain n'avoit pas vu d'exemple, et dont la suite immédiate fut un carnage de trente ans, ces deux hommes de néant, avec l'orgueil des sectaires, l'acrimonie plébéienne, et le fanatisme des cabarets (1), publièrent la réforme de l'Eglise, et en effet, ils la réformèrent, mais sans savoir ce qu'ils disoient, ni ce qu'ils faisoient. Lorsque des hommes sans mission osent entreprendre de réformer l'Eglise, ils déforment leur parti et ne réforment réellement que la véritable Eglise qui est obligée de se défendre et de veiller sur elle-même. C'est précisément ce qui est arrivé; car il n'y a de véritable réforme que l'immense chapitre de la réforme qu'on lit dans le Concile de Trente, tandis que la pré-

⁽¹⁾ DANS LES CABARETS, on citoit à l'envi des anecdotes plaisantes sur l'avarice des prêtres; on y tournoit
en ridicule les clefs, la puissance des Papes, etc. (Lettre
de Luther au Pape, datée du jour de la Trinité 1518,
citée par M. Roscoe. Hist. de Léon X, in-8.°, tom. III.
Appendix, N.º 149, p. 152.) On peut s'en fier à
Luther, sur les premières chaires de la réforme.

tendue réforme est demeurée hors de l'Eglise, sans règle, sans autorité, et bientôt sans foi, telle que nous la voyons aujourd'hui. Mais par quelles effroyables convulsions n'est-elle pas arrivée à cette nullité dont nous sommes les témoins? Qui peut se rappeler sans frémir le fanatisme du XVI.º siècle, et les scènes épouvantables qu'il donna au monde? Quelle fureur surtout contre le Saint Siége! Nous rougissons encore pour la nature humaine, en lisant dans les écrits du temps les sacriléges injures vomies par ces grossiers novateurs contre la hiérarchie romaine. Aucun ennemi de la foi ne s'est jamais trompé: tous frappent vainement puisqu'ils se battent contre Dieu; mais tous savent où il faut frapper. Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable, c'est qu'à mesure que les siècles s'écoulent, les attaques sur l'édifice catholique deviennent toujours plus fortes; en sorte qu'en disant toujours « il n'y » a rien au delà » on se trompe toujours. Après les tragédies épouvantables du XVI.º siècle, on eût dit sans doute que la tiare avoit subi sa plus grande épreuve; cependant celle-ci n'avoit fait qu'en préparer une autre. Le XVI.º et le XVII.e siècles pourroient être nommés les prémisses du XVIII.e, qui ne fut en effet que la conclusion des deux précédens. L'esprit humain n'auroit pu subitement s'élever au degré d'audace, dont nous avons été les témoins. Il falloit, pour déclarer la guerre au ciel, mettre encore Ossa sur Pélion. Le philosophisme ne pouvoit s'élever que sur la vaste base de la réforme.

XIV. Toute attaque sur le catholicisme portant nécessairement sur le christianisme même, ceux que notre siècle a nommés philosophes ne firent que saisir les armes que leur avoit préparées le protestantisme, et ils les tournèrent contre l'Eglise en se moquant de leur allié qui ne valoit pas la peine d'une attaque, ou qui peut-être l'attendoit. Qu'on se rappelle tous les livres impies écrits pendant le XVIII. e siècle. Tous sont dirigés contre Rome, comme s'il n'y avoit pas de véritables chrétiens hors de l'enceinte romaine; ce qui est très-vrai si l'on veut s'exprimer rigoureusement. On ne l'aura jamais assez répété, il n'y a rien de si infaillible que l'instinct de l'impiété. Voyez ce qu'elle hait, ce qui la met en colère, et ce qu'elle attaque toujours, partout et avec fureur : c'est la vérité. Dans la séance infernale de la convention nationale (qui frappera la postérité bien plus qu'elle n'a frappé nos légers contemporains) où l'on célébra, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'abnégation

l'abnégation du culte, Robespierre, après son immortel discours, se fit-il apporter les livres, les habits, les coupes du culte protestant pour les profaner? Appela-t-il à la barre, cherchat-il à séduire ou à effrayer quelque ministre de ce culte pour en obtenir un serment d'apostasie? Se servit-il au moins pour cette horrible scène des scélérats de cet ordre, comme il avoit employé ceux de l'ordre catholique? Il n'y pensa seulement pas. Rien ne le gênoit, rien ne l'irritoit, rien ne lui faisoit ombrage de ce côté; aucun ennemi de Rome ne pouvant être odieux à un autre, quelles que soient leurs différences sous d'autres rapports. C'est par ce principe que s'explique l'affinité, disséremment inexplicable, des Eglises protestantes avec les Eglises photiennes, nestoriennes, etc. plus anciennement séparées. Partout où elles se rencontrent, elles s'embrassent et se complimentent avec une tendresse qui surprend au premier coup-d'œil, puisque leurs dogmes capitaux sont directement contraires; mais bientôt on a deviné leur secret. Tous les ennemis de Rome sont amis; et comme il ne peut y avoir de foi proprement dite hors de l'Eglise catholique, passé cet accès de chaleur fiévreuse qui accompagne la naissance de toutes les sectes, on cesse de se brouiller pour

des dogmes auxquels on ne tient plus qu'extérieurement, et que chacun voit s'échapper l'un après l'autre du symbole national, à mesure qu'il plaît à ce juge capricieux qu'on appelle raison particulière, de les citer à son tribunal pour les déclarer nuls.

XV. Un fanatique anglais, au commencement du dernier siècle, fit écrire, sur le fronton d'un temple qui ornoit ses jardins, ces deux vers de Corneille:

Je rends grâces aux dieux de n'être plus Romain Pour conserver encor quelque chose d'humain.

Et nous avons entendu un fou du dernier siècle s'écrier dans un livre tout-à-fait digne de lui: O Rome! QUE JE TE HAIS (1)! Il parloit pour tous les ennemis du christianisme, mais surtout pour tous ceux de son siècle; car jamais la haine de Rome ne fut plus universelle et plus marquée que dans ce siècle où les grands

⁽¹⁾ Mercier dans l'ouvrage intitulé, L'an 2240; ouvrage qui, sous un point de vue, mérite d'être lu, parce qu'il contient tout ce que ces misérables désiroient, et tout ce qui devoit en effet arriver : ils se trompoient seulement en prenant une phase passagère du mal pour un état durable qui devoit les débarrasser pour toujours de leur plus grande ennemie.

conjurés eurent l'art de s'élever jusqu'à l'oreille de la souveraineté orthodoxe, et d'y faire couler des poisons qu'elle a chèrement payés. La persécution du XVIII.º siècle surpasse infiniment toutes les autres, parce qu'elle y a beaucoup ajouté, et ne ressemble aux persécutions anciennes que par les torrens de sang qu'elle a versés en finissant. Mais combien ses commencemens furent plus dangereux! L'arche sainte fut soumise de nos jours à deux attaques inconnues jusqu'alors; elle essuya à la fois les coups de la science et ceux du ridicule. La chronologie, l'histoire naturelle, l'astronomie, la physique furent pour ainsi dire ameutées contre la religion. Une honteuse coalition réunit contre elle tous les talens, toutes les connoissances, toutes les forces de l'esprit humain. L'impiété monta sur le théâtre. Elle y fit voir les Pontifes, les prêtres, les vierges saintes sous leurs costumes distinctifs, et les fit parler comme elle pensoit. Les femmes, qui peuvent tout pour le mal comme pour le bien, lui prêtèrent leur influence; et tandis que les talens et les passions se réunissoient pour faire en sa faveur le plus grand effort imaginable, une puissance d'un nouvel ordre s'armoit contre la foi antique : c'étoit le ridicule. Un homme unique, à qui l'enfer avoit remis ses pouvoirs,

se présenta dans cette nouvelle arène, et combla les vœux de l'impiété. Jamais l'arme de la plaisanterie n'avoit été maniée d'une manière aussi redoutable, et jamais on ne l'employa contre la vérité avec autant d'effronterie et de succès. Jusqu'à lui, le blasphème circonscrit par le dégoût ne tuoit que le blasphémateur; dans la bouche du plus coupable des hommes, il devint contagieux en devenant charmant. Encore aujourd'hui, l'homme sage qui parcourt les écrits de ce bouffon sacrilége, pleure souvent d'avoir ri. Une vie d'un siècle lui fut donnée afin que l'Eglise sortît victorieuse des trois épreuves auxquelles nulle institution fausse ne résistera jamais, le syllogisme, l'échafaud et l'épigramme.

XVI. Les coups désespérés portés dans les dernières années du dernier siècle, contre le sacerdoce catholique et contre le chef suprême de la religion, avoient ranimé les espérances des ennemis de la chaire éternelle. On sait qu'une maladie du protestantisme, aussi ancienne que lui, fut la manie de prédire la chute de la puissance pontificale. Les erreurs, les bévues les plus énormes, le ridicule le plus solennel, rien n'a pu le corriger; toujours il est revenu à la charge: mais jamais ses prophètes n'ont été plus hardis à prédire la chute

du Saint Siége, que lorsqu'ils ont cru voir qu'elle étoit arrivée.

Les docteurs anglais se sont distingués dans ce genre de délire par des livres fort utiles, précisément parce qu'ils sont la honte de l'esprit humain, et qu'ils doivent nécessairement faire rentrer en eux-mêmes tous les esprits qu'un ministère coupable n'a pas condamnés à un aveuglement final. A l'aspect du Souverain Pontife chassé, exilé, emprisonné, outragé, privé de ses états, par une puissance prépondérante et presque surnaturelle devant qui la terre se taisoit, il n'étoit pas malaisé à ces prophètes de prédire que c'en étoit fait de la suprématie spirituelle et de la souveraineté temporelle du Pape. Plongés dans les plus profondes ténèbres, et justement condamnés au double châtiment de voir dans les saintes écritures ce qui n'y est pas, et de n'y pas voir ce qu'elles contiennent de plus clair, ils entreprirent de nous prouver par ces mêmes écritures, que cette suprématie à qui il a été divinement et littéralement prédit qu'elle dureroit autant que le monde, étoit sur le point de disparoître pour toujours. Ils trouvoient l'heure et la minute dans l'Apocalypse; car ce livre est fatal pour les docteurs protestans; et sans excepter même le grand Newton, ils ne

s'en occupent guère sans perdre l'esprit. Nous n'avons, contre les sophismes les plus grossiers, d'autres armes que le raisonnement; mais Dieu, lorsque sa sagesse l'exige, les réfute par des miracles. Pendant que les faux prophètes parloient avec le plus d'assurance, et qu'une foule, comme eux ivre d'erreur, leur prêtoit l'oreille, un prodige visible de la Toute-Puissance, manifesté par l'inexplicable accord des pouvoirs les plus discordans, reportoit le Pontife au Vatican; et sa main qui ne s'étend que pour bénir, appeloit déjà la miséricorde et les lumières célestes sur les auteurs de ces livres insensés.

XVII. Qu'attendent donc nos frères si malheureusement séparés, pour marcher au Capitole, en nous donnant la main? Et qu'entendent-ils par miracle, s'ils ne veulent pas reconnoître le plus grand, le plus manifeste, le plus incontestable de tous dans la conservation, et de nos jours surtout, dans la résurrection (qu'on me permette ce mot), dans la résurrection du trône pontifical, opérée contre toutes les lois de la probabilité humaine? Pendant quelques siècles, on put croire dans le monde que l'unité politique favorisoit l'unité religieuse; mais depuis long-temps, c'est la supposition contraire qui a lieu. Des débris de

l'empire romain se sont formés une foule d'empires, tous de mœurs, de langages, de préjugés différens. De nouvelles terres découvertes ont multiplié sans mesure cette foule de peuples indépendans les uns à l'égard des autres. Quelle main, si elle n'est divine, pourroit les retenir sous le même sceptre spirituel? C'est cependant ce qui est arrivé, et c'est ce qui est mis sous nos yeux. L'édifice catholique, composé de pièces politiquement disparates et même ennemies, attaqué de plus par tout ce que le pouvoir humain, aidé par le temps, peut inventer de plus méchant, de plus profond et de plus formidable, au moment même où il paroissoit s'écrouler pour toujours, se raffermit sur ses bases plus assurées que jamais, et le Souverain Pontife des chrétiens, échappé à la plus impitoyable persécution, consolé par de nouveaux amis, par des conversions illustres, par les plus douces espérances, relève sa tête auguste au milieu de l'Europe étonnée. Ses vertus sans doute étoient dignes de ce triomphe; mais dans ce moment ne contemplons que le siége. Mille et mille fois ses ennemis nous ont reproché les foiblesses, les vices même de ceux qui l'ont occupé. Ils ne faisoient pas attention que toute souveraineté doit être considérée comme un seul individu ayant pos-

sédé toutes les bonnes et les mauvaises qualités qui ont appartenu à la dynastie entière; et que la succession des Papes, ainsi envisagée sous le rapport du mérite général, l'emporte sur toutes les autres, sans difficulté et sans comparaison. Ils ne faisoient pas attention, de plus, qu'en insistant avec plus de complaisance sur certaines taches, ils argumentoient puissamment en faveur de l'indéfectibilité de l'Eglise. Car si, par exemple, il avoit plu à Dieu d'en confier le gouvernement à une intelligence d'un ordre supérieur, nous devrions admirer un tel ordre de choses bien moins que celui dont nous sommes témoins : en effet, aucun homme instruit ne doute qu'il y ait dans l'univers d'autres intelligences que l'homme, et très-supérieures à l'homme, Ainsi l'existence d'un chef de l'Eglise, supérieur à l'homme, ne nous apprendroit rien sur ce point. Que si Dieu avoit rendu de plus cette intelligence visible à des êtres de notre nature en l'unissant à un corps, cette merveille n'auroit rien de supérieur à celle que présente l'union de notre ame et de notre corps, qui est le plus vulgaire de tous les faits, et qui n'en demeure pas moins une énigme insoluble à jamais. Or il est clair que dans l'hypothèse de cette intelligence supérieure, la conservation

de l'Eglise n'auroit plus rien d'extraordinaire. Le miracle que nous voyons surpasse donc infiniment celui que j'ai supposé. Dieu nous a promis de fonder sur une suite d'hommes semblables à nous une Eglise éternelle et indéfectible. Il l'a fait puisqu'il l'a dit; et ce prodige qui devient chaque jour plus éblouissant, est déjà incontestable pour nous qui sommes placés à dix-huit siècles de la promesse. Jamais le caractère moral des Papes n'eut d'influence sur la foi. Libère et Honorius, l'un et l'autre d'une éminente piété, ont eu cependant besoin d'apologie sur le dogme; le bullaire d'Alexandre VI est irréprochable. Encore une fois, qu'attendons-nous donc pour reconnoître ce prodige, et nous réunir tous à ce centre d'unité hors duquel il n'y a plus de christianisme? L'expérience a convaincu les peuples séparés; il ne leur manque plus rien pour reconnoître la vérité; mais nous sommes bien plus coupables qu'eux, nous qui, nés et élevés dans cette sainte unité, osons cependant la blesser et l'attrister par des systèmes déplorables, vains enfans de l'orgueil qui ne seroit plus l'orgueil s'il savoit obéir.

XVIII. « O sainte Eglise romaine! » s'écrioit jadis le grand évêque de Meaux, devant des hommes qui l'entendirent sans l'écouter;

- « ô sainte Eglise de Rome! si je t'oublie,
- » puissé-je m'oublier moi-même! que ma
- » langue se sèche et demeure immobile dans
- » ma bouche!»
- « O sainte Eglise romaine! » s'écrioit à son tour Fénélon, dans ce mémorable mandement où il se recommandoit au respect de tous les siècles, en souscrivant humblement à la condamnation de son livre; « ô sainte » Eglise de Rome! si je t'oublie, puissé-je » m'oublier moi-même! que ma langue » se sèche et demeure immobile dans ma » bouche! »

Les mêmes expressions tirées de l'écriture sainte se présentoient à ces deux génies supérieurs, pour exprimer leur foi et leur soumission à la grande Eglise. C'est à nous heureux enfans de cette Eglise, mère de toutes les autres, qu'il appartient aujourd'hui de répéter les paroles de ces deux hommes fameux, et de professer hautement une croyance que les plus grands malheurs ont dû nous rendre encore plus chère.

Qui pourroit aujourd'hui n'être pas ravi du spectacle superbe que la Providence donne aux hommes, et de tout ce qu'elle promet encore à l'œil d'un véritable observateur?

O sainte Eglise de Rome! tant que la parole

me sera conservée, je l'emploierai pour te célébrer. Je te salue, mère immortelle de la science et de la sainteté, SALVE, MAGNA PARENS! C'est toi qui répandis la lumière jusqu'aux extrémités de la terre, partout où les aveugles souverainetés n'arrêtèrent pas ton influence, et souvent même en dépit d'elles. C'est toi qui fis cesser les sacrifices humains, les coutumes barbares ou infâmes, les préjugés funestes, la nuit de l'ignorance; et partout où tes envoyés ne purent pénétrer, il manque quelque chose à la civilisation. Les grands hommes t'appartiennent. MAGNA VIRÛM! Tes doctrines purisient la science de ce venin d'orgueil et d'indépendance qui la rend toujours dangereuse et souvent funeste. Tes Pontifes seront bientôt universellement proclamés agens suprêmes de la civilisation, créateurs de la monarchie et de l'unité européennes, conservateurs de la science et des arts; fondateurs, protecteursnés de la liberté civile; destructeurs de l'esclavage, ennemis du despotisme, infatigables soutiens de la souveraineté, bienfaiteurs du genre humain. Si quelquefois ils ont prouvé qu'ils étoient des hommes : SI QUID ILLIS HUMA-NITUS ACCIDERIT, ces momens furent courts: un vaisseau qui fend les eaux laisse moins de traces de son passage, et nul trône de l'univers

ne porta jamais autant de sagesse, de science et de vertu. Au milieu de tous les bouleversemens imaginables, Dieu a constamment veillé sur toi, ô ville éternelle! Tout ce qui pouvoit t'anéantir s'est réuni contre toi, et tu es debout; et comme tu fus jadis le centre de l'erreur, tu es depuis dix-huit siècles le centre de la vérité. La puissance romaine avoit fait de toi la citadelle du paganisme qui sembloit invincible dans la capitale du monde connu. Toutes les erreurs de l'univers convergeoient vers toi, et le premier de tes empereurs les rassemblant en un seul point resplendissant, les consacra toutes dans le Panthéon. Le temple de Tous LES DIEUX s'éleva dans tes murs, et seul de tous ces grands monumens, il subsiste dans toute son intégrité. Toute la puissance des empereurs chrétiens, tout le zèle, tout l'enthousiasme, et si l'on veut même, tout le ressentiment des chrétiens, se déchaînèrent contre les temples. Théodose ayant donné le signal, tous ces magnifiques édifices disparurent. En vain les plus sublimes beautés de l'architecture sembloient demander grâce pour ces étonnantes constructions; en vain leur solidité lassoit les bras des destructeurs; pour détruire les temples d'Apamée et d'Alexandrie, il fallut appeler les moyens que la guerre em-

ployoit dans les siéges. Mais rien ne put résister à la proscription générale. Le Panthéon seul fut préservé. Un grand ennemi de la foi, en rapportant ces faits, déclare qu'il ignore par quel concours de circonstances heureuses le Panthéon fut conservé jusqu'au moment où, dans les premières années du VII.e siècle, un Souverain Pontife le consacra A Tous LES SAINTS (1): Ah! sans doute il l'ignoroit; mais nous, comment pourrions-nous l'ignorer? La capitale du paganisme étoit destinée à devenir celle du christianisme; et le temple qui, dans cette capitale, concentroit toutes les forces de l'idolâtrie, devoit réunir toutes les lumières de la foi. Tous les saints à la place de tous les DIEUX ! quel sujet intarissable de profondes méditations philosophiques et religieuses! C'est dans le Pantheon que le paganisme est rectifié et ramené au système primitif dont il n'étoit qu'une corruption visible. Le nom de DIEU sans doute est exclusif et incommunicable; cependant, il y a plusieurs DIEUX dans le ciel et sur la terre (2). Il y a des intelligences, des natures meilleures, des hommes

⁽¹⁾ Gibbon, Histoire de la décadence, etc. tom. VII, chap. XXVIII, note 34.e, in-80, p. 368.

⁽²⁾ St. Paul aux Corinth. I. VIII, 5, 6. — Aux Thessalon. II, II, 4.

divinisés. Les Dieux du christianisme sont LES SAINTS. Autour de DIEU se rassemblent Tous LES DIEUX, pour le servir à la place et dans l'ordre qui leur sont assignés.

O spectacle merveilleux, digne de celui qui nous l'a préparé, et fait seulement pour ceux qui savent le contempler!

PIERRE, avec ses cless expressives, a fait disparoître celles du vieux Janus (1). Il est le premier partout, et tous les saints n'entrent qu'à sa suite. Le Dieu de l'iniquité (2), PLUTUS, a cédé la place au plus grand des Thaumaturges, à l'humble François dont l'ascendant inoui créa la pauvreté volontaire, pour faire équilibre aux crimes de la richesse. Au lieu du fabuleux conquérant de l'Inde, voyez le miraculeux XAVIER qui la conquit réellement. Pour se faire suivre par des millions d'hommes, il n'appela point à son aide l'ivresse et la licence; il ne s'entoura point de bacchantes impures: il ne montra qu'une croix; il ne prêcha que la vertu, la pénitence, le martyre des sens. JEAN DE DIEU, JEAN DE MATHA, VINCENT DE PAUL (que toute langue,

⁽¹⁾ Præsideo foribus, cælestis Janitor aulæ, Et clavem ostendens, hæc, ait, arma gero. (Ovid. Fast. l. 125, 139, 254.)

⁽²⁾ Mammona iniquitatis. (Luc, XVI, 9.)

que tout âge les bénissent!) reçoivent l'encens qui fuma jadis en l'honneur de l'homicide MARS, de la vindicative Junon. La Vierge immaculée, la plus excellente de toutes les créatures dans l'ordre de la grâce et de la sainteté (1); la première de la nature humaine qui prononça le nom de SALUT (2); celle dont l'Eternel bénit les entrailles en soufflant son esprit en elle, et lui donnant un fils qui est le miracle de l'univers (3); celle à qui il fut donné d'enfanter son Créateur (4); qui ne voit que Dieu au dessus d'elle (5), et que tous les siècles proclameront heureuse (6); la divine MARIE monte sur l'autel de VENUS PANDEMIQUE. Je vois le Christ entrer dans le

Du hast.....

Einen ewigen sohn (ihn schuf kein Schæpfer) geboren. (Klopstocks, XI, 36.)

⁽¹⁾ Gratia plena, Dominus tecum. (Luc., l. 28.)

⁽²⁾ St. François de Sales, livre VIII, lettre XVII.

⁻ Et exultavit spiritus meus in Deo SALUTARI meo.

⁽³⁾ Alcoran, chap. XXI, Des prophètes:

⁽⁴⁾ Tu sei colei che l'umana natura
Nobilitaste sì, che'l tuo fattore
Non si sdegnò di farsi tua fattura.
(Dante, Paradiso, XXIII, 4, seq.)

⁽⁵⁾ Cunctis cœlitibus celsior una, Solo facta minor virgo tonanti. (Hymne de l'Eglise de Paris. Assomption.)

⁽⁶⁾ Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. (Luc., I. 48.)

Panthéon, suivi de ses évangélistes, de ses apôtres, de ses docteurs, de ses martyrs, de ses confesseurs, comme un roi triomphateur entre, suivi des GRANDS de son empire, dans la capitale de son ennemi vaincu et détruit. A son aspect, tous ces dieux-hommes disparoissent devant l'Homme-Dieu. Il sanctifie le Panthéon par sa présence, et l'inonde de sa majesté. C'en est fait: toutes les vertus ont pris la place de tous les vices. L'erreur aux cent têtes a fui devant l'indivisible Vérité: Dieu règne dans le Panthéon, comme il règne dans le ciel, au milieu DE TOUS LES SAINTS.

Quinze siècles avoient passé sur la ville sainte, lorsque le génie chrétien, jusqu'à la fin vainqueur du paganisme, osa porter le Panthéon dans les airs (1), pour n'en faire que la couronne de son temple fameux, le centre de l'unité catholique, le chef-d'œuvre de l'art humain, et la plus belle demeure terrestre de CELUI qui a bien voulu demeurer avec nous, PLEIN D'AMOUR ET DE VÉRITÉ (2).

⁽¹⁾ Allusion au fameux mot de Michel-Ange: Je le mettrai en l'air.

⁽²⁾ Et habitavit in nobis plenum gratiæ et veritatis.

Joan. I, 14.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE TROISIÈME.

DU PAPE DANS SON RAPPORT AVEC LA CIVILISATION ET LE BONHEUR DES PEUPLES.

$\mathbf{C}_{\mathtt{HAPI}}$	rre I. Missions.	Page	I.
Снар.	II. Liberté civile des hommes.		24
Снар.	III. Institution du sacerdoce. Célib	at des	•
	prêtres.		38
	- § I. Traditions antiques.	I	bid.
	- § II. Dignité du sacerdoce.		67
	- § III. Considérations politique	ues.	•
	Population.		104
Снар.	IV. Institution de la monarchie	euro-	
	péenne.		113
CHAP.	V. Vie commune des princes. Al	liance	
	secrète de la religion et	de la	
	souveraineté.		126
CHAP.	VI. Observations particulières s	ur la	
•	Russie.		136
CHAP.	VII. Autres considérations partic	ulières	
	sur l'empire d'Orient.		143
Résumé et conclusion de ce livre.			153
T	ом. н.	19	

LIVRE QUATRIÈME.

DU PAPE DANS SON RAPPORT AVEC LES ÉGLISES NOMMÉES SCHISMATIQUES.

CHAPITRE I. Que toute Eglise schismatique est	
protestante. Affinité des deux	
systèmes. Témoignage de l'Eglise	
russe. Page	161
CHAP. II. Sur la prétendue invariabilité du	
dogme chez les Eglises séparées	
dans le XII.e siècle.	169
CHAP. III. Autres considérations tirées de la	109
position de ces Eglises. Remarque	
particulière sur les sectes d'Angle-	
terre et de Russie.	/
CHAP. IV. Sur le nom de Photiennes appliqué	174
aux Eglises schismatiques.	180
CHAP. V. Impossibilité de donner aux Eglises	100
-	
séparées un nom commun qui	
exprime l'unité. Principes de toute	
la discussion, et prédiction de l'au-	_
teur.	190
CHAP. VI. Faux raisonnemens des Eglises sépa-	
rées, et réflexions sur les préjugés	
religieux et nationaux.	204
CHAP. VII. De la Grèce et de son caractère. Arts,	
sciences et puissance militaire.	210
CHAP. VIII. Continuation du même sujet. Carac-	
tère moral des Grecs. Haine contre	
les Occidentaux.	22 I

	TABLE.	291
Снар.	IX. Sur un trait particulier du caractère	
	grec. Esprit de division. Page	227
Снар.	X. Eclaircissement d'un paralogisme photien. Avantage prétendu des	•
	Eglises, tiré de l'antériorité chro-	_
	nologique.	2 3:
Снар.	XI. Que faut-il attendre des Grecs?	
	Conclusion de ce livre.	230

Conclusion.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE ANALYTIQUE

POUR LES DEUX VOLUMES.

N. B. Le chiffre romain indique le volume, et le chiffre arabe le numéro de la page.

Adam cité sur le nombre des esclaves dans Rome antique. II. 28.

Addisson cité sur les Papes. I. 111.

Adrien IV. Fausseté curieuse imprimée en France au sujet de ce Pape. I. 361, note.

ALCORAN. Ligne de démarcation entre l'alcoran et l'évangile. II. 64, note. — Cité sur la noblesse. II. 154, note. — Sur la Vierge Marie. II. 287. V. Virginité.

ALEXANDRE VI maltraité sur ce qu'il fit de bien. I. 389.

— Comparé à des princes temporels. II. 80.

Angleterre. Ses lois constitutionnelles. I. 217.—La souveraineté n'y est point limitée. I. 225. — Son gouvernement proscrit d'avance par le jugement de Tacite. I. 231. — Sa conduite dans l'Inde à l'égard du christianisme. II. 7. V. Sectes. — La loi anglaise ne communique aux femmes des ecclésiastiques ni titres, ni rangs, ni honneurs qu'elle accorde à leurs maris. II. 86, note. V. Parlement.

Anglais. Vœu catholique relatif à cette nation. II. 173.

— Ce qu'on est en droit d'attendre de ce peuple. II. 254. — Déclaration catholique qui leur est adressée.

II. 252. — Témoignages anglais en faveur de l'invariabilité de notre foi. II. 261-263.

APOCALYPSE. Rêveries protestantes fondées sur ce livre.

II. 14. Explication curieuse des Quarante-deux mois.

II. 277. — Comment l'apocalypse influoit sur les idées de Charles Bonnet et de plusieurs autres modernes. I. 88, note.

Appel au futur concile. I. 13, 14, 196, 392.

Applus Claudius (mot d') sur le patriciat. II. 151, note.

Arius accordoit tout excepté la consubstantialité. II. 188.

ARTICLES (les XXXIX) de l'Eglise anglicane. Il. 255.

ATHÈNES. Caractère de cette république. II. 219.

Augustin (saint) cité sur la suprématie. 1. 49.

AZYME. I. 190.

BACON reproche aux princes d'abandonner la propagation du christianisme. II. 22. — Jugement de ce philosophe sur les Grecs. II. 218.

Ballerini (les frères) cités dans la question d'Honorius. I. 159, note.

BAPTÊME. Diversité des deux rits, et raison du nôtre. I. 189.

BAPTISTES anglais. I. 189-190.

Beattie (le docteur) cité. I. 218-219.

Bellarmin cité. I. 4. Regarde le Pape et le christianisme comme la même chose. L. 62.—Sur le pouvoir indirect. I. 335.

Bénéfice. Double sens de ce mot dans le moyen âge. I. 285-287. — Importance de ce mot. I. 287.

Bercastel noté et excusé. I. 137, note.

Bergier cité sur les conciles. I. 27, note.

Bernard (saint). Son éloge. I. 29.

BERTHIER cité sur la confession. II. 40.

Bibliothèque britannique. Attaque des auteurs de cet ouvrage contre le clergé catholique et réponse à cette attaque. II. 77-78.

BINGHAM, oracle du clergé russe. II. 166.

Bonald (M. le vicomte de) cité sur la bataille de Lépante. II. 150.

Bonnet. Sa réponse à Müller. V. Müller. I. 87.

Bossuet attaqué sur la notion de l'infaillibilité. I. 11.

V. Orsi. — Beau morceau de cet écrivain sur l'apôtre saint Pierre. I. 45. — Texte sur l'infaillibilité. I. 70.

— Sa lettre au Pape. I. 76. — Sur quelques textes particuliers de cet auteur. I. 103. — Sa conversation avec l'évêque de Tournay. I. 110. — Son sermon sur l'unité. I. 113, 127, 129. — Ses appels aux canons. I. 110, 126. — Son aveu à l'abbé Ledieu. I. 147. — Ses maximes sur l'autorité souveraine. I. 175. — Passage remarquable sur l'antique dignité des Papes. I. 247. — Un écrivain anglais l'appelle bigot. II. 3, note. — Ce qu'il dit sur l'établissement du christianisme. II. 5. — Magnifique expression de ce grand homme. II. 39. — Son mot sur le Télémaque. II. 90, note.

Bourdaloue cité. I. 29, 146.

Buchanan (M. Claudius). Son livre sur l'état du christianisme dans l'Inde. II. 7. — Cité. I. 50. — Bel aperçu de cet auteur. II. 32.

Bulle (analogie de la) avec une ordonnance royale.

I. 27.

Bulle d'Alexandre VI, Inter cætera. I. 388.

Bulle In coend Domini. I. 391.

Byzance. Fatalité attachée à cette ville. II. 229.

CALVIN cité sur la suprématie pontificale. I. 79.

- 1

Canons (sur les) en général. I. 125.

Canons. Comment on peut abuser de leur autorité. I. 110.

CANOSSA (entrevue de). Beau sujet d'un tableau. I. 290. CARTWRIGHT (argument de) adressé à l'Eglise anglicane. I. 83.

CASAUBON cité sur le Pape. I. 80.

CATHERINE II. Lettre curieuse de cette impératrice. II. 5.

CATHOLIQUES inexcusables dans leurs craintes sur les conséquences du pouvoir spirituel. I. 192.

CÉLIBAT des prêtres. II. 38. — Source de la dignité sacerdotale. II. 67. V. Population. V. King.

CENTURIATEURS de Magdebourg cités pour le pape Libère. I. 148.

CHARLEMAGNE. Son éloge. I. 27, 258. — Protecteur de l'Eglise romaine. I. 32. — Ce qu'il dit sur cette Eglise. I. 128. — Ne plaît point aux philosophes modernes. I. 379, note.

CHARTE européenne. II. 119. V. Monarchie européenne. Chine. Rigueur de ses lois sur les mariages entre parens. I. 281, note. — Nos dissensions religieuses y sont connues. II. 13. V. Vestales.

Christianisme. Il n'y en a point sans le Souverain Pontife. I. 22, passim. — Coup-d'œil rapide sur ses différentes phases. II. 268.

Ciceron cité sur les Gaulois. I. 26. — Textes du même relatifs à l'Ecriture antique. I. 168. — Réflexion sur sa famille. I. 169. — Ce qu'il pensoit sur la résistance à l'autorité. I. 176. — Son jugement sur les Grecs. II. 222.

CLERGÉ anglican. Comment il est traité par la loi. II. 83. CLERGÉ de France. Son éloge. I. 31. II. 100.

- Clergé protestant anéanti. Aveux de ses propres membres. II. 93. V. Ministre.
- COMPAGNIE anglaise des Indes. Ses craintes sur le prosélytisme catholique. II. 15-16.
- Conciles (des). I. 16. Leur nature et leur analogie avec les assemblées représentatives. Ibid. passim. Autorité. Définition des conciles. I. 20. Ne peuvent gouverner l'Eglise. I. 22. Le concile universel estil, et comment est-il au dessus du Pape? I. 25, 27, 36. V. Thomassin. Même sujet. I. 123. Ce n'est point le nombre des évêques qui constitue les conciles généraux. I. 29. (Inconvéniens des). I. 33.
- Concile de Constance. I. 117, 124. Les conciles œcuméniques ont-ils réellement jugé les jugemens des Papes? I. 129. VI. concile. 159.
- Concile de Trente. Objection des Eglises photiennes contre cette assemblée. II. 206.
- CONCILIAIREMENT. Mot employé par le pape Martin V. I. 118.
- Confession de foi protestante. II. 172.
- Confession. Racines humaines de cette discipline sacramentelle. II. 39. Autorités de tout genre. II. 40-41.
- Considérations sur la France. Espérances de l'auteur de cet ouvrage. I. 20. Citées. I. 35-37.
- Constantin s'honore du titre d'évêque extérieur. I. 33.
- Donation de Constantin, fable très-vraie. I. 244.

Constitution. Terme facile à prononcer. I. 212.

Consubstantialité. V. Arius.

- Conversion. Le plus grand des miracles. II. 208.
- CROISADES. Jugées. I. 29. Texte remarquable d'un écrivain protestant sur ses fameuses entreprises. II. 149. Communément mal jugées. Ibid.

Cyprien (saint) cité sur la suprématie. I. 49. — Ses vivacités contre le pape Étienne. I. 70.

Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves, envoyés par le Saint Siége. II. 136.

Démosthènes. Ses idées sur la pureté sacerdotale. II.

Dénina justifie Grégoire VII. I. 297.

Dieu. Faire Dieu; expression protestante évaluée. I. 295-296, note.

Discipline nationale. I. 195, 201.

DONATION. V. Constantin.

Droit canonique. Son mérite. I. 399.

Dogmes catholiques; tous enracinés dans les traditions antiques et dans la nature même de l'homme. II. 38.

Droit indirect des Papes. I. 229.

Droit de résistance. Que faut-il en penser? I. 230.

ECRITURE ancienne. Moyens particuliers qu'elle fournissoit aux falsificateurs. I. 164 et suiv.

Eglise. Son gouvernement. I. 3-4. V. Gouvernement. Son caractère général, I. 12. — Ne repose que sur le Pape. I. 18.

Eglise anglicane. Son caractère distinctif. II. 254. — La seule association du monde qui se soit condamnée elle-même. II. 255. — Témoignage parlementaire non moins curieux. II. 256-257. — Sa mine ambiguë fort bieu exprimée par Dryden. II. 259.

Eglise gallicane. Ses prééminences. I. 27, 32. — Questions relatives à ses prétentions. I. 178. — V. Clergé.

EGLISE orthodoxe. Titre que se donnent les Eglises schismatiques. II. 192.

Eglises photiennes. Leur position au XVI.^e siècle. I. 29.

— Comment elles cherchent à pallier la faute qui a

Toutes sont nécessairement protestantes. II. 161-162.

— Exemple de l'Eglise russe. II. Ibid. — Sur la prêtendue invariabilité du dogme chez ces Eglises. II. 169-173.

— Sophisme qu'elles sont forcées d'employer pour repousser la première objection qu'on leur oppose. II. 204. V. Concile. — Autre sophisme sur leur prétendue priorité d'ancienneté. II. 231.

Eglise presbytérienne (fausse prétention de l'). I. 6. Eglise romaine. Merveille de son existence. II. 175. — Apostrophe à cette Eglise. II. 248, 281-282.

Eglise russe. Ne doit point être confondue avec l'Eglise grecque. I. 99, note.

Eglises séparées. Impossibilité de leur donner un nom commun. II. 190. — Toutes d'accord contre Rome. II. 272-273.

Eglise visible. I. 108. — Erreur qui confond l'Eglise avec les Eglises. II. 232.

Есчете (prophétie sur l'). II. 243.

ELECTEURS. Comment ils furent établis. I. 356. (Observations sur les). I. 357.

Empereurs allemands. Jamais on n'a demandé de quel droit ils déposoient les Papes. I. 378.

EMPEREURS grecs. Ce que les Papes firent poureux. I. 249. Empire romain. Putréfié dans ses racines. — Indigne de recevoir la greffe divine. II. 114.

Empire et Sacerdoce. Parenté de ces deux puissances II. 120.

Esclavage. Etat naturel d'une partie des hommes. II. 26, 34. — Le christianisme seul a pu l'abolir sans inconvénient. II. 28. — Constitution du Pape Alexandre III, qui le déclare aboli. II. 29. — Dans tout pays non chrétien l'esclavage est de droit. II. 30.

Esclaves (nombre des) dans l'antiquité, comparativement à celui des hommes libres. II. 27.

Eslingen (bataille d') en 1315. I. 368.

ETAT religieux. V. Moines.

ETATS généraux; sont les conciles temporels. I. 31 suiv.

Europe (l') touche à une révolution mémorable. II. 250.

Européen (l') ne peut supporter le repos. II. 268.

Excommunications (les) prononcées par les Papes n'ont point nui à la souveraineté. I. 237. — Erreur commune au sujet de ces excommunications, et réflexions sur ce sujet. I. 380-382.

FAUX (crime de) plus aisé chez les anciens. I. 174.

FEMME. Objet particulier de la législation chrétienne.

II. 32. — Femmes, dans leur rapport avec le sa-cerdoce. II. 77.

Feller (l'abbé de) cité sur le Pape Jules II. I. 261.

Fénélon. Sa déclaration sur l'autorité pontificale. I. 175. — N'étoit pas éloigné que les dames apprissent le latin. I. 208. — Ce qu'il dit sur l'autorité respective des deux puissances. I. 312.

Ferrand (M. le comte), ministre d'état et pair de France. Son éloge. I. 270. — Sages réflexions de cet écrivain sur la répudiation d'Eléonore de Guyenne. I. 273. — Beaux aperçus sur la position des Papes. I. 305. — Objections contre quelques-unes de ses idées I. 270. — Discussion de ce qu'il appelle le délire de la puissance temporelle. I. 310. — Justifie parfaitement les Papes en croyant les accuser. I. 343. — Tirade violente de cet écrivain contre les Papes, et réflexions sur ce morceau. I. 381. — Ses plaintes sur l'antique médiation des Papes. I. 386. — Ses réflexions sur la Bulle Inter cætera d'Alexandre VI. I. 389. —

Et sur la Bulle In cœná Domini. I. 391. — Belle idée du même auteur sur le schisme des Grecs. II. 144.

FERMENTATION dans l'ordre moral. I. 118.

FIEFS. V. Gouvernement et Voltaire.

FILIQUE. Note importante sur cette formule insérée dans le symbole. II. 182.

FLEURY réfuté par Mosheim. I. 8. — V. Bossuet. — Cité sur l'infaillibilité. I. 70. — Repris par M. le docteur Marchetti. I. 55. — Témoignage qu'il rend à Grégoire VII. I. 290.

Foi. — La foi catholique ne doute jamais et ne dispute jamais volontairement. I. 12.

Folie incurable (deux genres de). II. 207.

France. Son aveuglement. Sa mission. I. 23. — Asile des Souverains Pontifes persécutés. I. 362, note.

Français (gloire des). I. 27. — Ce que leurs expériences politiques leur ont coûté. I. 217.

FRÉDÉRIC I. et — Singulier passage de Maimbourg sur ce prince. I. 287. — Exemple mémorable de sa cruauté. I. 306-307.

FRÉDÉRIC II. Ses étranges prétentions. I. 331. — Déposé au concile de Lyon en 1245. I. 339. — Sa promesse de se rendre en terre sainte. I. 365. — Cruautés de ce prince. I. 366, note.

Gibbon cité sur la France. I. 24. — Sur les Papes. I. 108. — Sur le clergé protestant. II. 91-92.

GOUVERNEMENT. Celui qui est établi est bon. I. 318.

Gouvernement de l'Eglise, monarchique. I. 14. — Objection et réponse. II. 199, note.

Gouvernement féodal. Voltaire n'y comprend rien. I. 293, note.

GRÈCE. V. Majesté. — Coup-d'œil sur la Grèce, sur

son caractère, sa puissance, ses espérances, etc. II. 210. — Son mérite supérieur dans les lettres et dans les arts. II. 213. — Plus faible dans la philosophie et dans les sciences. Ibid. et suiv.

GRECS. — Leur gloire militaire ne fut qu'un éclair. II. 212. — Caractère moral de ce peuple. V. Cicéron. — Trait particulier et distinctif de ce caractère. II. 227. — Effets qu'il produit dans la religion. II. 228. — Que nous promet l'avenir des Grecs? II. 239.

GRÉGOIRE (saint). Influence politique de ce pontife. I. 250.

GRÉGOIRE VII. Son éloge. I. 289. II. 68. — Il n'est pas vrai qu'il ait envoyé trop de légats. Témoignage de Fleury. I. 296. — Fait preuve de modération à l'égard de Henri IV. I. 376.

GRÉGOIRE IX, grand promoteur des croisades. I. 365.

Grotius loué, cité sur la suprématie pontificale. I. 79.

Guignes (M. de) cité sur les honneurs rendus en Chine à la viduité. II. 56.

Guelfes et Gibelins. — Détails sur ces factions célèbres I. 303, 375. — Les Papes étoient nécessairement Guelfes. I. 374. — Muratori désigne ces deux factions par les noms de catholiques et de schismatiques. I. 375.

Guerres soutenues par les Papes. I. 259. — Guerres entre l'Empire et le Sacerdoce : il n'y en a point eu si l'on s'exprime exactement. I. 302. — Véritable explication de ces guerres. I. 359. — Manière de les rendre odieuses. I. 370.

Heinsius. Observation remarquable de ce savant écrivain sur la littérature romaine comparée à la grecque. 1. 203.

HEYNE. Son explication d'un vers de Virgile. II. 44, note. Hobbes cité sur le pouvoir temporel. I. 335.

Homme du monde traitant des questions théologiques.

Pourquoi? I. xiij. — Ses avantages sur ce point.
I. xviij-xix.

Honorius. Son apologie. I. 151.

Hume, cité sur les conciles. I. 36. — Sur la grande base du protestantisme. II. 120, note.

Incarnation. Traces et ombres de ce dogme chez des peuples anciens et modernes étrangers à la révélation. II. 49 et suiv.

INFAILLIBILITÉ (analogie de l') avec la souveraineté. I.

2. — Infaillibilité de fait. I. 141. — Coup-d'œil philosophique sur l'infaillibilité. I. 163. — De l'infaillibilité dans le système philosophique. I. 184. — Sur les prétendus dangers de cette infaillibilité reconnue. I. 187. — On la suppose dans les souverainetés temporelles. I. 199.

INNOCENT XII. Ce que Louis XIV se permit à son égard. I. 382.

Investitures. Grande question dans le moyen âge. I. 285. — Investitures par l'anneau et la crosse. I. 286, 302.

Irénée cité sur la suprématie. I. 48.

ITALIE (liberté de l'), l'un des trois objets principaux des Papes. I. 298.

Jeunesse des nations. I. 39.

Jones (le chevalier William) sur la souveraineté. I. 240.

— Désespère de la conversion des Indiens. II. 6.—
Ses calculs sur le règne commun des rois. II. 128.

Jules II fait la guerre aux Vénitiens, comment. I. 243.

— Sa conduite à Peschiera. I. 262.

JURIDICTION ecclésiastique (digression sur la). I. 398.

King, docteur anglais. Son opinion sur le célibat des prêtres et sur le clergé de sa nation. II. 85.

LACÉDÉMONE. Beau point dans un point. II. 219.

Langues (observation sur les). I. 25.

Langue française remarquable par la propriété des expressions. I. 167, note.

Langue latine. Ses caractères et son éloge. I. 203. — Seule langue morte qui soit ressuscitée. I. 207.

LAVARDIN (le marquis de), ambassadeur de Louis XIV près le Saint Siége. — Mad. de Sévigné citée. I. 382, note.

Leibnitz cité. I. 21. — Sa correspondance avec Bossuet.

I. 138. — Sur le pouvoir indirect. I. 335, note. — Sa réflexion sur l'empereur Frédéric. I. 339. — Ses réflexions sur les missions. II. 21.

Lenglet-Dufresnoi (l'abbé). Deux erreurs remarquables échappées à cet annaliste dans ses tablettes chronologiques. I. 361-363.

Léon (saint) arrête Attila. I. 248, note. I. 263-264, note.

Léon IV loué par Voltaire. II. 148.

LÉPANTE (bataille de). Voltaire en parle ridiculement. II. 151, note.

LETTRES écrites au nom d'un autre. Usage antique I. 168.

LIBERTÉ civile des hommes, grand objet de la sollicitude pontificale. II. 24. — Cette liberté est-elle naturelle aux hommes? Ibid.

LIBERTÉS gallicanes, pures fables. I. 309.

LOCKE. Bévues de cet écrivain. I. 187, note.

Loi. Toute loi a besoin d'exceptions. I. 222.

Lois générales, seules invariables. I. 318.

Louis (saint). Sa représentation au Pape, confirmative des droits exercés par le Saint Siége. I. 339.

Louis XII, le bon Roi. Malice de Voltaire sur ce prince. I. 262.

Louis de Bavière. Ses querelles avec le Saint Siége. Son excommunication. Sa réconciliation. 368-369.

LUCAIN cité sur l'esclavage. II. 26.

LUTHER cité sur la suprématie pontificale. I. 78. — Injures brutales qu'il adresse aux princes. I. 239. — Sa morale sur le mariage. I. 271-272.

Macédoniens. Peuple à part parmi les Grecs. II. 211.

MAHOMET. Il n'y a rien de commun entre ses disciples et nous. II. 146, 174, 241. — Ce que les Papes ont fait contre le mahométisme. II. 148.

MAIMBOURG cité sur Frédéric I. et I. 288. — Sur Grégoire VII. I. 289. — Erreur de cet écrivain opposé à lui-même. I. 371-372.

Maison de Bourbon (gloire de la). I. xxxiij.

MAJESTÉ. Ce mot n'appartient qu'à la langue des Romains.

1. 203. — La Grèce ne peut supporter la majesté ni dans la littérature, ni dans les camps. Ibid.

Majestés (les) en se choquant ne se lèsent point. I. 278.

Malthus (M.) Louanges dues à son livre sur la population. II. 105 et suiv. — Conséquences qu'en tire l'auteur. Ibid.

Mansi, collecteur des conciles, cité. I. 150.

MARIAGES. Dissolution du lien. I. 191. — (Sainteté des).

I. 269. — Réflexions sur les mariages des princes. I.

279. — Faux préjugé sur cet état. II. 71. — Mariage des prêtres. V. Célibat.

MARMONTEL. Plaisant jugement de cet écrivain sur la Bulle d'Alexandre VI, Inter cætera. I. 389.

MARTYRS. Précèdent les confesseurs. I. xvi.

Mélanchton cité sur la suprématie pontificale. I. 79.

MERCIER. Son apostrophe singulière contre Rome. II. 274. MÉTHODE. V. Cyrille.

Метнове, archevêque de Twer en Russie. Son ouvrage historique sur les quatre premiers siècles de l'Eglise. II. 165. — Passage remarquable de ce livre sur le mariage des prêtres. II. 74. Il déclare le clergé russe calviniste en grande partie. II. 165. — Comment il assure l'orthodoxie de son Eglise. II. 166. Lui-même appelle Calvin un grand-homme. II. Ibid.

MILAN (sac de). I. 306. V. Voltaire.

MINIATE (Mgr.), évêque grec. Son livre intitulé, Pierre d'achoppement. II. 267, note.

MINISTRE du saint Evangile. Réflexion sur ce titre. II.95.

MINISTRES du culte réformé. II. 81. V. Clergé protestant. — V. Rousseau. — Sentiment particulier de l'auteur. II. 99.

Missionnaire, synonyme d'envoyé. II. 16, note.

Missionnaires catholiques. Ce qu'ils ont fait dans le monde. II. 10-19. Particulièrement en Amérique. II. 20-31.

Missionnaires protestans. II. 3. — Réflexions importantes sur les missions anglaises, tirées d'un journal anglais. II. 16.

Missions. II. 1.

Moeurs sacerdotales, grand objet des Papes. I. 282.

Moines. Digression sur cet état. II. 35 et suiv.

Monarchie. Les anciens l'opposoient aux lois. II. 113.

TOM. II.

Monarchie européenne, merveille peu commue. II. 119-121. V. Charte européenne.

Monothélisme. Sa définition est dans l'intention. I. 158. Montesquieu repris. II. 57.

Morcelli, de stylo inscriptionum, cité sur les honneurs rendus à la viduité. II. 54, note.

Moshem cité sur l'appel au futur concile. I. 8. — Sur l'autorité du Pape contre les jansénistes. I. 82.

Muldorff (bataille de) en 1322. I. 368.

MULLER. Sa lettre remarquable à Charles Bonnet sur l'influence des Souverains Pontifes, et sur les services qu'ils ont rendus au genre humain. L. 87.

MURATORI cité sur différens points historiques concernant les Papes. I. 355, note. I. 358, note. I. 360, note. I. 365, note.

NATION. Elle n'existe que par le souverain. I. 213.

Navigation (le poème de la) cité sur l'assemblée constituante. II. 102.

Newton. Ses calculs sur le règne commun des rois. II. 128.

Nicole cité. I. 144.

Noblesse (la) est un prolongement de la souveraineté. II. 154, note. — Ses devoirs, ses priviléges, et comment ses fautes ont été punies. II. 155.

Noblesse d'Angleterre. Observations sur cet ordre. II. 155-156.

Noblesse française. Sa dignité et ses torts. I. xxxiv (Invitation à la). xxxv, etc.

NOMINAUX. V. Réalistes.

Noms. Quelques pensées sur les noms. II. 190. — Importance de cette théorie. II. 197. Nood exprime les opinions protestantes sur la souveraineté. I. 239, note.

ODOACRE, roi des Hérules, met fin à l'empire d'Occident. I. 249.

OPTAT de Milève cité sur la suprématie. I. 49.

Ondre sacerdotal affoibli. I. xiv. V. Clergé.

Orgueil national le plus intraitable de tous. II. 227.

Orsi (le cardinal). Sa réponse à Bossuet sur les conciles.

I. 23.—Argument qu'il lui adresse sur une questionimportante. I. 138.—Cité. I. 151.

Othon II. Son repas de 981. I. 306.

OTHON IV. Ses guerres. I. 364.

Palimpsestes. Terme de Paléographie. I. 173.

Panthéon. Considérations philosophiques et religieuses sur ce monument. II. 284 et suiv.

Papes. Caractère distinctif du pouvoir qu'ils ont exercé sur les princes. I. 234. V. Excommunications. — N'ont. jamais cherché à augmenter leur puissance pour agrandir leur territoire. I. 241-244. — Détails sur la formation de leur état temporel. I. 245. — Leur puissance en Italie, antérieure aux Carlovingiens. I. 251. — Attaque sur le Pape régnant, faite dans le parlement d'Angleterre. I. 267. — Objets que les Papes se proposèrent dans leurs contestations avec les souverains. I. 270-271. — Papes faits par la violence, étoient-ils Papes? I. 284. — L'opinion antique leur attribue une certaine compétence dans les questions de souveraineté. I. 333. V. Monarchie. — Du pouvoir indirect. I. 335. — Pourquoi la puissance pontificale s'est déployée si tard. I. 345. — Application des principes exposés dans ce livre, à un

cas hypothétique. I. 348. — Sur les prétendues guerres produites par le choc des deux puissances. I. 355. — V. Guelses. — Justice due aux Papes qui ont régné à certaines époques. I. 379. — Le Pape est revêtu de cinq caractères différens. II. 143. — Son gouvernement politique n'a point de modèle dans l'univers. II. 158, note.

PARLEMENT d'Angleterre. — Analogies avec les conciles. I. 34.

Pascal cité sur la suprématie. I. 73. — Sage pensée de cet auteur. I. 224. — Autre non moins remarquable sur le droit de punir. II. 115.

Patriarche de Moscou. Il n'y en a plus. I.85, note.

Patrice. Ce que c'étoit que cette dignité. I. 257.

PATRIMOINES de l'Eglise romaine. I. 246.

Paul (saint). Quelques détails sur sa manière d'écrire et sur le matériel de ses lettres. I. 170 - 171.

Pépin. Honneurs qu'il rend au Pape Etienne. I. 252-253.

Philosophes modernes. Comment ils ont traité la souveraineté. I. 238 -239.

PHOTIENNES. Sur le nom de Photiennes appliqué aux Eglises schismatiques. II. 180-184.

Photius. Son adresse au Pape Nicolas. I. 101. — Sa prétention ridicule sur le titre d'œcuménique. II. 238.

Pierre I. er fait publicr un catéchisme. Notice sur cette production. II. 162. — Traduction anglaise du catéchisme. Extravagance du traducteur. II. 162-163.

Pierre l'ermite. Ce qu'il a fait. xxviij.

Pierre (saint) au concile de Jérusalem. I. 134. — Faux argument de ce qu'on appelle sa chute. I. 143.

Pigritor, mot fait sur le Grec, demeure dans la basse latinité. I. 155, note.

Pinkerton (M.), géographe anglais, cité sur les mœurs orientales. II. 64.

Pithou. Aveu de cet auteur sur l'autorité pontificale.

I. 181.

Platon cité sur la résistance à l'autorité. I. 176, note. — Observation générale sur les écrits de ce philosophe. II. 217.

PLAUTE. Passage très-remarquable de ce poète sur les mœurs antiques. II. 65.

Population. Futilité des argumens qu'on a prétendu en tirer contre le célibat des prêtres. II. 104. — Théorie de M. Malthus qui établit la proposition contraire. II. 105.—Nouvelle considération qui achève la preuve. II. 109 et suiv.

Pouvoirs spirituel et temporel. Fraternité de ces deux pouvoirs. I. 238.

Pouvoir temporel. Ses analogies avec la souveraineté ecclésiastique. I. 31.

Praxède, femme de l'empereur Henri. Ses malheurs. I. 358, note.

Prétre est une espèce d'injure chez les protestans.

Bacon cité. II. 78, note.

PRINCES (vie commune des). II. 126.

Propagation du christianisme. Objet du plus grand intérêt pour les princes. II. 22-23.

Properce. Passage distingué de ce poète. II. 55.

Protestantisme. Observation sur l'un de ses caractères.

I. 37, note. — Véritable fondement du protestantisme.

II. 120. — Pourquoi il ne change point de nom en changeant de foi. II. 195. — Son portrait. II. 263.

Puffendorff cité sur l'autorité du Pape. I. 80-81.

PUISSANCE temporelle. Nécessité de bien définir cette expression. I. 259.

Puissances du second ordre, ordinairement mal jugées. I. 263, note.

Purgatoire. S'il est admis par l'Eglise russe. II. 164.

Putréfaction (analogie de la) dans l'ordre moral et dans l'ordre physique. II. 176. V. Sectes.

Pyrrhus, monothélite. I. 57.

Quaterly-Review, journal anglais cité. II. 149, note.

RACES royales. II. 130 - 131.

RASCOLNICS, secte russe. II. 177, note. — Quelques details sur ces hommes. Ibid.

Réalistes et Nominaux cités à propos de la distinction du siège et de la personne. I. 107.

Règnes (longueur des). II. 128. — Oracles de l'écriture sainte. II. 132. V. Princes et Souverainetés.

Religieuses françaises. Participent à la gloire du clergé. II. 101.

Religion. Aucune religion, excepté une, ne peut supporter l'épreuve de la science. II. 170. V. Science, Restreinte morale. Expression adaptée à la théorie de M. Malthus. II. 107.

RETZ (le cardinal de). Son mot sur les réunions d'hommes.

I. 117-118.

REVISEURS d'Edimbourg appuyant la doctrine de M. Malthus. II. 106.

RÉVOLUTION française. Son caractère. I. 35.

Robespierre. Souvenir de la séance mémorable où il demanda l'abdication du culte. II. 272 – 273.

Très-Roi, expression d'Homère. II. 132, note.

Rois (le livre des) cité. I. 221.

Roscoe (M.), auteur de la vie de Léon X, cité. I. 263-264, notes. Rousseau commence son livre du Contrat social par une erreur grossière. II. 24. — Ce qu'il dit du clergé protestant. II. 96. — Etrange sophisme de ce philosophe sur le célibat. II. 104.

Russe. V. Eglise.

Russie. (observations particulières sur la). II. 136.

— Eloge de la nation russe. II. 139. Ses désavantages.

Ibid.

SACERDOCE, V. Prétre, Empire.

Sales (saint François de) cité sur la suprématie. I. 62.

— Confond l'Eglise et le Pape. Ibid. — Recueille tous les titres donnés aux Papes. Ibid.

SARRASINS. Leur puissance. — Danger qu'ils font courir à l'Europe. II. 146.

Sceau (importance du) chez les anciens. I. 167. — (Contrefaction du). Ce que c'étoit. I. 170, note.

Schisme des Grecs (le) a retardé la civilisation russe. II. 136.

Sciences (toutes les) viennent de Dieu. I. 17. — La science et la foi ne sauroient s'allier hors de l'unité. II. 171.

SECKEMBERG (aveu de). I. 83.

Secres. Coup-d'œil philosophique sur les sectes en général. II. 176. — Origine des sectes en Angleterre et en Russie. Ibid. — Pourquoi n'y a-t-il point de sectes en France ni en Italie? II. 179. — Toute secte a deux noms : celui qu'elle se donne et celui qu'on lui donne. II. 196.

Sénèque le tragique cité sur les unions entre les parens. I. 282, note.

Sénèque le philosophe cité sur la confession. II. 40-41, Sergius (le patriarche). Son portrait. I. 151. Sherlock, évêque anglais. Passage remarquable de cet auteur. II. 208.

Siège. Distinction du siège et de la personne. I. 105.

SIGNER, chez les anciens. I. 167.

Société biblique. Quelques aperçus sur cette institution. II. 2.

Souveraineté. Ses formes particulières. I. 2. — Quelques mots sur la souveraineté. I. 211. — Elle n'existe point par le peuple. I. 213. — Ses inconvéniens. I. 214. — Souveraineté du peuple, dogme anti-chrétien. I. 227. — Alliance secrète de la religion et de la souveraineté. II. 126-131. V. Princes.

Souverain Pontife. Base unique du christianisme. I. 38.

— Sa suprématie reconnue dans tous les temps. I. 44.

Témoignages des deux Eglises. Ibid. — Témoignages particuliers de l'Eglise gallicane. I. 69. — Témoignage janséniste. I. 73. — Témoignages protestans. I. 78. —

Témoignage d'un anonyme protestant. I. 84. — Témoignage de l'Eglise russe. I. 90. — Jamais les décisions dogmatiques des Papes n'ont été controdites par l'Eglise. I. 196. — Despotisme sur la pensée, chimère moderne. I. 197. V. Papes. — Dernier résultat de leur influence. I. 236. — Droits que le Saint Siège exerça sur les différentes souverainetés. I. 241 et suiv. — Le Souverain Pontife est le chef des chrétiens même qui le renient. I. 381, note 2.°— C'est cette puissance qui a fait la monarchie européenne. I. 384.

Souverains électifs, demi-souverains. I. 328-331. — Quatre souverains jugés et déposés comme indignes dans le XV.^e siècle. — Voltaire justifie ce droit. I. 356. Statues (les) ne changent point de vêtemens. II. 183. Style lapidaire. Son mérite. I. 205.

Suger approuve l'excommunication de Henri V. I. 287.

TACITE.

TACITE. Son jugement sur les gouvernemens mixtes. I. 231. V. Angleterre. — Cité sur les unions entre parens. I. 282. — Expression remarquable de cet écrivain à propos de la fille de Pollion. II. 67, note.

Terrullien cité sur la suprématie. I. 48.

Théodebert. Guerre qu'il fait à l'empereur Justinien. II. 212.

Thomassin cité sur les conciles œcuméniques. I. 43. — Textes remarquables de cet auteur. I. 182-183.

Tournely cité. I. 67-68.

Tribunaux (Observations sur les). I. 3.

Turc (Despotisme). On en parle beaucoup sans le connoître. II. 121-125.

TYRANNIE. Quest-ce? I. 220.

UNIVIRAS ou univirias, épithète consacrée aux femmes qui n'avoient eu qu'un mari. II. 54.

Vestales se trouvent partout sous différens noms. II. 46.—A la Chine, au Mexique, au Pérou.II. 47-51.—La violation de leur vœu punie au Pérou comme à Rome. II. 47. — Mot remarquable sur l'institution des vestales. II. 48.

Vero du Pape. Ses conséquences de supposition. I. 231. VIDUITÉ honorée par tous les peuples, et nommément chez les Romains. II. 51-53.

Virginité. Estime et honneurs que lui décerna l'antiquité. II. 45 et suiv. — Vantée dans l'Alcoran. II. 48.

Voltaire cité passim. — Louis XII. I. 262. — Mariage des rois francs. I. 272. — Mariage des princes. I. 276. Anecdote de Lothaire. I. 277. — X.^{me} siècle. I. 283. — Influence salutaire des Papes. I. Ibid. — Grand témoignage qu'il rend à l'Eglise. I. 289. — Rectitude

naturelle de ses idées. I. Ibid. — Vrai fond de la question entre les empereurs et les Papes. I. 298. - Les Italiens ne doivent rien aux empereurs allemands. I. Ibid. — Belle description de l'état où se trouvoient l'Italie et l'Allemagne. I. 299, 300, 301. - Aveu exprès que jamais les divisions entre l'empereur et le Saint Siége n'eurent la religion pour objet. I. 302. — Aveu que lui arrache le sac de Milan. I. 306. — Il s'étonne sur cette puissance qui pouvoit tout chez les autres et rien chez elle. I. 314. - Justes observations de cet auteur sur les changemens des dynasties. I. 317. — Sur l'union de l'empire et du sacerdoce. I. 318. — Sur le projet insensé de ramener tout aux temps antiques. I.319. —Autres observations non moins importantes. I. 326. — Absout lui-même les Papes en les accusant. I. 334-342. — Sa réponse sur l'institution des électeurs. I. 356. — Sa remarque sur les missions. II. 10-11.—Rend une justice éclatante au pape Léon IV. II. 148. — Justice qu'il rend au gouvernement pontifical. II. 158, note. — Il déraisonne sur les fiefs et le gouvernement féodal. I. 293-294. — Et sur le pape Grégoire VII. 295. — Assertion fausse du même écrivain sur ce qu'on appelle la lutte des deux pouvoirs. I. 302. — Tirade charlatanique sup les droits de la nation. L 316. — Sa belle érudition sur le mot Eglise. I. 320, note. — Hommage forcé qu'il rend aux Papes. I. 322.—Absurdité de sa décision sur leur gouvernement. I. 324. — Caractère moral de cet écrivain. I. 325. — Critique sévère de son vers: Dieu visita le monde et ne l'a pas changé. II. 138, note.

Warburthon, l'un des fanatiques les plus endurcis qui aient jamais existé. II. 89-90. — Comparé à Chris-

tophe de Beaumont. II. 90, note. — Déraisonne sur le célibat des prêtres. II. 104.

Wetstein cité sur la suprématie pontificale. I. 59.

WILKIN. Sa collection des conciles anglais, citée. II. 255, note.

Willis (le docteur), habile médecin anglais. Son observation sur la folie. II. 207.

Wolf (Frédéric-Auguste) tire d'Homère une objection contre la bible. II. 97.

XAVIER (S. François). Quelques détails sur ses voyages et ses entreprises apostoliques. II. 20, note.

Zalwein cité. I. 399.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.